



L'ÉCONOMIE POLYNÉSIENNE POST C.E.P. une dépendance difficile à surmonter

1995 - 2003



L'ÉCONOMIE POLYNÉSIENNE
POST C.E.P.
une dépendance difficile à surmonter
1995 - 2003

HOMMAGE

à

Frédéric DONZEL

Pour les auteurs, ce bilan macro-économique restera à jamais marqué par la disparition accidentelle de Frédéric DONZEL, attaché de l'INSEE en poste au Service du Plan et de la Prévision Économique à Papeete.



COMPTES ÉCONOMIQUES RAPIDES POUR L'OUTRE-MER LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Serge CONTOUR

RÉDACTEURS : Frédéric DONZEL
Benoît MASSUYEAU
Julien VUCHER-VISIN

COLLABORATEURS :



Jean-Pierre DERANCOURT
Benoît MASSUYEAU
Sophie MICHEL



Alexandre AILLOUD
Charly BODET
Serge CONTOUR
Julien VUCHER-VISIN



Hervé BICHET
Frédéric DONZEL
Franky SACAULT



Nicolas BRUN
Laurent FONTAINE
Valérie REBOUD

Nous tenons à remercier les experts qui ont apporté leur contribution ainsi qu'une lecture critique du document : Paul DE VILLERS, Christian MONTET, Christian VERNAUDON

MAQUETTAGE : Yrida DOMINGO (ISPF)
IMPRESSION : POLYPRESS

DÉPÔT LÉGAL : ISPF. Décembre 2007
ISSN : 0293-2547
Hors série n°1 - Regards sur l'économie

En mai 2004 avait lieu à Papeete, le premier séminaire CEROM rassemblant les institutions partenaires des collectivités de l’Outre-Mer français. Cette structure a pour objectif fondateur de coopérer à l’établissement de méthodes et au développement d’outils communs pour élaborer des Comptes Économiques Rapides de l’Outre-Mer (CEROM). En Polynésie française, le CEROM réunit l’AFD, l’IEOM, l’ISPF et le SPPE.

Les objectifs de réalisation d’analyses macro-économiques ou thématiques débutent avec ce premier ouvrage sur une description de la Polynésie française, après la fermeture du Centre d’Expérimentation du Pacifique.

Le directeur de
l’Agence Française de Développement
Polynésie française,



Laurent FONTAINE

Le directeur de
l’Institut d’Émission d’Outre-Mer
Polynésie française,



Jean-Pierre DERANCOURT

Le chef du
Service du Plan et de la Prévision
Économique de Polynésie française,



Franky SACAULT

Le directeur de
l’Institut de la Statistique
de Polynésie Française,



Serge CONTOUR



	page
SYNTHÈSE	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	23
<i>Un peu d'histoire</i>	24
<i>Des particularités géographiques, démographiques et institutionnelles qui conditionnent le développement économique de la Polynésie fran- çaise</i>	26
1. Un territoire vaste comme l'Europe, éloigné des grands marchés	26
2. Une transition démographique en marche	27
3. Des spécificités pour partie liées à son statut d'autonomie	28
<i>Quelle reconversion économique pour réussir l'après CEP ?</i>	30
PARTIE 1	33
À LA RECHERCHE D'UNE AUTONOMIE ÉCONOMIQUE	34
1. Les objectifs économiques du Pacte de progrès	34
1. Le contexte	34
2. Les principaux objectifs du développement économique	35
2. Les actions menées	38
1. Le développement des infrastructures et le soutien au développement du secteur privé	38
2. Le développement des ressources propres	46
3. Les résultats en matière de développement des ressources propres	56
1. Évolution des ressources propres entre 1995 et 2005	56
2. Les résultats face aux objectifs	63
3. Une lecture par la Balance des paiements	66
4. Conclusion provisoire	69

PARTIE 2	71
LES CHANGEMENTS PROFONDS DE L'ÉCONOMIE POLYNÉSIE	
AU COURS DE LA PÉRIODE 1995-2003	72
1. La croissance économique et ses déterminants	72
1. Une croissance économique modérée...	72
2. ... et non régulière	74
3. Les emplois du PIB : le poids de la consommation des ménages	74
4. Des changements profonds dans le système de production	75
5. Une présence de plus en plus importante du secteur marchand dans la valeur ajoutée...	76
6. ... mais une présence encore importante des administrations dans l'économie en comparaison avec la Métropole	77
7. Une tertiarisation déjà importante de l'économie polynésienne en 1995 qui s'est renforcée par la suite	77
2. Les ménages polynésiens : consommation, revenus et emploi	86
1. La consommation des ménages : « une consommation de pays développé »	86
2. Le revenu des ménages	89
3. Le marché du travail	94
3. Les entreprises en Polynésie française	100
1. Un secteur marchand plus développé que dans le reste de l'Outre-Mer...	100
2. ... fortement orienté vers les services	100
3. Caractéristiques des entreprises polynésiennes	101
4. La productivité des entreprises polynésiennes	104
5. Le partage de la valeur ajoutée : une décennie plutôt favorable aux salariés	107
6. La fiscalité des entreprises : « une pression fiscale deux fois plus importante qu'en Métropole »	110
7. Les subventions aux entreprises : « doublement des aides directes et indirectes au cours de la décennie »	112



	<i>page</i>
8. L'investissement des entreprises soutenu par les dispositifs de défiscalisation	112
9. Un taux d'investissement légèrement inférieur aux taux observés dans les DOM	114
4. Les administrations publiques	116
1. Des ressources publiques en Polynésie française qui représentent 71 % du PIB	116
2. L'origine des ressources publiques de la Polynésie française : diminution de la part de l'État et augmentation de la part des ressources fiscales	117
3. La composition des versements publics de l'État : « une réduction des transferts militaires compensée par des transferts civils »	119
4. Les versements de l'État au budget d'équipement du Pays : « une contribution croissante »	121
5. Les ressources de la Collectivité : « un recours grandissant à la fiscalité indirecte »	122
6. L'investissement des administrations publiques	124
7. Le rôle de plus en plus important des dépenses publiques de la Collectivité locale dans la croissance économique	126
5. Les relations économiques avec le reste du monde	128
1. Les exportations : « le choix de la diversité et du développement »	128
2. Les importations : augmentation de 8 % sur la période	135
3. Un taux de couverture en baisse mais d'un niveau comparable à celui de la plupart des Collectivités d'Outre-Mer	141
CONCLUSION	143



SYNTHÈSE



1. Introduction

A. Contexte

La Polynésie française s'est retrouvée en 1995, suite à l'arrêt des essais nucléaires à Moruroa, dans une situation unique au sein des collectivités d'Outre-Mer avec la perte du principal moteur de sa croissance économique. L'économie polynésienne s'était développée depuis les années 60 autour de « l'atome », avec une croissance moyenne de 11 % par an pendant 30 ans. Le Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) a occupé de manière directe et indi-

recte plus de 60 % de la population active de la Polynésie. Après l'annonce de la suspension, puis de l'arrêt des essais, la Collectivité que les statuts d'autonomie interne ont doté de larges compétences en matière économique et sociale a décidé de prendre son destin en main et de faire muer son système économique très intraverti vers une économie tournée vers les exportations et la recherche d'une plus grande autonomie économique.

B. Objectifs et méthodes

Dans ce document, nous nous attacherons dans un premier temps à la présentation des moyens et outils mis en place par la Polynésie française, appuyée par l'État, pour permettre la réduction de sa dépendance vis-à-vis des versements publics métropolitains et générer de la croissance économique, en analysant les résultats obtenus en matière de tourisme, de perli-

culture et de pêche. La deuxième partie caractérisera la croissance économique, ses déterminants, et ses conséquences sur le revenu des principaux acteurs. Elle passera ainsi en revue les comptes économiques de la Polynésie française selon un découpage par secteurs d'activités et par secteurs institutionnels.

2. Les enjeux Post C.E.P

A. La recherche de plus d'autonomie économique

Cette volonté politique de faire rentrer la Polynésie française dans un nouveau modèle économique a conduit à la mise en œuvre de réformes de fond : réformes fiscales de grande ampleur, dans le respect des compétences du Territoire, avec l'instauration de la TVA, l'allégement des droits

de douanes, la création d'un dispositif de défiscalisation locale, ou encore la réforme du statut de la fonction publique, la création de la Protection Sociale Généralisée (PSG) et la mise en place de la Contribution de Solidarité Territoriale (CST).

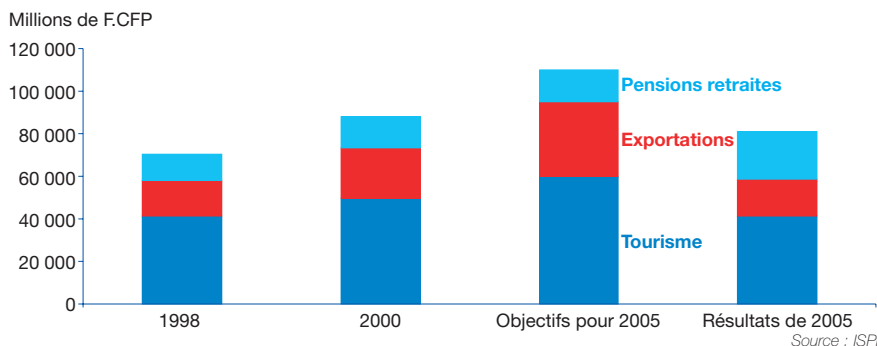
Le Pacte de Progrès devait permettre à la Polynésie française de :

- développer les infrastructures (transport, production) et le logement et favoriser l'emploi et la formation professionnelle ;
- maintenir le même niveau de transferts publics nationaux, suppléant la diminution des transferts militaires par des transferts civils ;
- augmenter, au même rythme que la croissance démographique, la part relative des ressources propres de la Polynésie française (tourisme, pêche, perles et autres exportations de biens) afin de permettre le maintien du pouvoir d'achat moyen.

L'étude se limite cependant aux actions à caractère économique au sens large et au suivi de l'évolution des ressources propres de la Polynésie française (le tourisme, les exportations locales) et des transferts de l'État.

Quant à l'évolution de la part des ressources propres dans le PIB, elle paraît assez singulière au cours de cette décennie. Si la première moitié de la période est marquée par une forte progression, la période 2000-2005 correspond plutôt à un recul net des ressources propres en valeur en raison de la baisse des exportations de biens et services.

Ressources propres du pays¹



Cependant, la période 2000-2005 se caractérise également par une progression des transferts de l'État qui a sans doute servi d'amortisseur en évitant que le retour-

nement de tendance observé sur les exportations ne se propage à l'ensemble de l'économie.

¹ : Les pensions et retraites des fonctionnaires sont comptabilisées par les auteurs du pacte de progrès comme une ressource propre, en considérant les retraités comme des touristes à l'année qui auraient choisi la Polynésie française comme lieu de séjour de leur retraite.



B. Une évolution des ressources propres qui appelle une réflexion de fond

Les difficultés rencontrées au niveau des ressources propres sur la seconde partie de la décennie étudiée semblent liées à des éléments exogènes à l'économie polynésienne, non maîtrisables a priori. Le ralentissement économique lié au choc du 11 septembre 2001 est particulièrement marqué en Polynésie, terre touristique, très exposée à l'évolution du marché américain. Parallèlement, la crise de l'économie japonaise, observée depuis le tremblement de terre de Kobe, a eu un fort impact sur le marché de la perle qui, conjugué à des problèmes de surproduction, a connu une forte diminution des prix des produits perliers et a engendré des difficultés durables pour ce secteur. Enfin, la forte baisse des rendements en matière halieutique, probablement liée à des phénomènes naturels a stoppé net l'essor de cette branche de production.

Cette vulnérabilité des exportations de biens et services est liée à leur faible diversification : asseoir l'autonomie économique sur deux ou trois filières très exposées à la demande mondiale de luxe est nécessairement risqué. Du fait de cette vulnérabilité, chaque crise peut rendre l'économie polynésienne encore plus dépendante des versements publics de la Métropole.

Par ailleurs, une démarche très volontariste consistant à assujettir un développement économique rapide à l'essor de ces filières a pu amener à négliger certains éléments qui demandent du temps : professionnalisation d'un secteur et formation professionnelle, construction de filières en réponse aux attentes de la demande, incitations au développement de synergies à l'intérieur d'un même secteur.

3. La mutation de l'économie polynésienne

A. Des résultats contrastés

Au cours de la période 1995-2003, la Polynésie française a connu une croissance de 2,7 % de son Produit Intérieur Brut (PIB) réel en moyenne. **Ce résultat peut être considéré comme une bonne performance au regard de la croissance moyenne sur la décennie précédente qui a été de 2,1 %**. Toutefois, comparée à celle des économies des Départements d'Outre-Mer, comprise entre 2,9 % et 4,7 %, la croissance polynésienne

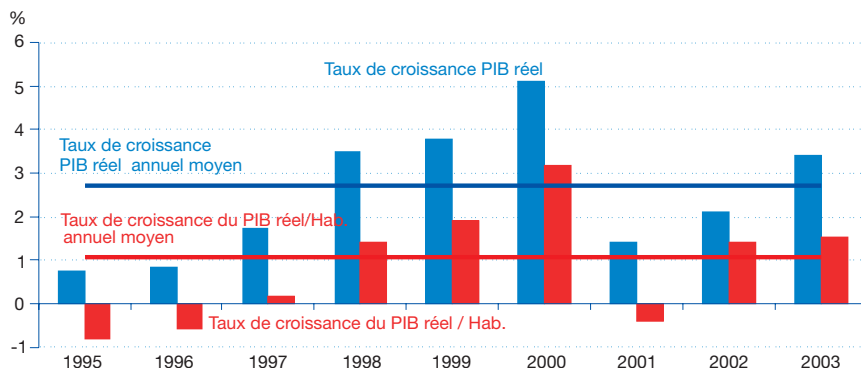
apparaît **modérée** même si elle est supérieure à celle constatée en Métropole (2,2 %).

Sur l'ensemble de la période, le PIB par habitant a progressé de 20 % en francs courants et de 9 % en francs constants. Cette performance appréciable de 1,1 % de croissance réelle annuelle est le résultat d'une accélération entre 1995 et 2000, suivie d'un ralentissement à partir de 2001. Le PIB polynésien par habitant s'établissait en

2003 à 17 000 Euros, soit 67 % du PIB par habitant métropolitain. Depuis 1995, ce dif-

férentiel a peu évolué et ne montre pas de signes de rattrapage.

La croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant en Polynésie française



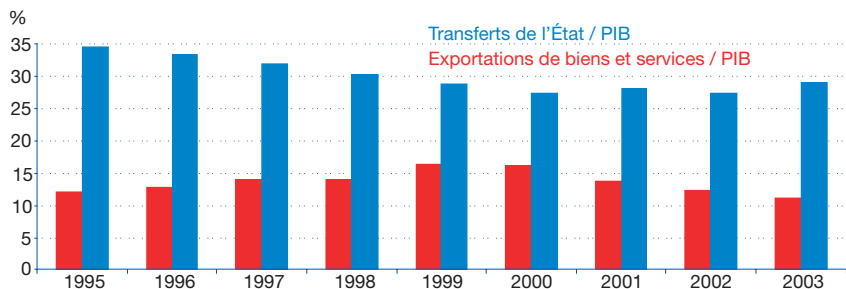
Source : ISPF (Comptes économiques 1995-2003)

De 1995 à 2003, l'économie polynésienne connaît deux phases distinctes tant au regard de l'évolution du produit intérieur brut (PIB) que de celle de la production intérieure brute marchande (PIBe). De 1995 à 2000, la croissance est soutenue avec des taux d'augmentation du PIB réel supérieurs à 3 % à la fin des années 1990 et une croissance réelle annuelle de la PIBe de 2,5 % en moyenne. Les principaux faits marquants de cette période quinquennale concernent la remise à niveau des infrastructures et des investissements productifs (+4,3 % en moyenne annuelle), grâce notamment aux dispositifs de défiscalisation et à la maîtrise des salaires versés par les administrations (+1,8 % en moyenne annuelle qui augmentent quasiment au même rythme que l'inflation). Ils passent de 27,3 % du PIB en 1995 à 24,3 % en 2000.

Mais, à partir de 2001, l'économie polynésienne connaît une période plus difficile, caractérisée notamment par l'atonie du secteur marchand en valeur réelle (+1,2 % en moyenne annuelle). **Cette rupture de tendance s'explique par la diminution de 10 % chaque année entre 2001 et 2003 des exportations de biens et services** (diminution des recettes touristiques et des ventes de perles notamment), alors que la consommation finale continue sa progression sur un rythme aussi soutenu que les années précédentes. Avec une croissance de +3,3 % en moyenne, le PIB réel non marchand prend le relais de la croissance économique au cours de cette période, grâce à la progression des salaires versés par l'Administration (+4,4 % en moyenne annuelle).



Exportations de biens et services et transferts de l'État / PIB



Source : ISPF

Ainsi malgré la forte diminution des ressources propres en pourcentage du PIB, la croissance est néanmoins demeurée positive. Cette contradiction n'est qu'apparente et plusieurs éléments peuvent l'expliquer :

- les exportations polynésiennes, bien que partie intégrante du PIB, n'en représentent qu'une part limitée. Sur la décennie, ce ratio oscille entre 11 et 16 %, ce qui d'un point de vue purement arithmétique rend possible des mouvements contraires entre croissance du PIB et exportations de biens et services ;
- les plus gros contributeurs au PIB sont, d'une part, les salaires versés par

l'Administration et, d'autre part, la valeur ajoutée marchande créée par les secteurs du commerce et des services destinés au marché intérieur. Or, ces composantes du PIB restent dynamiques sur la fin de la période, essentiellement grâce aux salaires versés, à la fois de manière directe et indirecte, par les transferts de l'État.

Rappelons toutefois, que l'évolution des transferts de l'État a d'abord et avant tout permis d'effectuer des rattrapages, par rapport à la moyenne métropolitaine en matière de cohésion sociale (santé, éducation, solidarité).

Le rattrapage social de Polynésie française par rapport à la Métropole

Il est intéressant d'appréhender au travers de quelques exemples précis, la progression décennale du niveau social de la Polynésie française. En effet, si le rattrapage par rapport à la Métropole a bien eu lieu concernant certains critères, l'écart reste manifeste voire même critique, dans d'autres domaines.

Dans le domaine de la santé, la densité de médecins a presque doublé en 10 ans passant de 175 praticiens pour 100 000 habitants en 1996 à 317 en 2005. L'harmonisation s'est faite au plan quantitatif, la Métropole compte en effet un taux stable, compris entre 320 et 330 médecins pour 100 000 habitants, depuis plusieurs décennies. Cependant, un grand pas reste à faire en matière de santé publique comme en témoigne la mortalité infantile qui, bien que divisée par trois en

10 ans, reste deux fois plus élevée qu'en métropole ou plus globalement l'espérance de vie qui demeure inférieure, en 2005, de 4 ans pour les hommes (6.5 ans en 1995) et de 7 ans pour les femmes (8.8 ans en 1995).

L'éducation reste également un secteur prioritaire. Malgré un taux de réussite au Baccalauréat similaire à celui de métropole (84 %) la proportion de bacheliers dans une génération n'est que de 33 % contre 66 % (Question au Gouvernement n°113461 de Mme Béatrice Vernaudon, J.O. du 19 décembre 2006, page 13 131) au niveau national. Dans une société tournée résolument vers les services, la déscolarisation prématurée des jeunes risque de conduire, à moyen terme, à la marginalisation d'une part importante de la population et de constituer, à long terme, un frein majeur au développement économique.

Le secteur du logement souffre également d'un grave décalage non comblé à l'heure actuelle. En 2005, 13 000 logements, hébergeant 20 % de la population étaient classés insalubres en Polynésie. Les études récemment menées en Métropole sur ce sujet rapportent un taux inférieur à 0,5 %. Parallèlement, à l'heure des hautes technologies, 8 polynésiens sur 10 n'ont pas l'eau potable chez eux. En France métropolitaine, cette proportion est inférieure à 1 %. Ces éléments s'inscrivent dans la continuité des résultats d'une grande enquête rendue publique dernièrement montrant qu'au début des années 2000, 18,6 % de la population polynésienne vivait en deçà du seuil de pauvreté relative (51 500 F.CFP) contre 8 % en France métropolitaine (72 000 F.CFP).

B. Une tertiarisation importante de l'économie

La Polynésie française a connu des avancées sociales considérables sur la période étudiée (1995-2003). Les prestations sociales ont crû en moyenne de 7,6 % par an, la masse salariale distribuée de 4,4 %, soit un taux de croissance supérieur à celui du PIB, et le SMIG de 3,9 %, passant de 85 450 à 125 000 F.CFP par mois en 2005. Ces évolutions ont permis au pouvoir d'achat de progresser de 11,4 % entre 1995 et 2003, soit de 1,4 % chaque année. Ces mutations découlent du développement du secteur privé qui a remplacé le système économique généré par le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP).

Le tissu d'entreprises s'est consolidé grâce à un rythme soutenu de créations de PME et de grandes entreprises comme Air Tahiti

Nui ou, dans les nouvelles technologies, Tikiphone (société de téléphonie mobile), non seulement créatrices d'emplois mais également de forte valeur ajoutée. La tertiarisation de l'économie, déjà entamée bien avant la fermeture du CEP, s'est accélérée les années suivantes. Le commerce (5,6 % de croissance annuelle) a bénéficié du développement par la demande globale, de la consommation des ménages qui constitue, à l'instar d'autres économies dominiennes comme la Réunion et la Guadeloupe, près de 70 % du PIB². Les services aux ménages et aux entreprises se sont également développés grâce à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages et à la nécessité d'une mise à niveau technologique.

2 : Contre 56 % en France métropolitaine ces dernières années.



C. Un modèle économique qui « protège » moins les entreprises

En raison de la faiblesse de son marché intérieur et donc de la difficulté de dégager des économies d'échelle, la Polynésie française a mis en place un système économique fondé sur la protection de son activité productive qui, dans certains secteurs, se traduit par des quotas à l'importation, voire des interdictions d'importer.

Si cette protection permet aux opérateurs de produire malgré des coûts élevés, elle leur permet aussi de fixer des marges à des niveaux supérieurs à ce qu'ils seraient en situation de concurrence ; les consommateurs payent les conséquences de ce choix économique et politique par des prix plus élevés et donc par une réduction de leur pouvoir d'achat.

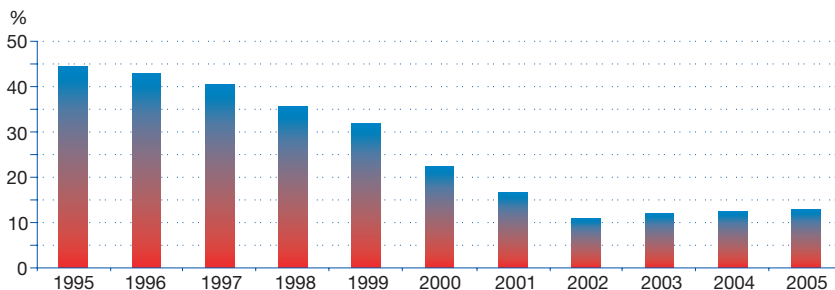
Il a été décidé, en 1996, de mettre en place une nouvelle fiscalité avec l'introduction de la TVA qui a eu pour effet de réduire la pro-

tection douanière. La TVA, qui s'applique aussi bien sur les produits importés que sur les produits locaux, a en effet remplacé une partie des droits de douane qui ne s'appliquaient qu'aux importations et indirectement aux produits polynésiens via la taxation des intrants importés.

La réduction de la protection douanière et la densification du tissu d'entreprises polynésiennes ont probablement incité celles-ci à réduire leur taux de marge du fait d'une concurrence accrue.

Mécaniquement, la masse salariale a pris plus d'importance dans la valeur ajoutée des entreprises. Elle est passée de 33 % à 49 % du PIB marchand entre 1995 et 2003. Cette évolution s'explique également par la forte augmentation des cotisations sociales qui sont passées de 28 à 57 milliards de F.CFP sur la période. Par ailleurs, l'implantation d'unités de

**Part des droits et taxes à l'importation (hors TVA)
sur la valeur des importations de biens et services**



Source : ISPF

grande distribution a bénéficié aux consommateurs. L'augmentation de la taille des magasins a intensifié la concurrence entre importateurs et l'élargissement du choix de biens offerts aux consommateurs a forcé les commerçants à réduire leurs marges. Une logique de volume plus favorable aux consommateurs est donc venue remplacer une logique de marge³.

Tous ces éléments, dans un contexte d'inflation maîtrisé, auront permis une amélio-

ration du **pouvoir d'achat des ménages de 11,4 % entre 1995 et 2003**, soit +1,3 % en moyenne annuelle. Cette amélioration de la situation des salariés aura contribué à entretenir un cercle vertueux après la fermeture du CEP : l'augmentation du revenu des ménages permet celle de la consommation, laquelle entretient une économie essentiellement orientée vers la satisfaction des besoins locaux.

D. Une montée en puissance des moyens financiers de la Polynésie française

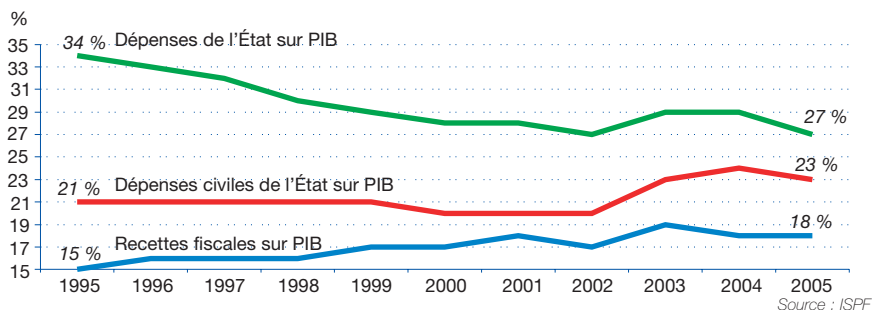
La fermeture du CEP était synonyme d'une diminution progressive des dépenses militaires. Leur part dans les ressources publiques totales, hors cotisations sociales, est passée de 25 % à 8 % entre 1995 et 2005. Pour compenser l'arrêt du Centre, l'État a signé avec la Polynésie française la Convention pour le renforcement de l'autonomie économique en 1996, modifiée en 2002, qui apporte une aide financière directe de 18 milliards de F.CFP destinée essentiellement aux investissements de la Collectivité. Mais l'État a également suivi l'évolution des besoins de la Polynésie française. C'est ainsi que les dépenses d'éducation ont été en croissance permanente. Parallèlement, le montant des pensions et retraites a été multiplié par plus de deux entre 1995 et 2005 (+8 % par an) pour s'élever en 2005 à 22,4 milliards de F.CFP.

De son côté, la « Polynésie française » a accru ses ressources budgétaires et non budgétaires par voie fiscale et non fiscale. La part de ses recettes (emprunts publics compris) dans les ressources publiques totales est passée de 40 % à 47 % entre 1995 et 2005 pour atteindre environ 130 milliards en 2005 hors dotations directes de l'État (soit une croissance de 6 % par an, supérieure à celle du PIB). C'est par la voie fiscale, et en particulier par la fiscalité indirecte, que la Collectivité a pu accroître ses ressources budgétaires. Les recettes fiscales directes sont en effet passées de 56 à 99 milliards entre 1995 et 2005 et les recettes fiscales indirectes de 41 à 77 milliards de F.CFP. Globalement le ratio recettes fiscales sur PIB est passé de 15 % à 18 % au cours des dix dernières années.

3 : Plus un produit est différencié (la pâte à tartiner « Nutella » par exemple) et plus la marge pourra être importante si l'importateur est le seul représentant de la marque. Par contre, moins un produit est différencié (le dentifrice par exemple) et plus la concurrence jouera pour réduire les marges des grossistes/importateurs.



Évolution des ressources de l'État et des ressources fiscales de la COM en points de PIB



Le **poids croissant de la fiscalité indirecte** n'est pas neutre sur la redistribution. La création de nouvelles taxes et l'augmentation des taux existants se répercutent en effet sur les consommateurs. Malgré cela le pouvoir d'achat des ménages a augmenté entre 1995 et 2003. Le revenu disponible brut réel par habitant s'est en effet accru de 11,4 %.

Les recettes fiscales directes sur les entreprises n'ont pas évolué avec la même ampleur (4 % seulement par an) car elles constituent également un instrument de politique économique à travers les mesures de défiscalisation des bénéfices.

Qu'elles proviennent de l'État, qu'elles soient prélevées sur le secteur marchand ou sur la consommation, le poids de ces ressources publiques est une caractéristique du système économique polynésien. Elles révèlent la réalité d'une économie fortement dépendante de l'aide et de l'impulsion publiques.

La dépense publique en Polynésie française constitue souvent un signal décisif pour les entreprises, en raison des effets d'entraînements qu'elle induit, mais à

mesure que le PIB augmente, la part de l'investissement public dans le PIB doit également s'accroître pour conserver la même force d'entraînement. Les dépenses d'investissement (hors remboursement d'emprunts) de la Collectivité ont plus que triplé entre 1995 et 2005, passant de 10 à 32 milliards de F.CFP, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 12 %.

En outre, le gouvernement polynésien consacre de plus en plus de ressources à subventionner les entreprises. Les aides directes et indirectes de la Collectivité d'Outre-Mer au secteur marchand ont doublé entre 1995 et 2003, de 8 à 20 milliards de F.CFP durant cette période. Le gouvernement aide à la création d'entreprises, subventionne l'exploitation, l'emploi ou l'investissement. Il intervient d'un côté pour baisser les coûts de production et de l'autre pour permettre la création et le développement d'entreprises.

Confrontés à des besoins en hausse, ces mécanismes sollicitent des ressources financières en progression. À ceci s'ajoute une contrainte géographique forte : celle de l'étendue du territoire poly-

nésien. **L'isolement des populations** ne peut être atténué que par des investissements très lourds en matière de transports maritimes, aériens ou de télécommunications. Au regard de cette contrainte spécifique, le taux d'investissement public de 6,1 % peut même paraître assez faible comparativement à celui des économies qui n'en souffrent pas comme la Réunion (6,3 %) ou la Guadeloupe (5,7 %).

Atypisme de l'économie polynésienne, que l'on retrouve généralement dans tout l'Outre-Mer français, **les salariés des administrations publiques sont mieux rémunérés que ceux du secteur privé.** Loin de se réduire sur la période, l'écart de

salaire moyen entre le secteur public et le secteur privé s'est plutôt creusé. Il est passé de 29 % à 31 % entre 1995 et 2005, et ce malgré les évolutions du statut de la fonction publique, visant à réduire les écarts et la forte augmentation du SMIG.

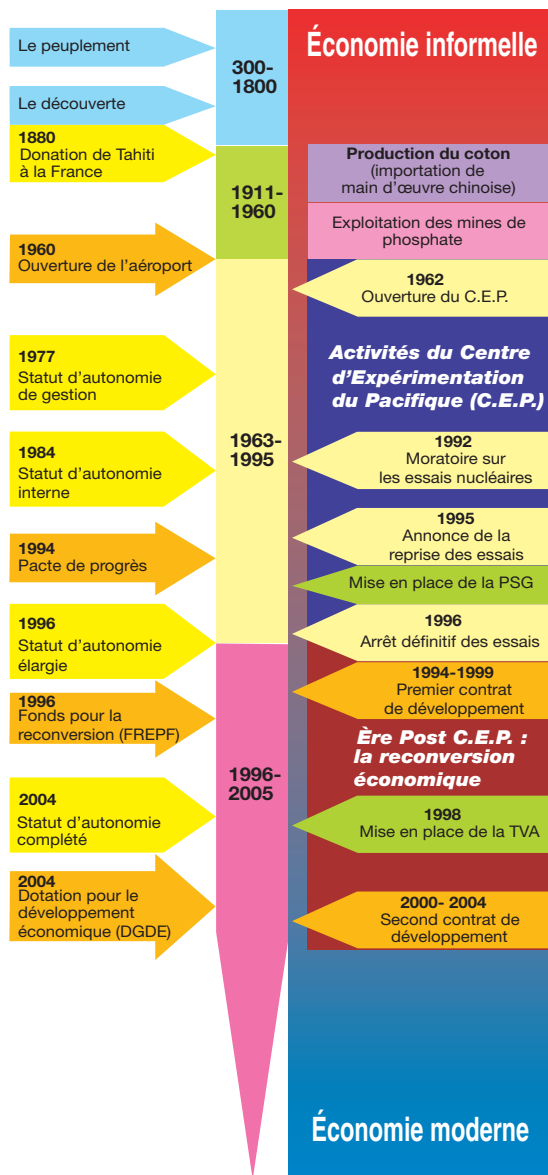
Ces écarts de salaires constituent, sur le marché du travail, des signaux défavorables au secteur privé : les étudiants préfèrent des filières qui les incitent à s'orienter plutôt vers l'Administration. En outre, ces écarts de salaires peuvent entretenir une inadéquation entre les besoins réels de l'économie en matière de qualifications et les compétences offertes par les jeunes diplômés.



INTRODUCTION GÉNÉRALE



INTRODUCTION GÉNÉRALE



Les traits caractéristiques de l'économie polynésienne sont le résultat d'une évolution historique propre qui la différencie à la fois des autres collectivités ultramarines françaises, mais aussi des autres petites économies insulaires.

L'histoire de la Polynésie peut être décomposée en trois périodes ; à chaque transition, les données politiques, sociales et économiques ont changé radicalement. Après la fermeture du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP), elle est entrée, dans une quatrième époque qui sera l'objet de notre étude.

Bien évidemment, l'installation du CEP, dans les années 60, a marqué le début de la troisième période avec des bouleversements dont la brutalité et la rapidité ont amené une véritable recomposition de la vie du Territoire dans tous ses aspects, économiques, démographiques et sociaux.

Si l'on retient par exemple que le CEP a pu occuper de manière directe ou indirecte jusqu'à 60 % ou 70 % de la population active, on peut imaginer que son impact a été comparable à celui qu'aurait eu la découverte d'un gros gisement pétrolier dans un pays de 100 000 habitants. Le Produit Intérieur Brut (PIB) a augmenté en moyenne de 11 % par an entre 1966 et 1995.

Au cours de la première période, antérieure à l'arrivée des européens, la vie des polynésiens reposait sur des fondements dont très peu ont résisté au choc qu'a représenté l'irruption des étrangers.

L'arrivée des européens a entraîné un véritable effondrement démographique.

Une longue période de reconstitution de la société s'en est suivie. Cette société présentait de nombreuses caractéristiques d'une société « rurale », malgré son développement au milieu d'un océan, avec une dominante d'autosubsistance. Ceci n'ex-

cluait pas une certaine ouverture, liée à l'économie du coprah ou à l'exploitation des phosphates, restant toutefois limitée.

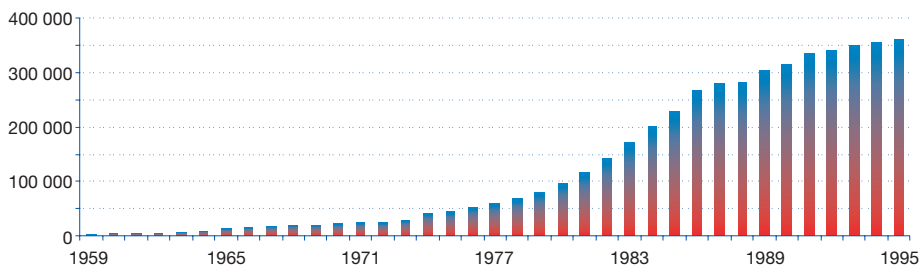
Répartition de la population par subdivision

	1962	2002
Unité :		%
Îles Du Vent	59	75
Îles Sous-Le-Vent	19	12
Îles Marquises	6	4
Îles Australes	5	3
Îles Tuamotu-Gambier	11	7
Polynésie française	100	100

Source : ISPF (Recensements de Population)

Évolution du PIB entre 1960 et 1995

Millions de F.CFP



Sources : INSEE, ISPF (Comptes économiques)

L'« économie-CEP » s'est caractérisée par des transferts importants de l'État qui, en 1966, représentaient près de 70 % du PIB de la Polynésie française.

Le corollaire de ce mode de développement fut l'effondrement du taux de couverture des importations par les exportations, au début des années soixante. À partir de 1966, le taux de couverture des importations par les exportations fut de l'ordre de 10 %, suite à une forte croissance du volume des importations.

La part des transferts publics a diminué par la suite, grâce au développement du sec-

teur privé, pour atteindre, à partir du milieu des années soixante-dix, un niveau proche de 30 % du PIB, avec une tendance à la baisse jusqu'au milieu des années 1990. Évidemment, ce développement économique ne s'est pas effectué d'une manière homogène sur le territoire. Les inégalités entre les archipels se sont accrues pendant cette période. Les populations des îles sont venues massivement s'installer dans les Îles Du Vent, principalement à Tahiti, pour y trouver du travail dans le cadre du tissu économique qui s'est déployé autour de l'activité du CEP.



1. Un territoire vaste comme l'Europe, éloigné des grands marchés

L'Océan Pacifique couvre 180 millions de km², soit 40 % de la surface du globe.

Il comprend un ensemble d'îles, l'Océanie, divisée en 3 régions culturelles distinctes : la Micronésie, la Mélanésie et la Polynésie.

La Polynésie au sens large s'inscrit dans un triangle de 8 à 10 000 km de côté délimité

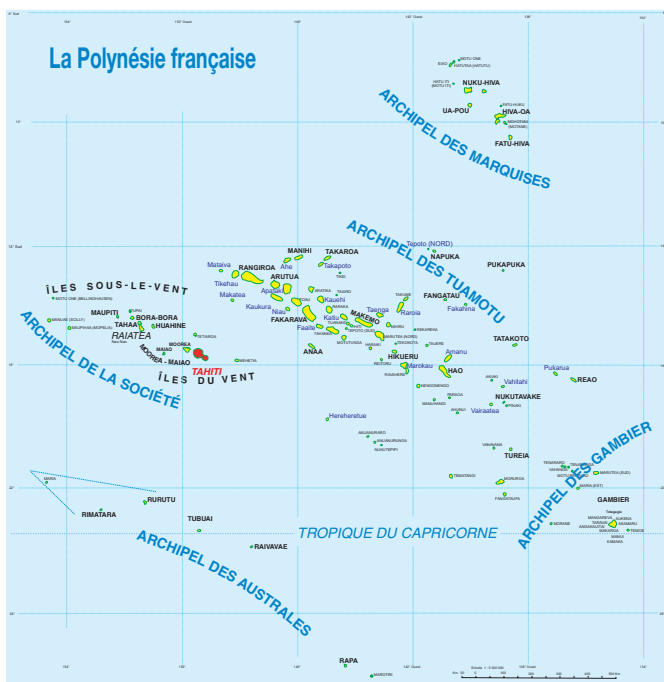
par Hawaï au nord, l'île de Pâques au Sud-Est et la Nouvelle-Zélande au Sud-Ouest.

Au cœur du triangle Polynésien et à plus de 4 000 km de ses extrémités, Tahiti et ses îles constituent la région la plus éloignée de tout continent : Sydney est située à 5 700 km de Tahiti, Santiago à 7 500 km, Los Angeles 6 200 km, Tokyo à 8 800 km. La distance qui sépare Tahiti et Paris est de 17 100 km.

La Polynésie française est composée de 121 îles, dont 76 sont habitées, dispersées sur un ensemble maritime de 5 millions de km², vaste comme l'Europe occidentale, représentant une surface immergée de 3 500 km². Ces îles sont réparties en 5 groupes : l'archipel de la Société, l'archipel des Tuamotu, l'archipel des Gambier, l'archipel des Marquises et l'archipel des Australes.

Les distances entre les îles sont grandes, parfois même au sein d'un même archipel. Ainsi, aux Australes, la distance qui sépare Rimatara et Rapa est de plus de 1 000 km.

Certaines îles ne sont pas desservies, par bateau ou avion, de manière régulière. De



fait, Tahiti est souvent l'île la plus « proche », compte tenu des moyens de transport et indépendamment des distances. En lui-même ce cadre géographique fait peser sur la Polynésie des contraintes considérables en termes de développement.

Des particularités géographiques, démographiques et institutionnelles qui conditionnent le développement économique de la Polynésie française

2. Une transition démographique en marche

La démographie polynésienne a connu de grands bouleversements ces 50 dernières années avec le développement rapide de l'économie et du système de santé. La plupart des indicateurs se sont améliorés :

- en cinquante ans, l'espérance de vie à la naissance s'est allongée de près de vingt ans. Elle est en 2005 de 71 ans pour les hommes et 76 ans pour les femmes ;
- les taux de natalité et de mortalité sont respectivement de 17,5 ‰ et de 4,9 ‰

(chiffres de 2005), contre 45,4 ‰ et 11,2 ‰ en 1956 ;

- le taux de mortalité infantile a été divisé par dix en un demi-siècle, à 6,3 ‰ en 2005 contre 62 ‰ en 1956.

La population a été multipliée par cinq depuis 1945 et était estimée à 256 200 habitants au 1^{er} janvier 2006. Sur la période 1956-2002, la taille moyenne des ménages diminue de 5,3 à 4,0 personnes.

Espérance de vie à la naissance

des hommes

1952-1958

53 ans

1982-1983

64 ans

2005

71 ans

des femmes

1952-1958

55 ans

1982-1983

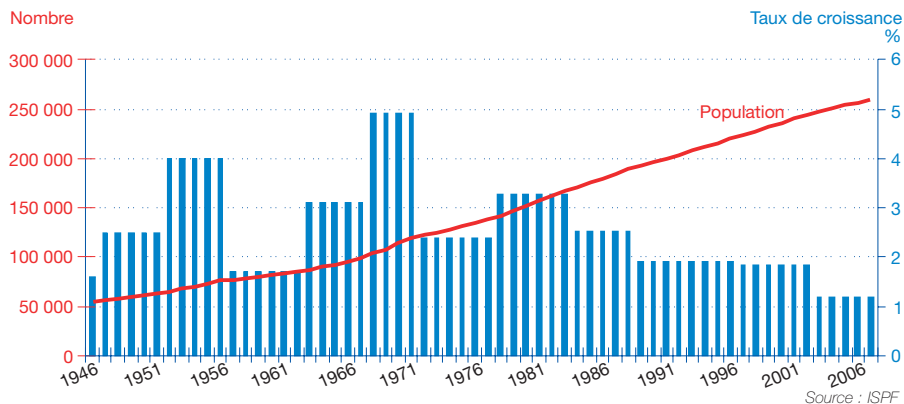
69 ans

2005

76 ans

Source : ISPF

Population totale et évolution annuelle de la population de 1946 à 2006



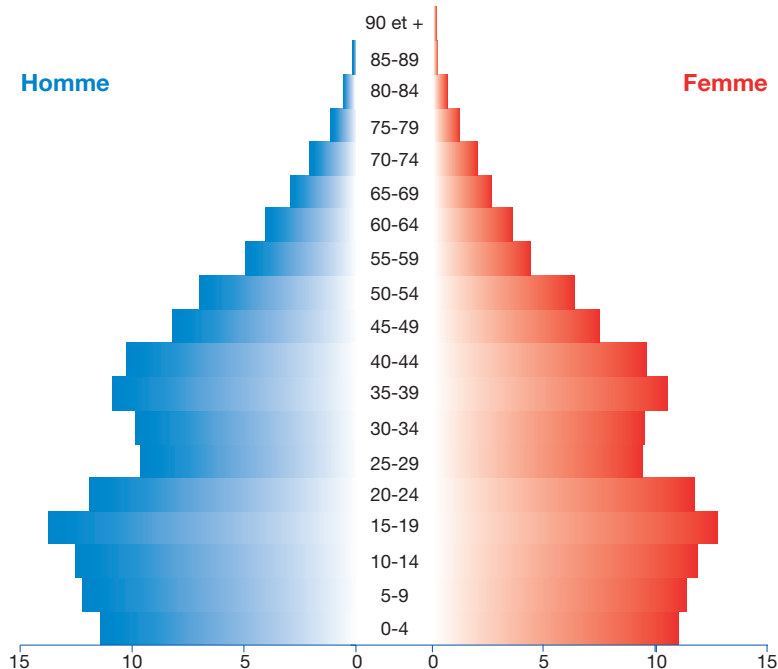


INTRODUCTION GÉNÉRALE

Caractéristique démographique importante, la population est restée jeune : 38 % de la population est âgée de moins de 20 ans en 2005, contre 54 % en 1956. Du fait d'une transition démographique inachevée, l'économie polynésienne doit encore composer avec l'arrivée massive de

jeunes sur le marché du travail comme le montre notamment la pyramide des âges ci-dessous. Il s'agit d'une contrainte démographique majeure mais qui devient également une donnée économique et sociale capitale.

**Pyramide des âges de la Polynésie française au 31 décembre 2006
(en milliers)**



Source : ISPF (estimations de la population, février 2007, semi-définitives)

3. Des spécificités pour partie liées à son statut d'autonomie

À la différence des départements d'Outre-Mer, la Polynésie française jouit, au sein de

la République, d'un statut d'autonomie interne, renforcé au fil des ans.

Des particularités géographiques, démographiques et institutionnelles qui conditionnent le développement économique de la Polynésie française

- En 1958, les Établissements français d'Océanie acquièrent le statut de Territoire d'Outre-Mer, devenant le Territoire de la Polynésie française.

- En 1958, alors que de nombreux pays choisissent la voie de l'indépendance, la Polynésie française confirme, par référendum, son appartenance à la République.

- En 1977, la France dote la Polynésie française d'un statut d'autonomie de gestion et, en 1984, d'un statut d'autonomie interne. La dernière modification du statut date de 2004.

Outre le fonctionnement des institutions, la Polynésie française connaît des particularités dans l'organisation de son économie. Ainsi, la monnaie utilisée en Polynésie française est le franc CFP (Colonies Françaises du Pacifique), créé le 25 décembre 1945.

Le taux de change de la monnaie polynésienne est caractérisée par un régime de taux de change fixe, avec le dollar américain jusqu'en 1949, avec le franc français ensuite, avec l'euro depuis le 1^{er} janvier

1999. La parité actuelle est : 1000 XPF = 8,38 Euros.

L'assurance-chômage et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) n'existent pas en Polynésie française ; mais il existe depuis 1995 un impôt qui s'applique à l'ensemble des revenus (salariaux, immobilier, capitaux), la Contribution de Solidarité Territoriale. Cet impôt, outre le fait qu'il est prélevé à la source, est progressif selon les tranches de salaire et n'est applicable que pour les salaires supérieurs à 150 000 F.CFP (1 250 Euros). La CST, à l'instar de la CSG métropolitaine, est un impôt exclusivement affecté au financement de la Protection Sociale Généralisée, mise en place en 1995, par le biais du régime de solidarité territoriale (RST). Cette réforme va ainsi permettre de porter le taux de couverture sociale de la population de 80 % à 96 %.

La TVA a été introduite progressivement de 1998 à 2002.



Si la situation économique de la société polynésienne était restée inchangée depuis les années soixante, la fermeture du CEP aurait eu des effets sociaux comparables à ceux qu'aurait eu la disparition d'une activité économique massivement dominante, comme celle du gisement de phosphate à Nauru. Toutefois, le développement induit par le Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) et la persistance des transferts de l'État ont épargné à la Polynésie un effondrement tout en rapprochant son modèle de celui des autres Collectivités françaises d'Outre-Mer (COM).

Aujourd'hui, le PIB trouve l'essentiel de son origine dans des transferts dont l'effet est multiplié par l'activité développée localement. La Polynésie se trouve pourtant dans la situation unique pour une COM, d'avoir perdu une activité de service majeure, un service lié à la défense de la nation, au lieu d'avoir perdu une ressource primaire majeure. Cette perte est survenue quasi instantanément et dans une société très avancée sur un plan socio-économique. Le risque de voir s'effondrer très rapidement l'économie dépendante du CEP, le système de protection sociale, ainsi que le niveau de vie de la société polynésienne dans son ensemble (sous la pression démographique importante) fut reconnu par l'ensemble des acteurs économiques de Polynésie.

Ainsi le danger de voir entrer la Polynésie française dans une grave dépression économique et sociale poussera les polynésiens, dans le cadre de consultations des forces vives du Territoire, à proposer un nouveau modèle de société plus équitable (mise en place de la couverture médicale universelle, du versement des prestations

sociales pour les plus démunis avec refus de la mise en place du RMI, rééquilibrage des infrastructures au plan géographique, tout en s'appuyant sur une nouvelle organisation économique. Ce modèle devra laisser plus de place à l'économie de marché tout en réduisant la dépendance par rapport aux versements publics de la Métropole. Ces réflexions sur les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour garantir le développement économique et social de la Polynésie française ont conduit les autorités locales à demander un accompagnement financier de l'État qui prendra la forme d'un Accord-cadre dénommé « **Le Pacte de Progrès** ». Cet accord pluriannuel fixe comme objectif général d'accompagner la Polynésie française dans la mutation profonde de son économie afin d'assurer un meilleur équilibre, une moindre dépendance à l'égard des transferts extérieurs ainsi qu'un plus grand dynamisme local et plus de progrès social. L'État devra donc garantir un maintien du montant des transferts civils et militaires tant que les ressources propres ne seront pas à même de prendre le relais tout en assurant des transferts additionnels alloués à la reconstruction de l'économie pendant la période de transition.

Aujourd'hui, le problème de la Polynésie est le même que celui des autres COM : développer des activités nouvelles à côté de celles qui existent déjà (tourisme, perle, pêche) afin de fournir du travail à une population active jeune et en croissance, et substituer autant que faire se peut les fondements d'une viabilité économique intrinsèque aux transferts de l'État dont elle reste fortement dépendante. Mais cette

recherche d'une plus grande autonomie économique n'est pas chose aisée sur ces petites îles du Pacifique, car la Polynésie possède des particularités qui la rendent unique au sein des collectivités de la République et qui la contraignent en termes de développement économique.

Cet ouvrage fait une présentation des moyens et outils mis en place par la Polynésie française et l'État français pour permettre la réduction de sa dépendance vis-à-vis des versements publics métropolitains et générer de la croissance économique. La première partie analyse les résul-

tats obtenus en matière de développement des ressources propres, à savoir en particulier le tourisme, la perliculture et la pêche. Mais comme un tel bilan ne saurait s'arrêter à cette seule problématique d'autonomie économique, une deuxième partie est consacrée à la croissance économique, à ses déterminants et à ses conséquences sur le revenu des principaux acteurs. Cette partie passe ainsi en revue les comptes économiques de la Polynésie française selon un découpage par secteur d'activité et par secteur institutionnel.



Partie 1

À LA RECHERCHE D'UNE AUTONOMIE ÉCONOMIQUE



1. Le contexte

En 1960 débute l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) qui va profondément transformer l'économie et la société polynésienne. Durant les trente années de présence du CEP, la croissance économique est certes soutenue mais également très dépendante des transferts extérieurs au travers d'une fonction publique, civile et militaire, très importante. Cette activité qui représentait plus de 35 % des ressources extérieures a ainsi du même coup fortement pénalisé le secteur productif.

Le statut politique du Territoire poursuit son évolution¹, à l'instar de celui de Nouvelle-Calédonie dont les troubles de 1988 et les Accords de Matignon qui s'ensuivent, créent un contexte favorable à la Polynésie française dans les négociations avec l'État. Il apparaît, en effet, préférable d'élaborer une stratégie de développement économique afin d'éviter la mise en place de politiques d'urgence pour recouvrer la paix sociale.

L'accompagnement de l'État pour une reconversion de l'économie polynésienne devient un enjeu d'autant plus important qu'il est d'actualité : en 1991, les essais nucléaires sont suspendus, l'économie polynésienne connaît un très fort ralentissement, les problèmes sociaux s'aggravent et ce, dans un contexte de forte poussée démographique. La suspension des essais nucléaires génère une contraction impor-

tante des importations dès 1992 (-8 %), ce qui induit une perte de recette fiscale de plus de 3 milliards (5 % du budget global) et aggrave les problèmes de trésorerie. Il devient donc nécessaire, pour la Polynésie de repenser son mode de développement afin d'assurer des débouchés aux 3 000 nouveaux actifs arrivant chaque année sur le marché du travail.

Fort de ce constat, les forces vives de la Polynésie se réuniront pour définir les contours du nouveau cadre économique, social et culturel dans lequel elles veulent vivre. Une fois ce projet de développement (propositions et objectifs) validé par les élus polynésiens, les autorités du territoire entament une démarche de concertation et de négociation avec l'État pour élaborer un cadre juridique et financier qui accompagnera cette volonté de changement.

Le 27 janvier 1993, un Accord cadre pour le Pacte de progrès, économique, social et culturel est signé entre l'État - représenté par le ministère des départements et territoires d'Outre-Mer - et l'ensemble des autorités polynésiennes. Le Pacte de progrès correspond d'abord et avant tout à une reconnaissance par l'État de la fragilité de la croissance économique induite par les expérimentations nucléaires. Il précise qu'il appartient à la Polynésie de définir prioritairement ses axes de développement économique, social et culturel. Le développement économique de la Polynésie fran-

¹ : En juillet 1977, est adopté un statut conférant au territoire une autonomie de gestion, complétée en 1984 par le statut d'autonomie interne, qui restera en vigueur jusqu'en 1996.

çaise doit se faire fondamentalement par et pour les polynésiens. Il vise à anticiper la réduction future des dépenses militaires² et fixe comme objectif général d'assurer une

mutation profonde de l'économie polynésienne pour une croissance plus équilibrée, plus dynamique et moins dépendante des transferts extérieurs.

2. Les principaux objectifs du développement économique

Du point de vue économique, l'objectif général de rééquilibrage de l'économie polynésienne se traduit par une triple volonté :

- permettre le développement d'infrastructures (transport, productions) et de logements et favoriser l'emploi et la formation professionnelle ;
- maintenir le même niveau de transferts publics en substituant la diminution des transferts militaires par des transferts civils ;
- augmenter, au même rythme que la croissance démographique, la part relative des ressources propres de la Polynésie française (tourisme, pêche, perles et autres exportations de biens) afin de permettre le maintien du pouvoir d'achat moyen.

Pour sortir avec succès du modèle économique en vigueur depuis 30 ans, la Polynésie est consciente de la nécessité d'engager des réformes de fond (réformes fiscales de grande ampleur, dans le respect des compétences du Territoire, comme l'instauration de la TVA, l'allégement des droits de douanes, mise en place d'un impôt solidarité, création d'un dispositif de

défisicalisation locale, réforme du statut de la fonction publique,...) tout en mettant en œuvre des moyens d'investissement et de soutien majeur au bénéfice des secteurs de développement.

Cette volonté se décline en différentes actions potentielles qui apparaissent dans le Pacte de progrès plus comme des intentions que comme de véritables projets. Nous nous limiterons ici aux actions à caractère économique au sens large.

Le premier élément est de permettre le développement d'infrastructures rendues nécessaires par la croissance démographique, et dont l'inexistence pourrait s'avérer bloquante. De grands chantiers routiers sont envisagés, ainsi que des travaux d'assainissement pour préserver la ressource touristique. Le développement des archipels apparaît également nécessaire au rééquilibrage socio-économique du Pays, ce qui nécessitera une politique volontaire de désenclavement avec la construction d'infrastructures de communication (pistes, aéroports, quais, réseau téléphonique). L'emploi et la formation professionnelle constituent un deuxième élément impor-

2 : Les essais nucléaires sont définitivement arrêtés en 1996. Par la suite, la Polynésie française se voit dotée d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République et lui accorde des pouvoirs élargis.



tant. Le Pacte de progrès fait état d'un ensemble de mesures incitatives dans ces domaines pour les acteurs de la sphère productive car un des objectifs majeurs est de créer des conditions pour que les actifs polynésiens (notamment les jeunes) puissent trouver dans la société des opportunités professionnelles leur garantissant à la fois une activité et des revenus décents. Des réformes fiscales et de la fonction publique, le développement du partage du travail, le développement de la formation professionnelle devront ainsi permettre de

créer un environnement plus propice au développement du marché du travail.

La mise en place d'une vraie politique de l'habitat et du logement est aussi prévue. Ce chantier doit évidemment se faire avec un partenariat fort avec l'État pour réussir une augmentation du rythme de construction des logements sociaux tout en assurant la diversification des produits offerts et leur adaptation aux besoins locaux.

Le Pacte de progrès décline également d'autres objectifs, davantage de nature sociale, sanitaire et culturelle.



1. Le développement des infrastructures et le soutien au développement du secteur privé

A. Le rôle de l'État

a) La loi d'orientation

À la suite de l'accord cadre du Pacte de Progrès économique, social et culturel entre la République française et le Territoire de la Polynésie française, la loi d'orientation pour le développement économique, social et culturel de la Polynésie française est adoptée en février 1994 par le Parlement français. Schématiquement, elle décrit les obligations auxquelles l'État souscrit, pen-

dant une durée de 10 ans, pour la réalisation du pacte de progrès. Celles-ci dépassent le cadre purement financier et concernent également l'envoi de fonctionnaires détachés et l'appui technique. Pendant cette période de 10 ans, la solidarité de l'État s'exprime notamment sous la forme de deux contrats de développement.

b) Dotation Globale de Développement Économique

À l'issue des derniers essais nucléaires en Polynésie française en 1995, l'État français s'est engagé à maintenir les flux financiers résultant de l'activité du CEP jusqu'au 31 décembre 2005. La Convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française, signée en juillet 1996, fixait à 18 milliards de F.CFP par an le montant de l'engagement de l'État : 4 milliards pour compenser la perte des recettes fiscales et douanières autrefois liées à l'activité du CEP et 14 milliards pour le FREPF (Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française). La gestion du FREPF fut attribuée à un comité coprésidé par le Haut-commissaire de l'État

et le Président du gouvernement de la Polynésie française.

Une nouvelle convention, signée par l'État et le Territoire fin 2002, pérennise ce flux financier. L'État attribuera chaque année, au budget d'équipement de la Polynésie française, une Dotation Globale de Développement Économique (DGDE) de plus de 18 milliards, qui se substitue au FREPF depuis le 1^{er} janvier 2003 et s'engagera dans un remboursement des montants non perçus depuis 1996. Le Territoire assume désormais seul la gestion de ces fonds, l'État exerçant un contrôle a posteriori.

c) La défiscalisation métropolitaine

La loi Pons (1986) a instauré la défiscalisation métropolitaine et les lois Paul (2001) et Girardin (2003) ont progressivement affiné le dispositif. Dans la mesure où les marchés sont étroits, où les coûts sont plus élevés et où les financements sont plus difficiles à mobiliser, des mesures favorables à l'investissement ultra-marin ont donc été mises en place.

Schématiquement, la défiscalisation métropolitaine, analysée du point de vue polynésien, combine deux mécanismes différents.

- *Le premier permet une déduction de l'investissement réalisé en Polynésie du résultat imposable de sociétés métropolitaines.*
- *Le second offre une réduction de l'impôt sur le revenu dû en métropole à hauteur de 50 % du montant investi.*

La Polynésie française disposant d'un régime fiscal autonome, l'aide fiscale à l'investissement métropolitaine ne peut passer que par des montages externalisés (ou de portages) qui permettent de mettre en contact des entreprises polynésiennes avec des contribuables métropolitains passibles de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, via des intermédiaires (sociétés spécialisées, établissements bancaires).

La loi précise les secteurs concernés ainsi que les seuils d'agrément. Au-delà de ces minima, les services fiscaux donnent leur accord en fonction de certains critères. L'investissement doit notamment présenter un intérêt économique pour la Polynésie française et permettre la création ou le maintien d'emplois. Il doit de plus s'intégrer dans la politique d'aménagement du territoire et de développement durable du Pays. Par ailleurs, il doit garantir la protection des investisseurs et des tiers. De leur côté, les bénéficiaires doivent, pour que l'agrément soit accepté, respecter leurs obligations sociales et fiscales. Enfin, ces mêmes bénéficiaires s'engagent à ce que puissent être vérifiées sur place les modalités de réalisation et d'exploitation des investissements aidés

L'éloignement de la Polynésie française, la nécessité de recourir à des sociétés de portage et les incertitudes pesant sur son avenir institutionnel expliquent le peu d'engouement manifesté, dans un premier temps, par les défiscalisants métropolitains. Ce n'est qu'après la mise en place d'un dispositif local de défiscalisation (autrement nommé « loi Flosse ») que les investissements des entreprises locales purent tirer profit des mécanismes de défiscalisation métropolitains. En effet, l'adossement des deux dispositifs a permis aux porteurs de projets de réviser leurs calculs de risques. Les volumes d'investissements agréés se sont élevés à 30 milliards de francs CFP en 2002, 20 milliards en 2003 et respectivement 29 et 28 milliards en 2004 et 2005. Sur la base d'un rapport moyen « montant agréé/coût budgétaire »

de l'ordre de 2,3, l'allocation métropolitaine nationale a fluctué sur cette période entre 9 et 13 milliards de F.CFP par an. Ces montants sont élevés, en particulier par rapport aux autres départements et territoires bénéficiant du dispositif (la Polynésie a été la première bénéficiaire d'investissements agréés, durant cette période).

Localement, les principaux secteurs concernés sont l'hôtellerie et les activités connexes au tourisme, qui représentent, ensemble, environ 40 % des montants en 2003-2004, et les transports, (en particulier aériens) qui concentrent un quart des montants.

Le montant très élevé des projets aidés au regard de leur nombre conduit à une grande variabilité des montants annuels alloués en faveur des investissements polynésiens.



d) Les contrats de développement

La décennie 1994-2004 a été marquée par 2 contrats de développement successifs, couvrant les périodes 1994-1999 (CD1) et 2000-2004 (CD2) et s'intégrant parfaitement dans la loi d'orientation. Leur objectif était de parvenir, avec la solidarité nationale, à un développement mieux équilibré et une moindre dépendance des transferts publics, en favorisant le dynamisme des activités locales dans le respect d'un progrès social pour tous.

Le principe de base des contrats de développement réside dans une parité des financements entre l'État français et la Polynésie française sur le montant global des enveloppes quinquennales. En revanche, à l'intérieur de ces contrats, le taux de financement des projets par chacune des parties est conventionnellement fixé et peut varier de 0 à 100 %.

C'est ainsi que les contrats de développement ont été financés, par chaque partie, à hauteur de 27 milliards de F.CFP pour le CD1 et environ 20 milliards de F.CFP pour le CD2. Pour la décennie, une enveloppe de l'ordre de 95 milliards de F.CFP a donc été investie, soit un peu plus de 2 % du PIB total de la période.

Les contrats de développement s'articulent autour de 3 axes principaux :

- favoriser le développement économique en créant un environnement macro économique favorable au développement du secteur productif ;
- renforcer l'aménagement et les infrastructures de la Polynésie française nécessaires

à la mise en œuvre et au fonctionnement du secteur productif ;

- améliorer la couverture sanitaire et maintenir la cohésion sociale en répondant aux défis du chômage et de la pénurie de l'habitat social.

Le premier axe, correspondant au développement économique, est doté de 17,5 milliards de F.CFP au titre du CD2, soit 43 % de l'enveloppe totale. Ce montant est en nette progression par rapport au CD1 où il ne représentait qu'un quart du total. Pour valoriser les ressources propres de la Polynésie française, des montants significatifs ont été alloués au développement de l'agriculture, des ressources de la mer et du tourisme, ainsi qu'au soutien à l'investissement des PME. Mais surtout, les domaines de l'enseignement et la formation professionnelle sont renforcés, en tant que préalables au développement économique. Le deuxième axe, visant le développement des infrastructures polynésiennes, a vu sa part diminuer de 48 % à 22 % entre les deux contrats. Cette baisse relative s'explique en premier lieu par les montants très élevés consacrés aux infrastructures lors du CD1. L'aménagement du Pays et la mise en place d'équipements structurants contribuent à renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à un espace commun, en particulier pour les populations les plus isolées. La notion de développement durable, à travers la prévention des risques naturels ou l'assainissement et le traitement des déchets,

devient omniprésente dans les objectifs définis.

Le troisième axe, tendant à renforcer la couverture sanitaire et la cohésion sociale, a pris de l'ampleur entre les deux contrats, passant d'un quart à un tiers de l'enveloppe. Si des sommes significatives sont

allouées aux équipements sanitaires, à l'adduction d'eau potable et à la politique de la ville, les montants les plus importants sont consacrés au logement social, pour lequel des besoins conséquents avaient été identifiés.

B. Le rôle du Territoire

a) La défiscalisation locale ou « Loi Flosse »

La mise en place de la défiscalisation locale (dite « loi Flosse ») en 1995 procède d'un double constat.

D'une part, le dispositif métropolitain n'attire que peu de contribuables nationaux et nécessite pour prendre de l'ampleur en Polynésie française d'être accompagné d'un dispositif complémentaire local.

D'autre part, au lendemain de l'arrêt des essais nucléaires, il est nécessaire que les entreprises polynésiennes puissent participer à l'effort d'investissement.

Comme la Polynésie jouit d'une autonomie fiscale, le Territoire a pu mettre en place un dispositif complémentaire local pour attirer les capacités de financement de métropole tout en incitant l'investissement des entreprises locales.

Le texte de la « loi Flosse » est intégré dans le code des impôts de la Polynésie française.

Cette réglementation fiscale permet aux entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur les transactions (impôt sur le chiffre d'affaires) qui investis-

sent dans un projet local éligible de bénéficier d'un crédit d'impôt calculé en proportion de l'investissement réalisé.

Ce dispositif est par ailleurs cumulable avec la défiscalisation métropolitaine.

Afin d'adapter au mieux le dispositif local aux priorités de développement économique de la Polynésie française, de nombreux aménagements y ont été apportés depuis 1995 (date de la mise en place), tant en ce qui concerne la nature des secteurs éligibles qu'en ce qui concerne les taux de crédits d'impôt assortis, les modalités d'imputation ou encore le calcul de l'assiette prise en compte pour le calcul de l'avantage fiscal.

Par ailleurs, tous les projets sont désormais soumis à un agrément préalable prenant en compte leur intérêt économique, leur impact sur l'emploi, sur l'environnement et, de manière plus générale, leur adéquation aux objectifs de développement du secteur concerné.

En 2005, les secteurs éligibles au titre de la défiscalisation locale sont les suivants :



Secteurs éligibles au titre de la défiscalisation locale

Secteurs éligibles

Taux de crédit d'impôt (% de l'investissement)

Unité : %

Navires de pêche d'une longueur inférieure ou égale à 20 mètres	25
Autres constructions immobilières, logements et résidences pour personnes âgées	30
Parkings aériens, navires de croisière, cliniques privées, industrie extractive, aquaculture et pisciculture, industrie agroalimentaire, navires de pêche de plus de 20 mètres	40
Logements intermédiaires	45
Golfs internationaux	50
Construction, agrandissement et rénovation d'hôtels, parkings souterrains	60

Source : code des impôts de la Polynésie française 2005

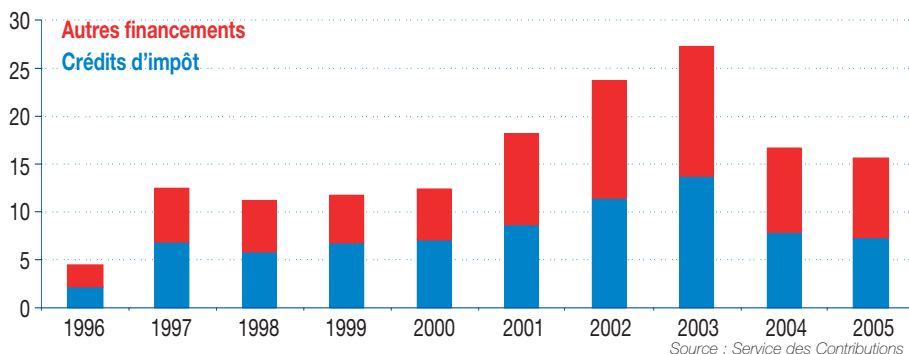
L'investisseur peut faire valoir son crédit d'impôt au titre de l'exercice au cours duquel le financement a eu lieu, dans la limite de 65 % de l'impôt dû, et, dans les mêmes conditions, les cinq années suivant ce financement. En cas de portage, il rétrocède à la société réalisant le projet (promoteur, compagnie hôtelière, entreprise, ...) au moins 60 % de l'avantage procuré au titre du financement. Le dispositif permet

ainsi aux agents à capacité contributive d'être mis en relation avec ceux qui ont besoin d'un financement et de se partager l'avantage fiscal accordé par le Pays.

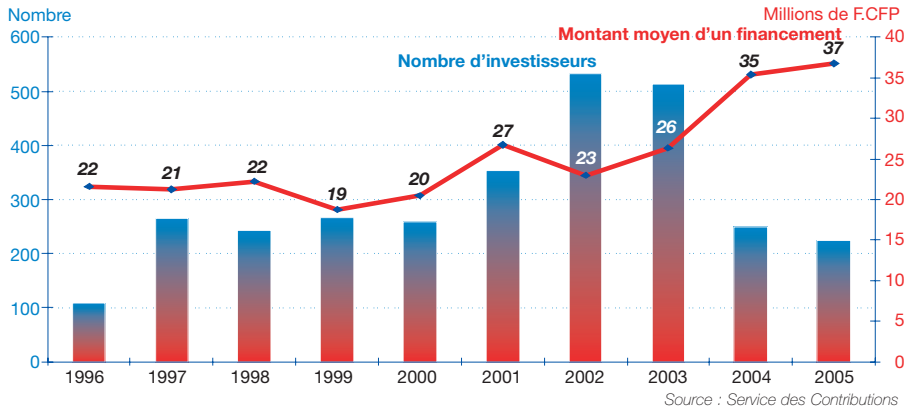
Les graphiques suivant indiquent les évolutions du montant total des investissements réalisés dans le cadre de montages en défiscalisation « loi Flosse » ainsi que les enveloppes de crédits d'impôt allouées par la collectivité.

Défiscalisation locale : montant total des investissements réalisés et part de l'aide fiscale

Milliards de F.CFP



Défiscalisation

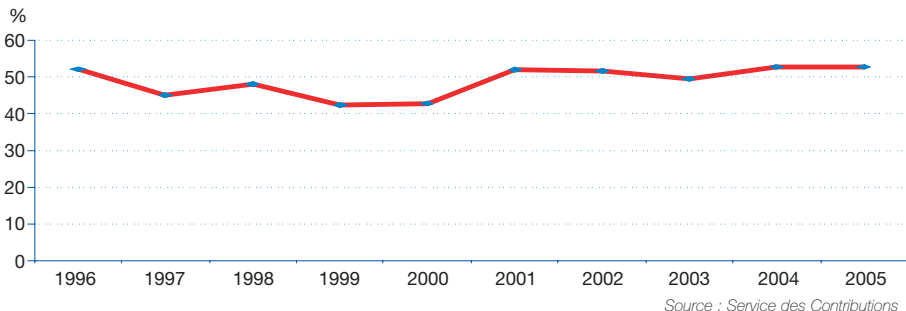


Après une année de mise en place en 1996, la période 1997-2000 se caractérise par des montants d'assiette assez stables entre 5 et 6 milliards de F.CFP. À partir de 2001, les montants dédiés à la défiscalisation locale croissent de façon nette et régulière, pour dépasser les 13 milliards de F.CFP en 2003.

Cette année là, les montants de crédit d'impôt sont du même ordre que les montants réellement collectés au titre de l'impôt

sur les sociétés ou sur les transactions. Par la suite, en 2004 et 2005, l'enveloppe se contracte pour atteindre environ 8 milliards. L'évolution du nombre d'investisseurs est similaire à celle de l'enveloppe dédiée à la défiscalisation, exceptée pour les années 2004 et 2005 où il retombe à un niveau inférieur à celui des années 1997-2000, en raison de l'augmentation du montant moyen de crédit d'impôt depuis 2002.

Part de la défiscalisation sur le montant total des projets





La part de l'investissement financée à l'aide de crédits d'impôts polynésiens est assez stable et fluctue autour de 50 %.

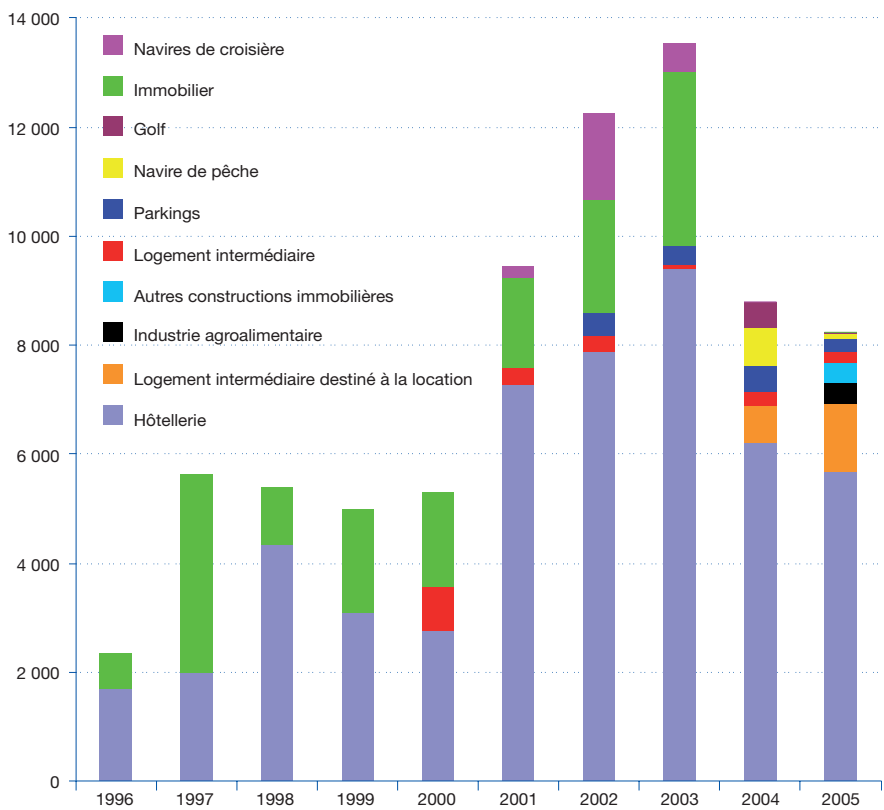
La défiscalisation a rendu possible des opérations qui n'auraient certainement pas pu voir le jour sans elle, en particulier dans l'hôtellerie de luxe.

Sur la décennie, l'enveloppe dédiée à ce

secteur est de plus de 50 milliards sur 76 milliards au total, soit les deux tiers des crédits d'impôt consentis. C'est, de loin, l'activité la plus soutenue par le dispositif local d'aide fiscale à l'investissement. Le taux attractif, qui traduit la démarche volontaire du gouvernement de développer un secteur considéré comme porteur de la

Enveloppe par type de projet

Millions de F.CFP



Source : Service des Contributions

reconversion économique de la Polynésie, et un adossement favorable au dispositif métropolitain expliquent l'importance des investissements réalisés. Le deuxième secteur bénéficiaire du dispositif sur la décennie est celui de la construction de logements. On assiste, en fin de période, à un déplacement des projets aidés de la construction de logements libres (correspondant souvent à des programmes haut de gamme) vers la construction de logements intermédiaires (dont le loyer ou le prix de vente sont plafonnés). En effet, l'offre de logements libres, devenue très importante, peine à trouver des acqué-

reurs. Pour pallier le risque de saturation du marché et réorienter l'offre vers le secteur aidé (logement intermédiaire et logement social), les autorités locales introduisent, fin 2003, de nouvelles dispositions plus contraignantes (dont l'obligation de rétrocession aux acquéreurs finaux) et, surtout, instaurent un agrément préalable conduisant à une meilleure maîtrise de l'effort consenti par la collectivité.

Dans le même temps, de nouveaux secteurs deviennent éligibles (parking, golf, centre de plongée sous-marine), marquant le souci d'adapter la réglementation aux besoins de développement économique.

b) La création d'Air Tahiti Nui (ATN)

La desserte aérienne est un élément clé du développement touristique en Polynésie et essentiel au renforcement de l'autonomie économique. Cependant, les compagnies aériennes privées qui desservent Tahiti sont confrontées à des problèmes de rentabilité et de pérennité de l'activité du fait du caractère lointain et isolé de la destination et de la forte sensibilité de la demande à la conjoncture économique.

C'est dans ce contexte qu'en novembre 1998 a lieu le premier vol de la compagnie aérienne internationale polynésienne Air Tahiti Nui, vers Los Angeles. La création de cette compagnie, forte à sa naissance d'un capital social d'un milliard quatre cent millions de F.CFP, détenu majoritairement par le Territoire¹ et ses satellites et de manière minoritaire, par des sociétés privées, témoigne de la volonté des acteurs locaux

d'assurer eux mêmes, l'acheminement des touristes vers les infrastructures hôtelières nouvellement créées.

ATN relie tout d'abord Tahiti à Los Angeles trois fois par semaine, puis reprend la ligne bihebdomadaire vers le Japon abandonnée par AIR FRANCE. En 2000, elle dessert Auckland qui devient la troisième destination de la compagnie au départ de Papeete.

Paradoxalement, la montée en puissance de la compagnie s'accélère suite aux attentats du 11 septembre 2001. Un certain nombre de compagnies aériennes desservant Papeete, notamment Corsair et AOM-Air Lib, vivent alors des situations économiques difficiles les obligeant à réduire leurs vols vers Tahiti. ATN saisit cette opportunité pour demander l'autorisation de faire atterrir ses appareils à Paris, ce qu'elle obtient à

¹ : en 2005.



partir de mai 2002. Courant 2002, Air Lib cesse toute activité de même que Corsair qui abandonne la destination Polynésie en 2003, laissant ainsi la possibilité à ATN d'augmenter progressivement son nombre de rotations vers Paris. Enfin, avec l'ouverture d'une ligne vers New York et d'une autre vers Sydney en 2005, ATN élargit encore son espace commercial dans l'espoir de capter de nouveaux flux touristiques vers la Polynésie.

Cette extension progressive des activités de la compagnie s'est bien évidemment accompagnée d'un élargissement de sa flotte qui est passée d'un Airbus A340-200 en 1998 à 5 Airbus A340-300 en 2005. Plusieurs appareils ont été financés par le fonds de reconversion de la Polynésie française, la défiscalisation nationale et des emprunts bancaires, les autres sont sous contrat de leasing.

2. Le développement des ressources propres

Afin de disposer d'une économie qui ne dépende plus autant des transferts extérieurs, la Polynésie a cherché à développer ses ressources propres afin de sortir d'un schéma de croissance artificielle. En effet, jusqu'en 1995, si le PIB marchand et non marchand par habitant a fortement pro-

gressé, c'est essentiellement la résultante des transferts liés aux activités militaires et de l'indexation des salaires des fonctionnaires. Pour s'émanciper de ces ressources extérieures, le défi consiste alors à développer les richesses propres du Pays que sont le tourisme, la perle et la pêche.

A. Le tourisme

Entre mythe et handicap structurel, la destination Tahiti est perçue comme le voyage d'une vie.

Le tourisme est sans conteste le pilier central du développement des ressources propres de la Polynésie. Venir à Tahiti, hier comme aujourd'hui, relève du mythe pour les voyageurs. Ce « mythe polynésien » repose sur des caractéristiques physiques exceptionnelles : paysages hors du commun, climat très agréable une grande partie de l'année, harmonie dans les îles hautes entre la montagne et le lagon, caractère

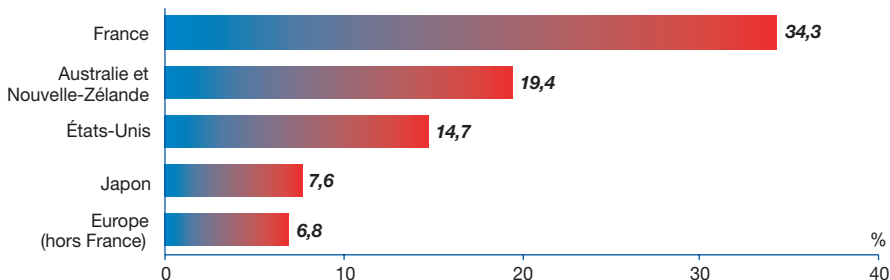
unique des atolls et, au-delà, singularité de chaque archipel et de chaque île à l'intérieur de chaque archipel, fonds sous-marins extraordinaires tant pour leur flore que pour leur faune. Mais ce mythe tient d'abord et avant tout à l'accueil polynésien, spontané, riche d'une culture profonde, vraie et dépaysante.

Les enquêtes de satisfaction touristique démontrent très clairement que le regard que porte le touriste qui quitte la Polynésie est complètement en adéquation avec ses attentes. Paradoxalement, ces touristes si

heureux du voyage qu'ils ont effectué ne reviendront plus en Polynésie. Les taux de retour mesurés en 2003 selon le pays d'ori-

gine des touristes polynésiens sont faibles, de l'ordre de 18 % en moyenne.

Taux de retour de touristes par pays



Le taux de retour évolue assez peu dans le temps. Il est plus élevé pour les touristes français qui, même s'ils sont les plus éloignés, ont souvent de la famille ou des amis à visiter. Les voisins océaniques d'Australie ou de Nouvelle-Zélande ont aussi un taux de retour relativement faible (de l'ordre de 20 %) malgré leur proximité géographique.

Source : ISPF

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette apparente contradiction entre satisfaction et non retour. En premier lieu, le produit touristique vendu en Polynésie ne s'adresse pas spécifiquement à une clientèle répétitive (golfeurs, tourisme en familles, hébergement en « time share »...). L'éloignement de la destination et donc le coût du transport aérien nécessitent un budget minimal incompressible, ne lui conférant pas un label « d'accessibilité » facile. L'image de destination « mythique » que se font les touristes et leur sentiment de réaliser le « voyage d'une vie » ne contribuent pas non plus au développement de ce segment. Il faut aussi prendre en compte le coût élevé de la vie en Polynésie française qui en fait une destination touris-

tique plus chère que ses concurrents proposant le même type de produit (sable blanc, lagon et bungalow) avec un coût du travail beaucoup moins élevé comme l'Indonésie ou l'île Maurice. Enfin, un dernier aspect contribue à expliquer la cherté du séjour polynésien : la dispersion des îles, comme le montre le graphique réalisé sur fond de carte de l'Europe.

Cette très grande dispersion géographique constitue un dilemme pour les voyageurs : d'une part, le mythe polynésien n'est vraiment accessible que dans les îles éloignées du fait de leur authenticité ou de leur beauté naturelle. Mais d'autre part, le fait de visiter les archipels accroît notablement le budget total des transports et donc du séjour.



POLYNÉSIE FRANÇAISE Dispersion géographique comparée à l'Europe



Lorsqu'on place Tahiti sur Paris, l'archipel des Marquises se trouve en Scandinavie, celui des Australes s'étend de la frontière espagnole à l'Est de la Sardaigne, l'archipel des Gambier se retrouve en Roumanie !

Source : ISPF

Cet émiettement géographique a des conséquences en chaîne sur la boucle prix/fréquentation touristique. Il a un effet direct sur les coûts, comme nous venons de le signaler mais également sur la fréquentation, surtout pour les archipels les plus éloignés. En conséquence, la faiblesse de la demande ne crée pas les conditions nécessaires pour avoir des prix abordables.

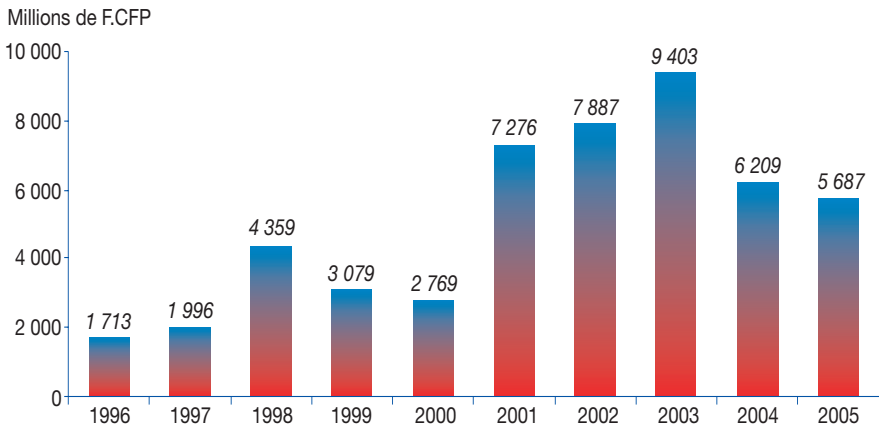
Compenser le handicap structurel par la politique publique

Comme il vient d'être dit, ce secteur souffre d'un handicap structurel fort vis à vis des destinations concurrentes. En revanche, il apparaît manifestement comme la ressource propre dotée du plus gros potentiel, attirant pratiquement 200 000 nouveaux touristes par an. La Polynésie

française a donc cherché à développer son industrie hôtelière, en y consacrant l'essen-

tiel de la défiscalisation locale censée compenser le handicap structurel.

Enveloppe de défiscalisation pour l'industrie hôtelière



Source : Service des Contributions

Le montant de l'enveloppe octroyée au secteur hôtelier entre 1996 et 2005 dépasse les 50 milliards sur les 76 milliards de dotation totale, soit pratiquement les deux tiers. En y ajoutant la défiscalisation des bateaux de croisière, qui existe depuis 2001, la « défiscalisation touristique » dans sa globalité représente près de 70 % de l'aide totale.

En outre, l'industrie hôtelière bénéficie des taux de crédit d'impôt les plus élevés. L'idée sous-jacente est qu'un hôtel crée de l'activité donc de l'emploi, non seulement lors de son exploitation mais déjà pendant sa construction. L'activité hôtelière doit

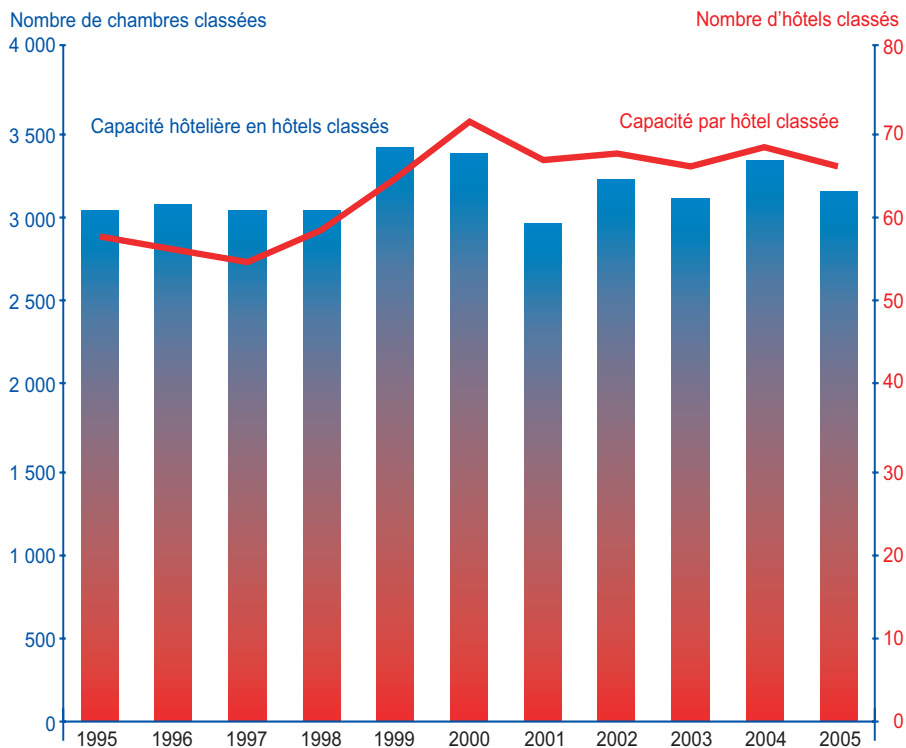
durer au minimum 5 ans pour que le projet puisse bénéficier de défiscalisation.

Les 50 milliards de crédit d'impôt accordés à la défiscalisation hôtelière locale doivent être rapportés aux 85 milliards de coût total des projets associés. Le taux global est donc de 59 %, auquel vient souvent s'ajouter une part de défiscalisation nationale. Les projets d'investissement hôtelier bénéficient ainsi, en Polynésie, d'aides conséquentes.

Il est dès lors important de mesurer l'impact de cet effort fiscal particulièrement élevé sur l'offre hôtelière.



Capacité hôtelière

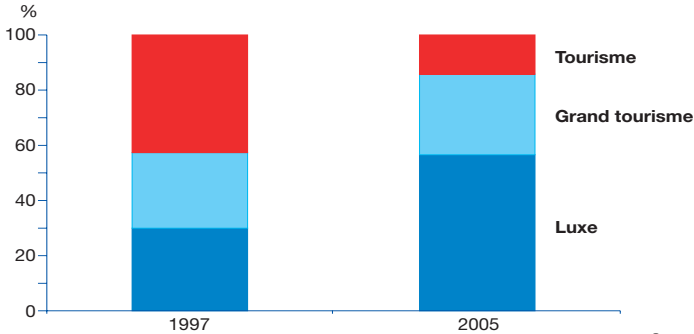


Sources : CPH, ISPF

La capacité hôtelière a finalement assez peu évolué au cours de la décennie, que l'on compare la situation de 1995 à celle de 2005 ou que l'on suive ses fluctuations. La capacité totale s'inscrit toujours entre 3 000 et 3 500 chambres pour l'ensemble de la période. De même, par hôtel, elle ne varie que légèrement, la taille des établissements ne progressant que peu jusqu'en 2000 pour se stabiliser ensuite.

Les deux graphiques suivants offrent une comparaison de la capacité hôtelière par classe d'établissements, entre 1997 et 2005. Les catégories « luxe », « grand tourisme » et « tourisme » correspondent respectivement à 4-5, 3 et 2 étoiles (les normes internationales de classement hôtelier ne sont pas appliquées en Polynésie).

Répartition de la capacité hôtelière par classe



Sources : CPH, ISPF

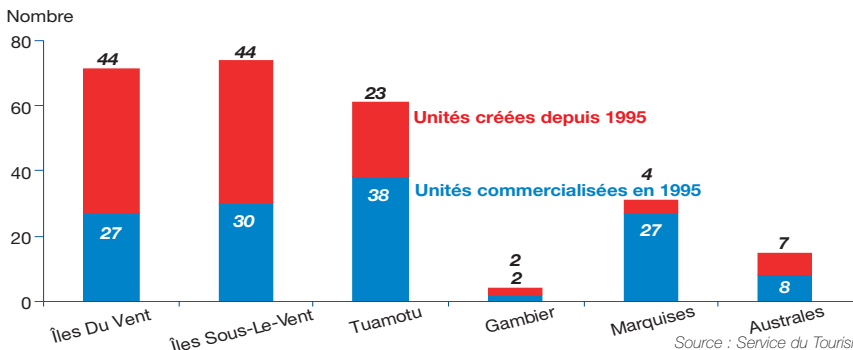
On constate d'une part la faible évolution du nombre de chambres « grand tourisme » et d'autre part le transfert d'environ 900 chambres de la catégorie « tourisme » à la catégorie « luxe ».

L'enveloppe dédiée à la défiscalisation a permis l'ouverture de près d'un millier de chambres de « luxe », entre 1997 et 2005, mais dans le même temps les hôtels de catégorie tourisme ont vu leur offre baisser de plus de 800 unités.

La Polynésie propose aussi un autre type

d'hébergement : l'hôtellerie familiale. Cette forme d'hébergement capte un peu plus de 25 % des nuitées payantes des touristes internationaux en 2005. Elle s'est fortement développée au cours des 10 dernières années. Dans le but de contribuer au rééquilibrage des archipels tout en diversifiant le produit touristique, cette catégorie d'hôtels, non éligible au dispositif de défiscalisation, a reçu des aides directes du Territoire.

Localisation et évolution du nombre de pensions de famille



Source : Service du Tourisme



Grâce à cette offre variée, la Polynésie propose des séjours qui mixent les deux types de logements (58 % des clients de pension ont passé au moins une nuit en hôtel « classé »). Les choix faits dans le développement de la gamme luxe semblent cohérents car ils correspondent à la demande

de la clientèle internationale, à fort pouvoir d'achat, qui vient en Polynésie dans le cadre du voyage d'une vie, d'un honeymoon, et ce, tout en pratiquant des tarifs dans la norme de ceux observés chez nos concurrent (Maldives, île Maurice, ...).

B. La pêche

Avec sa zone économique exclusive (ZEE) de 5,5 millions de km², la Polynésie française possède un réel potentiel halieutique. Sa situation géographique lui confère, par ailleurs, un atout certain en termes d'exportations vers les marchés du pourtour Pacifique, notamment asiatiques et nord-américains, au-delà de ses liens privilégiés avec la Métropole. Le rendement autour de 60 kg par 100 hameçons et l'excellence des variétés de poissons pêchés dans ses eaux participent à l'appréciation favorable, déjà énoncée en 1990, selon laquelle la Polynésie possède une importante ressource insuffisamment exploitée.

Comme pour le tourisme, il existe sans nul doute un vrai potentiel, mais de nombreux obstacles doivent être levés pour permettre le passage d'une pêche artisanale à une pêche industrielle. Les polynésiens manquent effectivement de formation et sont davantage habitués à pêcher à la journée. En conséquence, seule une petite partie des eaux territoriales est utilisée. En outre, peu de financements sont alors disponibles.

Au début des années 90, la flottille de pêche hauturière polynésienne était quasiment inexistante (5 navires). La pêche au

large était assurée par des armements étrangers sur la base d'accords renouvelés annuellement principalement avec le Japon et la Corée. La montée en puissance d'une véritable pêche industrielle a résulté de la volonté des pouvoirs publics de développer cette filière.

L'accroissement de la capacité de production a reposé sur l'extension de la flottille, pour cela, l'attribution d'aides financières s'est accentuée fortement, dès 1992. Dans la mesure où ce secteur est jugé prometteur et prioritaire, les investisseurs vont pouvoir bénéficier de la double défiscalisation, métropolitaine et locale.

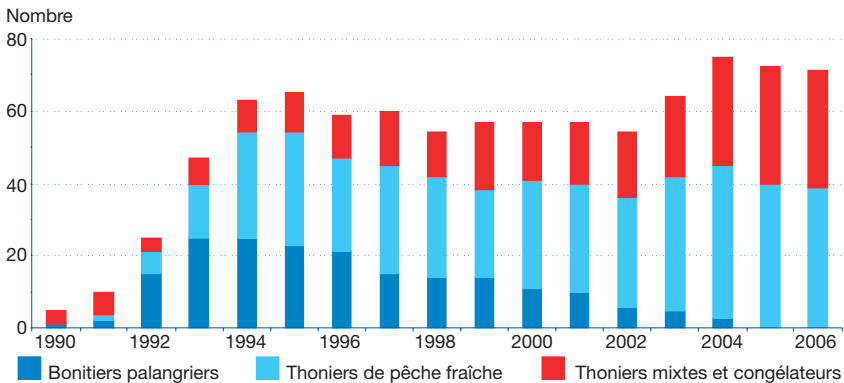
Une Société d'économie mixte locale, la SEML Tahiti Nui Rava'ai est créée dans le but d'accompagner les armateurs tout au long de la procédure, du montage du dossier jusqu'à l'acquisition du navire.

Entre 1990 et 1995, la première flottille polynésienne prend forme avec l'achat d'une trentaine de thoniers. Un véritable secteur industriel et une activité d'exportation structurée ayant pour but de répondre aux objectifs de production inscrits au programme de développement de la pêche (30 000 tonnes pour l'année 2006) voient le jour.

Après l'essor des années 1991-1994, la flottille est restée relativement stable jusqu'en 2002.

Elle a ensuite subi une légère augmentation et comptait, en 2005, 72 navires en activité.

Évolution de la flottille active de pêche hauturière depuis 1990



Source : Service de la Pêche

La participation des pouvoirs publics dépasse très largement l'aide à l'acquisition de nouveaux thoniers. Les investissements publics pour ce secteur sont très variés et regroupent les infrastructures portuaires, la formation, les programmes de recherches, la mise aux normes, le renforcement des flottilles... Sur la décennie les montants engagés dépassent 2,7 milliards de F.CFP.

L'aide scientifique et technique, apportée par les pouvoirs publics depuis plusieurs

années, a conduit à l'utilisation des relevés satellites fin 2005, donnant des informations techniques précieuses aux pêcheurs et aux équipes de recherche halieutique pour repérer de nouvelles zones de pêche. Parallèlement de nombreuses mesures de soutien ont été mises en place début 2005, notamment l'instauration de prix préférentiels sur le gasoil, la glace, le fret aérien pour les produits frais de la pêche hauturière et d'un fond de péréquation soutenant l'exportation.

C. La perle

Ce secteur représente non seulement la principale exportation de biens de la Polynésie française mais également la **deuxième ressource** propre du Pays après le tourisme. L'activité perlière joue, par ailleurs, un rôle social important en par-

ticipant au rééquilibrage économique entre les archipels par la création d'un grand nombre d'emplois, principalement aux Tuamotu et aux Gambier ; ces archipels concentrent plus de 90 % des exploitations.



L'émergence de ce secteur est l'aboutissement d'initiatives exclusivement privées, contrairement au tourisme et à la pêche qui ont bénéficié de systèmes d'aide aux investissements.

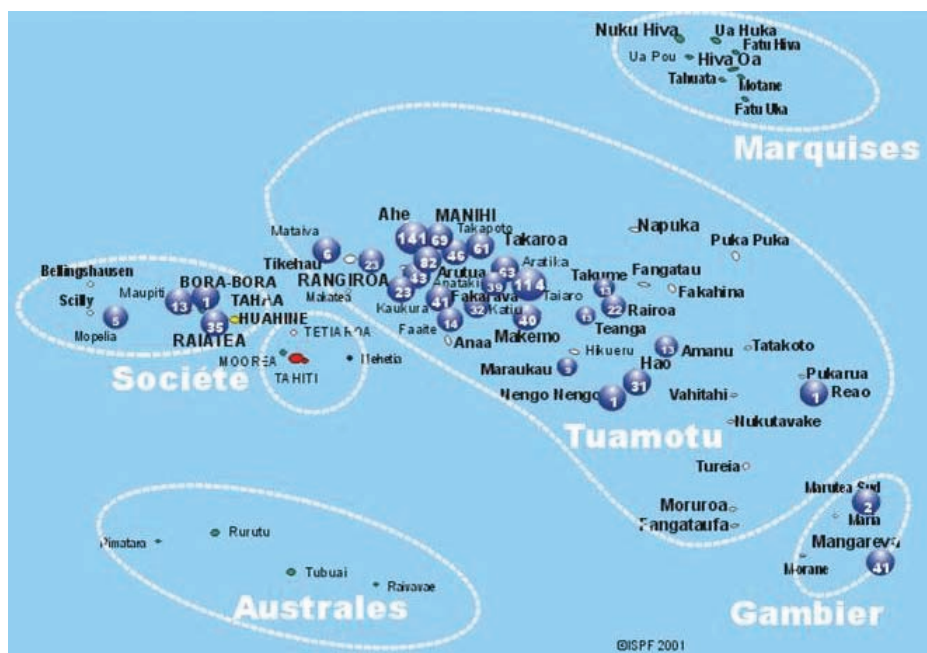
La participation des pouvoirs publics s'est traduite par la création du Service de la perliculture, dont l'objectif est :

- d'optimiser le cours des perles exportées

en favorisant la professionnalisation de la filière et en mettant en place un contrôle de qualité plus strict à l'exportation ;

- d'encourager la création de Groupement d'intérêt économique pour la promotion ;
- d'organiser des ventes ;
- de promouvoir des règles fiscales favorables aux secteurs.

Nombre de fermes perlières par île





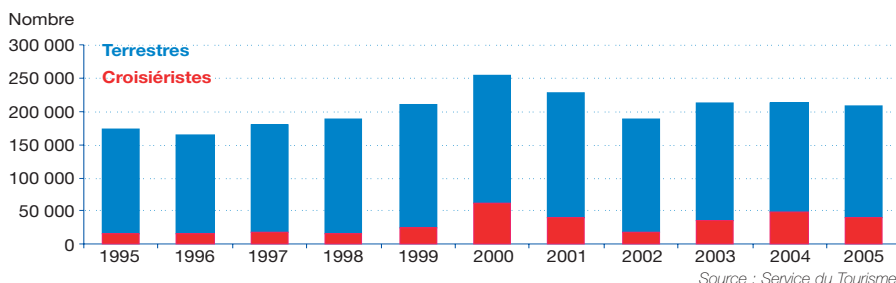
1. Évolution des ressources propres entre 1995 et 2005

A. Le tourisme

L'évolution du nombre de touristes ayant visité la Polynésie au cours de la période

est très en deçà des ambitions affichées.

Évolution des touristes terrestres et croisiéristes



Le bilan du trafic touristique international arrivant à l'aéroport de Faa'a, seul aéroport international de Polynésie française, au cours de la décennie 1995-2005, permet de distinguer 3 périodes :

- de 1995 à 2000. On assiste à une progression continue du nombre de touristes. Les arrivées de visiteurs internationaux passent de 163 000 en 1996 à 253 000 en 2000, maximum jamais atteint depuis ;
- de 2001 à 2002. Le nombre de touristes baisse nettement pour redescendre en deçà des 200 000 en 2002, dans un contexte international difficile (attentats du 11 septembre 2001, épidémie de SRAS). La progression de 2003, après l'importante diminution des deux années précédentes, est essentiellement liée à l'arrivée du « Tahitian Princess », grand paquebot de croisière ;
- de 2003 à 2005. Le nombre de touristes, après le redressement de 2003, stagne à

un peu plus de 200 000 par an. Il est très inférieur au maximum de l'année 2000, mais surtout aux objectifs annoncés et répétés par les gouvernements successifs de 300 000 touristes à court terme (horizon 2003).

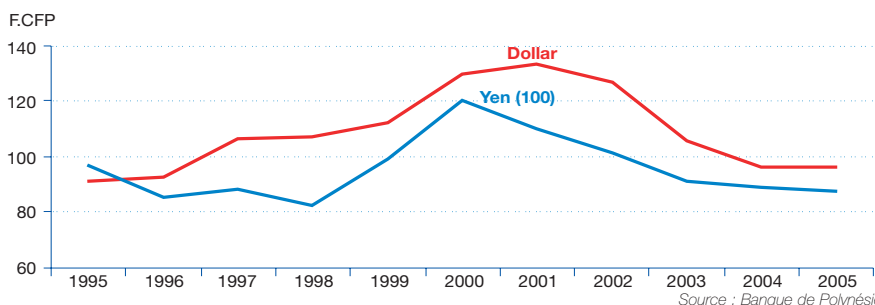
En définitive, l'effort important consenti par le Pays, en particulier en matière de défiscalisation, ne s'est pas directement traduit par une évolution du nombre de touristes. La baisse de fréquentation (à partir de 2001) coïncide avec l'octroi des plus importantes enveloppes de défiscalisation. En fait, les fluctuations annuelles sont essentiellement dues aux variations du nombre de croisiéristes.

La principale raison évoquée pour expliquer le recul de 2001 est l'attentat du 11 septembre. Toutefois, l'effet dépressif, avéré, de ces événements sur le tourisme dans le monde n'a agi que durant deux ans. À partir de 2003 et surtout 2004, le tourisme

mondial (y compris le marché américain) est très nettement reparti à la hausse, ce dont n'a pas bénéficié la Polynésie française. Un autre facteur explicatif peut être avancé, la variation des taux de change. Le dollar américain (30 % de nos « devises touristiques ») et le yen japonais (10 % de

nos devises) ont connu de fortes fluctuations sur la décennie et en particulier des mouvements de dépréciation vis-à-vis du franc CFP à partir de 2000 et 2001 préjudiciable à la compétitivité de la destination polynésienne.

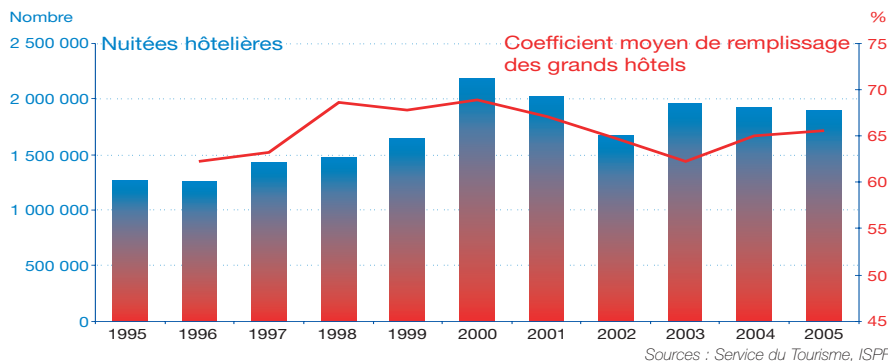
Évolution du taux de change annuel moyen du dollar et du yen



Outre la fréquentation en valeur brute, l'appréciation des performances touristiques porte sur le nombre de nuitées hôtelières et touristiques¹, permettant de tenir compte

de la durée moyenne de séjour (touristes et résidents), et sur le taux de remplissage moyen des hôtels, qui dépend lui de la capacité des différents établissements.

Évolution des nuitées hôtelières et du coefficient moyen de remplissage des grands hôtels



1 : Les nuitées hôtelières correspondent aux nuitées passées dans des hôtels répertoriés, tandis que les nuitées touristiques ne font pas distinction du mode d'hébergement.



L'évolution des nuitées hôtelières est très similaire à celle du nombre de touristes. Cela vient du fait que la durée moyenne de séjour est finalement assez stable sur la décennie 1995-2005, et que la plupart des touristes optent pour les hôtels.

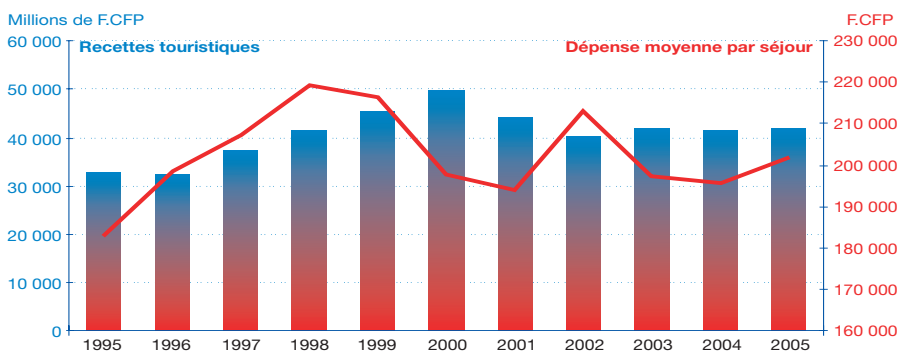
L'évolution du coefficient moyen de remplissage corrobore également assez bien la variation du nombre de touristes, sauf en fin de période (2003/2005) du fait d'une réduction de l'offre en raison d'importants chantiers de rénovation hôtelière.

Recettes touristiques

L'évolution des recettes touristiques est également très similaire à celle du nombre de touristes, avec des variations toutefois

moins marquées. On distingue, de la même façon que pour les effectifs, 3 périodes 1995-2000, 2001-2002 et 2003-2005.

Recettes touristiques



Sources : Service du Tourisme, ISPF

La dépense moyenne par séjour dépend de la proportion de touristes terrestres dans l'effectif total. Ainsi, ces derniers ont, en moyenne, une dépense par séjour plus importante (2 000 Euros par séjour en 2006), même s'il faut noter que les croisiéristes peuvent avoir des comportements de dépenses très différents selon la catégorie des bateaux qu'ils empruntent (paquebots, bateaux de croisière ou voiliers). Ainsi, pendant les phases 1998/2001 et 2002/2004, durant lesquelles le nombre de croisiéristes de paquebot a fortement augmenté, les recettes touristiques ont nettement diminué.

Finalement, le bilan que l'on peut faire de la décennie en matière touristique est assez négatif, que l'on confronte les chiffres de 2005 aux montants financiers de soutien public ou que l'on compare les résultats réels de 2005 à ceux que l'on pouvait légitimement projeter sur la base de l'évolution 1996-2000.

À ce titre, il est très intéressant de se référer aux objectifs affichés lors de l'élaboration du second contrat de développement (2000-2004) :

- la cible de 5 000 chambres en capacité totale n'a pas été atteinte puisque celle de l'hôtellerie traditionnelle était stable tandis

que celle en hôtellerie flottante² diminuait ;

- l'objectif annoncé de 300 000 touristes pour 2003 est très au-dessus de la réalité (à peine plus de 200 000) ;

- avec des recettes touristiques qui n'ont jamais excédé 40 milliards de F.CFP, les objectifs de 54 milliards pour 2003 et de 60 milliards pour 2005 n'ont pas été atteints.

Le cas particulier d'Air Tahiti Nui (ATN)

En 2005, ATN est la première société polynésienne par le chiffre d'affaires (26 milliards de F.CFP). Elle totalise 59 % du trafic passager au départ de Papeete et pérennise ainsi les relations aériennes du Territoire avec l'extérieur, les rendant moins vulnérables aux stratégies des compagnies internationales et aux impératifs de rentabilité que les compagnies privées. Cette « sécurité » a néanmoins un prix puisque la compagnie n'a pu survivre et accroître sa flotte dans l'après 2001 que grâce à de multiples augmentations de capital soutenues par le Pays qui détient désormais plus de 58 % de la SEM Air Tahiti Nui.

Pénalisée de surcroît par des changements fréquents de l'équipe dirigeante, la situation économique de la compagnie est aujourd'hui difficile. Elle a subi de plein fouet, comme les autres compagnies, la hausse des prix du kérosène, parallèle à

Il est possible d'opposer à ce constat, l'existence d'infrastructures (hôtellerie, transport aérien international et inter-insulaire, croisière) qui peuvent permettre de faire face à une plus forte demande future. On peut aussi se poser la question de ce que serait devenu le tourisme polynésien sans l'importance du soutien public et le renouvellement du parc hôtelier.

celle du pétrole depuis 2003, et cela dans un contexte d'ouverture de nouvelles lignes (Sydney et New York) pas encore à l'équilibre financier. Son déficit cumulé fin 2005 se chiffre à plusieurs milliards de F.CFP.

Au total, le bilan des 7 premières années d'existence d'Air Tahiti Nui est mitigé. Certes, la Polynésie française dispose avec ATN d'un outil très puissant pour son développement touristique, qui permet de profiter en termes d'emploi local des déplacements des touristes et des résidents. Mais les difficultés financières de la compagnie rendent nécessaire une forte participation financière du Pays. De plus, le duopole AIR FRANCE - ATN et la non gestion des places disponibles en dernière minute conduisent à un renchérissement du prix moyen des billets, ce qui pénalise l'ensemble de la filière.

B. La pêche

Les pouvoirs publics ont consenti des efforts importants pour développer la filière mais qu'en est-il de l'impact effectif de ces

mesures sur l'évolution des ressources propres issues du secteur ?

La production de la pêche hauturière a plus

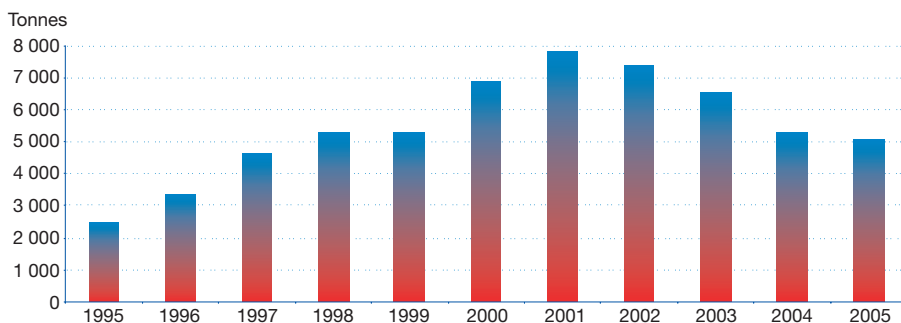
2 : L'hôtellerie flottante correspond aux navires de croisière.



que doublé entre 1996 et 2001. Elle était de l'ordre de 8 000 tonnes en 2001 et en forte croissance, ce qui avait permis de fixer un objectif (ambitieux) de 30 000 tonnes pour 2006. Mais à partir de 2002, une décroissance de la production s'est manifestée en dépit d'une intensification de l'effort de pêche comprenant, outre l'augmen-

tation de la flotte, celle du nombre d'hameçons posés et du nombre de campagnes effectuées. Depuis 2004, la production annuelle s'est stabilisée, aux alentours de 5 000 tonnes. Les pêcheurs ont été contraints de s'adapter à la situation en prospectant de nouvelles zones de pêche.

Évolution des captures de thons

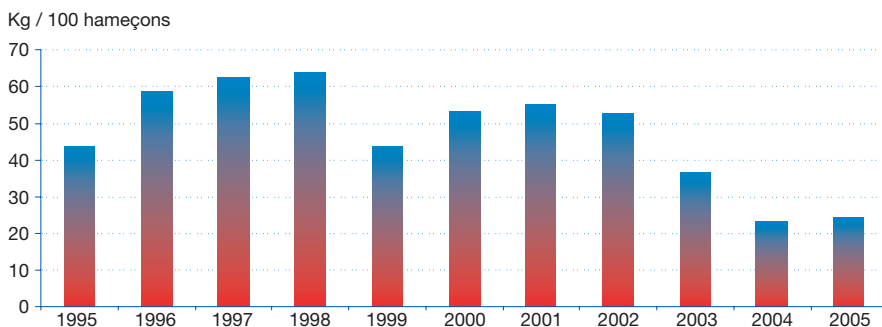


Source : Service de la Pêche

Le rendement de la pêche hauturière par campagne a effectivement diminué, pas-

sant de 55 kg/100 hameçons en 2001 à 24 kg/100 hameçons en 2005.

Moyenne annuelle des rendements nominaux



Source : Service de la Pêche

De 1995 à 2002, les rendements ont fluctué autour d'une valeur moyenne voisine de 50 kg/100 hameçons, sans jamais toutefois passer sous la barre des 40 kg/100 hameçons. Mais entre 2002 et 2004, ils ont été divisés par 2,5 environ.

La communauté scientifique s'accorde à dire que cette baisse est due à la conjonction de deux phénomènes entraînant une raréfaction de la ressource halieutique dans notre zone de pêche : des perturbations de conditions océanographiques et une hausse de l'activité de pêche dans le Pacifique.

Le secteur connaît une période difficile depuis 2001, avec une production en baisse continue du thon blanc, principale espèce exploitée par les thoniers polynésiens. La détérioration des rendements finit par mettre en danger certaines entreprises du secteur ne pouvant poursuivre leurs

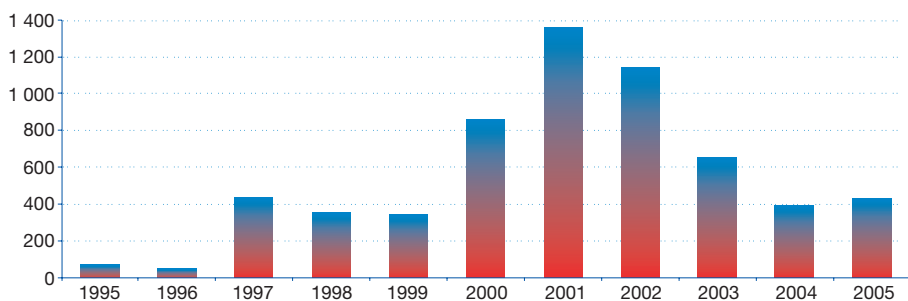
activités que grâce aux aides mises en place par les pouvoirs publics.

Dans ce contexte, les exportations de produits de la pêche restent très modestes et ne concernent presque exclusivement que le thon et ses dérivés.

Deux grandes phases ont marqué cette décennie : la première de 1995 à 2001 pendant laquelle, malgré un essoufflement en 1998/1999, une forte croissance a été enregistrée, la seconde de 2002 à 2005, caractérisée par une chute brutale. Les exportations représentent désormais un peu plus de 400 millions F.CFP par an, soit sensiblement le même niveau qu'en 1997 mais trois fois moins qu'en 2001, année record de la décennie. L'objectif fixé dans le cadre du développement économique (3 milliards correspondant à 7 000 tonnes exportées) est très loin des résultats réels.

Exportations de poissons

Millions de F.CFP



Sources : Service des Douanes, ISPF

La montée en puissance des exportations de poissons jusqu'en 2001 résulte de la volonté des Pouvoirs Publics très désireux de développer cette filière (étude de mar-

chés, extension du port de pêche, accréditation de la filière, subventions pour l'achat de navires, caisse de péréquation F.CFP/\$, exonération de taxes...). Les efforts



consentis n'ont cependant pu compenser l'attractivité du marché local ces dernières années.

À Papeete, le prix du thon rouge a été multiplié par 2,2 depuis 2002 et celui du thon blanc par 1,5 depuis 2003, alors que les prix à l'exportation sont restés relativement stables pendant la même période. La demande locale n'étant pas saturée, elle est privilégiée par les professionnels car plus rentable. Le niveau d'exportation

actuel ne dépend plus que de quelques mareyeurs, soucieux de maintenir leurs réseaux commerciaux, dans la perspective d'une reprise future.

Comme pour le tourisme, les résultats en termes de production, de rendement ou d'exportation en 2005 ne sont pas à la hauteur du soutien public et marquent une rupture brutale avec la tendance observée sur la première moitié de la décennie.

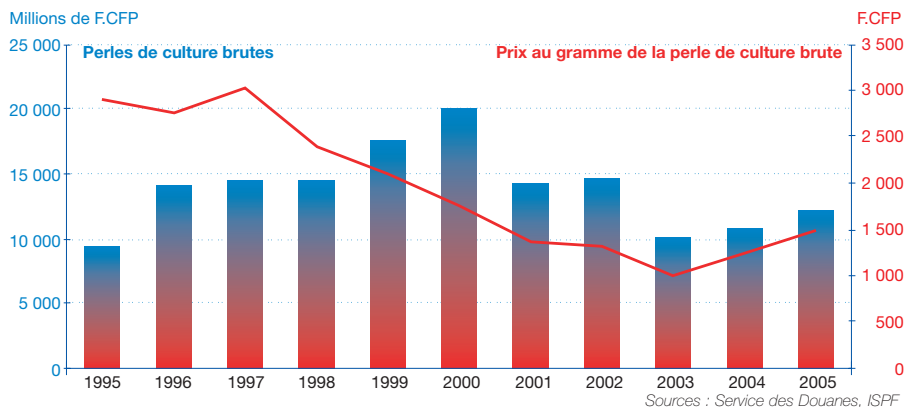
C. La perle

La perle constitue la principale exportation de biens (de l'ordre de 80 % sur la décennie). De par son importance relative et en l'absence de statistiques globales, l'exportation de perles sert de base à l'estimation de la production et de la santé socio-économique du secteur.

La décennie a été marquée par une succession d'événements et de choix stratégiques :

- en 1995, la crise socio-économique du Japon, principal client de la Polynésie française, s'est traduite par une diminution des prix de vente ;
- de 1996 à 2000, une croissance des volumes écoulés plus rapide que la baisse des prix unitaires, permettant en dépit de la baisse de qualité moyenne une progression des exportations en valeur ;
- en 2001, la crise mondiale, suite aux

Exportations de perles de cultures brutes



attentats, touchant de plein fouet le secteur du luxe dont le négoce de la perle, et ce dans un contexte de baisse du cours du yen ;

- à partir de 2003, une reprise timide et fragile consécutive à l'engagement vers la professionnalisation de la filière et à l'assainissement du marché, permet une relative stabilisation des quantités exportées et une légère progression du cours moyen de la perle brute.

En 2003 les exportations n'atteignent que 10 milliards de F.CFP, soit seulement un tiers de l'objectif fixé. Pourtant, cette cible n'apparaissait pas hors de portée à la lueur de la tendance observée entre 1995 et 2000.

En définitive, il est frappant de constater

que les trois secteurs d'activité, créateurs de ressources propres que sont le tourisme, la pêche hauturière et les produits perliers ont subi une évolution décennale très similaire. Suite à une forte progression jusqu'en milieu de période, un net recul est intervenu ramenant les recettes 2005 à des niveaux atteints 7 à 9 ans plus tôt. La décennie se termine néanmoins sur une note d'espoir. Les exportations de biens (perles, poissons) et de services (tourisme) semblent avoir atteint leur point bas entre 2002 et 2004 et amorcer une nouvelle phase de croissance mais ces résultats restent à confirmer dans un contexte mondial tendu (hausse des prix pétroliers, faible croissance mondiale...).

2. Les résultats face aux objectifs

Un des objectifs poursuivis par la Polynésie française, dans le cadre du Pacte de progrès, était de permettre les conditions d'une augmentation des ressources extérieures (transfert de l'État et ressources propres) au même rythme que la croissance démographique afin de maintenir un revenu par habitant constant. Il était ainsi demandé à l'État de maintenir ses versements au même niveau que celui de l'époque du CEP (substitution des transferts militaires au profit des transferts civils), la Polynésie française s'engageant à développer ses ressources propres au rythme de 7 % par an.

Les transferts de l'État ont été globalement stables sur la première moitié de la décennie, ce qui correspond donc à une baisse des transferts par habitant. Par la suite, les

transferts par habitant progressent jusqu'en 2004, pour fléchir quelque peu en 2005. Au total, on retrouve en 2005 le niveau d'aide par habitant de 1995. Sur la décennie, l'image d'un tassement en début de période et d'une progression ensuite est renforcée si l'on intègre la défiscalisation métropolitaine (importante en fin de période mais non comptabilisée sur le graphique ci-dessus). En revanche, il faut souligner qu'il s'agit ici de francs courants et que la fin du deuxième contrat de développement en 2005 risque de faire apparaître une baisse pour les deux années qui suivent la décennie étudiée. En effet, le contrat de projets qui est actuellement en cours de discussion entre l'État et le gouvernement de Polynésie française n'aura pas de conséquences concrètes avant 2008.



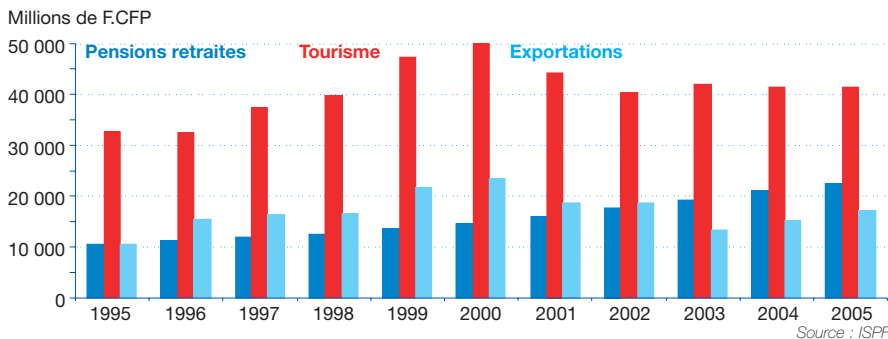
Les transferts de l'État



Qu'en est-il à présent de l'augmentation de la part des ressources propres grâce aux

efforts consentis pour développer les infrastructures ?

Ressources propres du pays

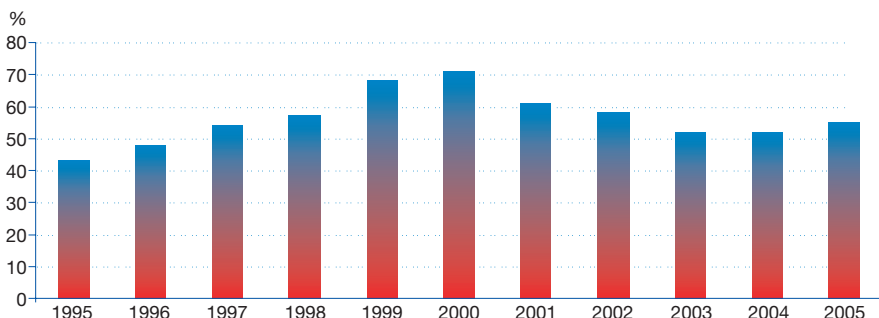


Les pensions et retraites des fonctionnaires sont comptabilisées par les auteurs du pacte de progrès comme une ressource propre, considérant les retraités comme des touristes à l'année qui auraient choisi la Polynésie française pour passer leur retraite. Elles peuvent donc ne pas être

comptabilisées dans les transferts de l'État car il n'est pas demandé aux retraités de venir spécifiquement en Polynésie même si l'indexation peut apparaître comme un biais favorable. Les retraites progressent sur l'ensemble de la période, alors que le mouvement des exportations de biens (en

particulier perle) et services (tourisme) connaît deux périodes distinctes d'augmentation d'abord, puis de diminution.

Ressources propres du pays / transferts de l'État

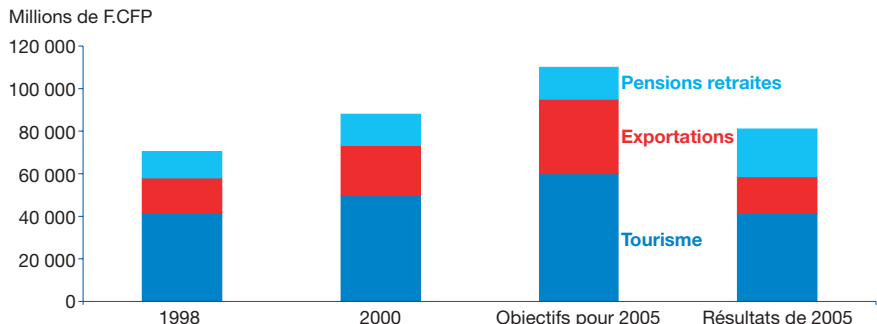


Sources : Haut Commissariat, ISPF

La rupture constatée en 2001 fait que le bilan que l'on aurait pu faire en 2000 aurait été radicalement différent. À cette date, il aurait montré une économie en passe de réussir son pari d'une plus grande autonomie. Une lecture à l'année 2005 indique que non seulement le ratio ne s'est pas

apprécié, mais qu'il est retombé au niveau de 1997. Cette première moitié de la décennie, où les résultats ont été meilleurs que prévus, a incité la Polynésie française à afficher des objectifs très optimistes dans le second contrat de développement.

Ressources propres du pays



Source : ISPF

En 2005, on peut constater que l'objectif correspondant au renforcement des res-

sources propres du Pays n'est pas atteint.



3. Une lecture par la Balance des paiements

A. Définition et cadre d'analyse

La balance des paiements est un état statistique présenté sous forme comptable, qui récapitule selon un schéma détaillé les transactions, financières ou non, entre les résidents d'un territoire et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Pour la Polynésie française, elle prend en compte l'ensemble des flux entre les résidents de la Collectivité et les non-résidents (l'étranger et le reste de la France³) sur une période annuelle : opérations sur biens et services, revenus, transferts courants et flux financiers. Les données recensées dans la balance des paiements constituent une source précieuse d'informations pour les différents acteurs économiques de la Polynésie française.

La balance des paiements permet d'apprécier, sous un angle différent, l'évolution de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française au cours de la décennie.

Elle est toujours équilibrée, aux erreurs et omissions près. Ainsi, un excédent de la balance courante doit avoir pour contrepartie un excédent des investissements nets à l'étranger (investissements directs, en portefeuille ou autres). Un excédent des transactions courantes est donc une entrée nette de devises, contrebalancée par un compte financier déficitaire, c'est-à-dire par des sorties de devises ou une variation des réserves de change.

Au-delà de cette compensation comptable, la balance courante est structurellement équilibrée en Polynésie française. Il existe certes des investissements directs croisés entre la Collectivité et le reste du monde mais ils demeurent très faibles au regard des transactions courantes. C'est donc bien la partie haute de la balance des paiements qui appelle notre attention, à savoir

les biens (importations et exportations), les services (importés, tel le transport maritime et exportés comme le tourisme), les revenus (salariaux, des capitaux investis) et le solde des transferts courants notamment. Le compte de transactions courantes fait en effet apparaître des postes extrêmement révélateurs de l'économie polynésienne :

- d'un côté, les importations de biens et services auxquelles il est nécessaire d'ajouter les dépenses de la Collectivité, effectuées à l'extérieur, on parlera des « emplois » ;
- de l'autre, les « ressources » qui permettent d'engager ces dépenses, à savoir les exportations de biens (les perles en premier lieu, et plus marginalement les recettes tirées des exportations de nono, de poissons...), les exportations de services (le tourisme en Polynésie française mais également le chiffre d'affaires réalisé par Air Tahiti Nui auprès des non résidents) et les versements publics de la Métropole (dépenses des forces armées, salaires des

3 : Par "reste de la France", il faut entendre la France métropolitaine (y compris la principauté de Monaco), les quatre départements français d'Outre-Mer, les collectivités d'Outre-Mer de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, ainsi que la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et la collectivité départementale de Mayotte.

fonctionnaires civils et transferts publics courants comprenant les pensions, les dotations aux budgets des collectivités territoriales et les autres dépenses directes des services de l'État).

Dans ce cadre, il est d'usage de distinguer d'une part les « ressources propres » tirées des exportations de biens (perles, produits de l'agriculture et de la pêche notamment) et de services (tourisme essentiellement) et d'autre part les « ressources » provenant de l'extérieur, à savoir les versements publics

de la Métropole apparaissant⁴ dans la balance des paiements. À la différence de l'analyse précédente, les pensions et retraites ne sont pas considérés ici comme des ressources propres.

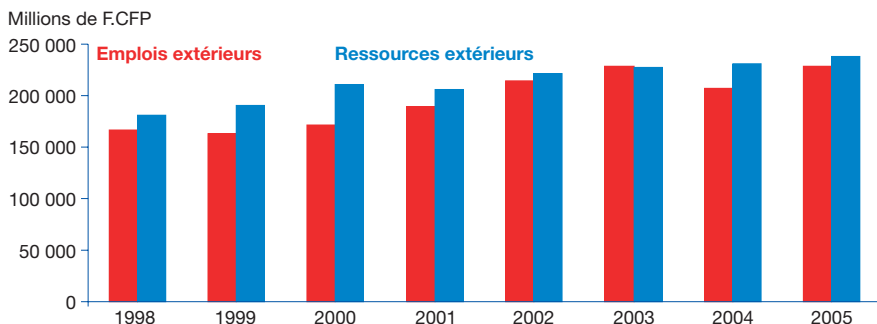
L'acquisition de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française doit se traduire par une moindre dépendance du Pays, tant structurelle que conjoncturelle, vis-à-vis des versements publics de la Métropole.

B. Une dépendance toujours aussi grande entre 1998 et 2005

La balance des paiements de Polynésie française n'est disponible que depuis 1998. Sur la période 1998-2005, les « emplois extérieurs » ou les dépenses à l'extérieur ont augmenté au rythme annuel de 4,6 %, passant de 167 à 229 milliards de F.CFP.

Dans le même temps, l'accroissement des ressources de 4,1 % par an a permis de couvrir mécaniquement celui des dépenses par nécessité d'équilibre, et ce dans un contexte d'investissement net extérieur peu dynamique.

Transactions avec l'extérieur

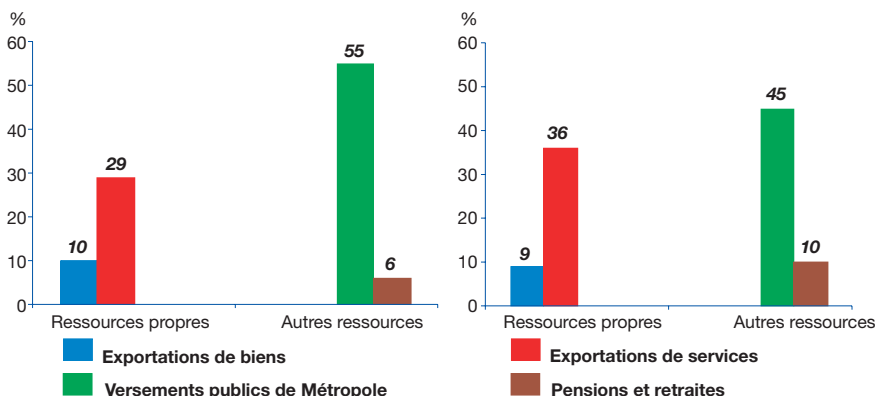


Source : IEOM

4 : Les versements publics déclarés annuellement par le Haut-Commissariat excèdent d'une vingtaine de milliards ceux apparaissant dans la balance des paiements. Cette différence tient au fait qu'une partie de ces sommes est directement créditée sur des comptes bancaires métropolitains échappant, de fait, aux flux répertoriés dans la balance des paiements.



Part des ressources propres dans les ressources extérieures totales en 1998 et 2005



Source : IEOM

Hors pensions et retraites, la part des ressources propres dans les ressources extérieures totales est passée de 39 % à 45 %, ce qui n'est pas négligeable⁵. L'essentiel de cette progression significative provient en réalité de l'évolution du chiffre d'affaires de Air Tahiti Nui réalisé auprès des passagers non résidents, proche aujourd'hui de 20 milliards. Cette prise en compte explique la différence de résultat obtenu avec celui de l'analyse précédente (cf. paragraphe 3.2.). Néanmoins, il existe une grande différence entre chiffre d'affaires et valeur ajoutée, dans la mesure où les consommations intermédiaires (kérosène et autres biens et services importés) constituent une part importante du chiffre d'affaires. En pre-

nant en compte uniquement la valeur ajoutée d'ATN générée auprès des non résidents⁶, la part des ressources propres dans les ressources extérieures totales ne gagne en réalité que 1 point entre 1998 et 2005 (de 38 % à 39 %).

À travers cette lecture spécifique de la balance des paiements, on peut en conclure que l'autonomie économique et financière de la Polynésie française s'est significativement améliorée sur la période 1998-2005, grâce non pas aux ressources propres telles qu'elles ont été définies dans cette partie, à savoir les recettes touristiques, la perliculture et la pêche, mais grâce au développement du chiffre d'affaires d'ATN générés auprès des non résidents.

5 : En considérant les pensions et retraites comme des ressources propres pour des raisons qui ont été évoqués dans les pages précédentes, la part des ressources propres dans les ressources extérieures totales passe de 45 % à 55 %.

6 : C'est-à-dire un montant négligeable en milliard en 1998 et 5 milliards en 2005 (cf. « Le cas du tourisme et du transport aérien en Polynésie française », juin 2007, Christian Vernaudo, Conférence Économies d'Outre-Mer, « S'ouvrir pour soutenir la croissance », 27 juin 2007, AFD).

4. Conclusion provisoire

À la lecture des pages précédentes plusieurs remarques d'ordre économique peuvent ainsi être formulées :

- de nombreux outils ont été conçus, à la fois par l'État et la Polynésie française, pour faire face à l'arrêt des expérimentations nucléaires ;
- les transferts de l'État ont été plus marqués sur la période 2001-2005 que sur la période 1995-2000. Néanmoins, le montant du transfert par habitant est très similaire en 2005 à ce qu'il était en 1995. Les montants des transferts ont accompagné la croissance démographique ;
- les transferts ont permis d'assurer à la fois le rattrapage en matière d'infrastructures et de contribuer au maintien du pouvoir d'achat moyen ;
- en revanche, la Polynésie française n'a pas réussi à accroître son autonomie éco-

nomique. Les ressources propres ont nettement progressé jusqu'en 2000 pour ensuite diminuer fortement les 5 années suivantes ;

- finalement, la dépendance de la Polynésie vis-à-vis des transferts de l'État est aussi forte en 2005 qu'en 1995 ;
- parallèlement, la balance des paiements nous indique que la dépendance de la Polynésie par rapport à l'extérieur est similaire en 1998 et en 2005.

La question fondamentale qui se pose est de savoir pourquoi la bonne tendance quant au développement des ressources propres s'est inversée au milieu de la décennie étudiée (en 2000-2001).

Afin d'y répondre, soulignons immédiatement que la structure même du tissu économique polynésien s'est considérablement modifiée au cours de la période.



Partie 2

LES CHANGEMENTS PROFONDS DE L'ÉCONOMIE POLYNÉSIENNE AU COURS DE LA PÉRIODE 1995-2003



1. Une croissance économique modérée...

Le Produit Intérieur Brut (PIB) se compose de la Production Intérieure Brute (PIBe), qui est la contribution du secteur productif marchand du territoire à la création de richesse de l'économie, de la TVA (mise en place en 1998) et de la production non marchande, contribution du secteur public et parapublic (ensemble des administrations et organismes publics n'ayant pas de production marchande). Cette dernière est mesurée par le montant des salaires versés au cours de l'année auxquels on ajoute les salaires domestiques versés par les ménages.

Le PIB réel est calculé en déflatant le PIB nominal par l'indice des prix à la consommation. Cette méthode limite la portée des interprétations économiques, car malgré le détail de la comptabilité nationale, elle ne comprend pas de partage volume prix. Heureusement la faiblesse de l'inflation observée sur la période nous autorise à tirer parti des évolutions en valeur courante. Cette technique est également appliquée pour dégager les PIB réels des Départements d'Outre-Mer, ce qui nous autorise des comparaisons.

La Polynésie française a connu une croissance de 2,7 % de son Produit Intérieur Brut (PIB) réel en moyenne sur la période 1995-2003. Ce résultat peut être considéré comme une bonne performance au regard

de la croissance moyenne sur la décennie précédente qui a été de 1,2 %. Toutefois, comparée à celle des Départements d'Outre-Mer, comprise entre 2,9 % et 4,7 %, la croissance polynésienne peut apparaître modérée même si elle est supérieure à celle constatée en Métropole (2,2 %).

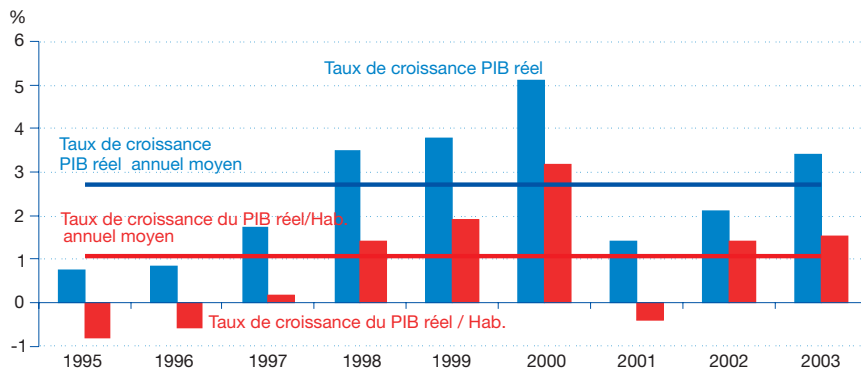
Comparée à celle des autres pays de la région Pacifique, la croissance réelle de l'économie polynésienne se situe dans une certaine moyenne : elle est quasiment identique à celle des Îles Cook (2,7 %), nettement supérieure à celle de Fidji (2,1 %), des Îles Salomon (-1,3 %) et de Vanuatu (1,7 %), mais nettement inférieure aux deux grandes économies australienne (+3,8 %) et néo-zélandaise (3,2 %) et à l'économie néo-calédonienne (4,1 %).

Croissance annuelle moyenne du PIB (comparaisons internationales)

	Période	PIB nominal	PIB réel
			unité : %
Collectivités d'Outre-Mer			
Nouvelle-Calédonie	97/2003	5,7	4,1
Polynésie française	95/2003	4,0	2,8
Département d'Outre-Mer			
Guadeloupe	95/2003	5,4	4,0
Guyane	95/2003	4,6	4,0
Martinique	95/2003	4,5	2,9
Réunion	95/2003	6,1	4,7
France métropolitaine	95/2003	3,6	2,2
Pays du Pacifique Sud			
Australie	95/2003	6,2	3,8
Nouvelle-Zélande	95/2003	1,7	3,2
Fidji	95/2003	5,8	2,1
Îles Salomon	95/2003	11,5	-1,3
Îles Cook	95/2003	6,3	2,7
Vanuatu	95/2003	4,5	1,7

Sources : INSEE Comptes économiques, ONU, CPS, ISPF

La croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant en Polynésie française



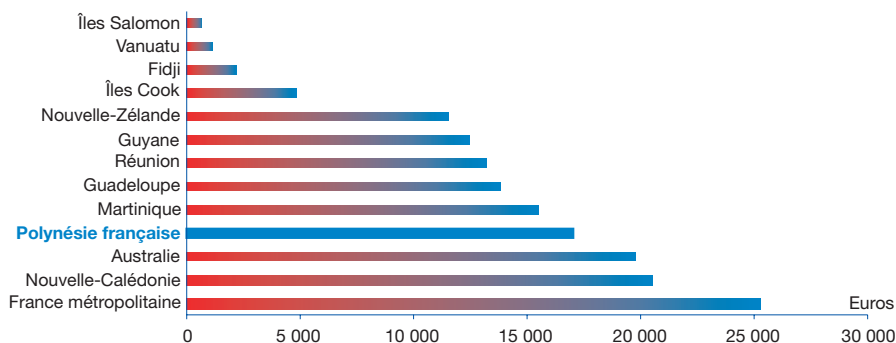
Source : ISPF (Comptes économiques 1995-2003)

Sur l'ensemble de la période, le PIB par habitant a progressé de 20 % en francs courants et de 9 % en francs constants. Cette performance appréciable de 1,1 % de croissance réelle annuelle est le résultat d'une accélération entre 1995 et 2000, suivie d'un ralentissement à partir de 2001.

Le PIB Polynésien par habitant s'établissait en 2003 à 17 000 Euros, soit 67 % du PIB par habitant métropolitain. Depuis 1995, cette proportion a peu évolué et ne montre pas de signes de rattrapage¹.

1 : Cette proportion était de 69 % en 1995.

PIB par habitant pour l'année 2000



Sources : INSEE (Comptes économiques), ONU, CPS, ISPF

Le PIB Polynésien par habitant se positionne comme le deuxième, par impor-

tance, des collectivités d'Outre-Mer, et dans les trois premiers de la zone pacifique.



2. ... et non régulière

Durant cette période, l'économie polynésienne a connu deux phases distinctes tant au regard de l'évolution du produit intérieur brut (PIB) que de celle de la production intérieure brute marchande (PIBe).

1995-2000 : taux de croissance en hausse

Une croissance soutenue caractérise l'économie du territoire, avec des taux d'augmentation du PIB réel supérieurs à 3 % à la fin des années 1990 et une croissance réelle annuelle de la PIBe de 2,5 % en moyenne. Le développement que connaît la Polynésie pendant cette période est caractérisé par :

- une remise à niveau des infrastructures et des investissements productifs (+4,3 % en moyenne annuelle), grâce notamment aux dispositifs de défiscalisation ;
- la maîtrise des salaires versés par les administrations (+1,8 % en moyenne annuelle soit quasiment le rythme de l'inflation) qui passent de 27,3 % du PIB en 1995 à 24,3 % en 2000 ;
- le dynamisme du secteur du BTP dont la part dans le PIB marchand passe de 6,3 % en 1995 à 7,9 % en 2000.

2001-2003 : le ralentissement

L'année 2000 restera la référence en termes de croissance économique (+4,4 % en termes réels). Pendant les deux années suivantes, l'économie connaît une période assez difficile, caractérisée notamment par l'atonie du secteur marchand en valeur réelle (+1,2 % en moyenne annuelle).

Cette rupture de tendance s'explique par la diminution de 10 % chaque année entre 2001 et 2003 des exportations de biens et services (diminution des recettes touristiques et des ventes de perles notamment), alors que la consommation finale continue sa progression sur un rythme aussi soutenu que les années précédentes.

Heureusement, avec +3,3 % en moyenne en réel, le PIB non marchand prend le relais de la croissance économique au cours de cette période, grâce à la progression des salaires versés par l'administration (+4,4 % en moyenne annuelle). L'année 2003 semble marquer un certain retour de la croissance avec une hausse du PIB de 3,4 % et de la PIBe de 4,1 % en francs constants.

3. Les emplois du PIB : le poids de la consommation des ménages

La ventilation du PIB selon les emplois finaux fait apparaître une dynamique économique portée essentiellement par la consommation, notamment par celle des ménages qui représentait 70 % du PIB en 2003, alors qu'au même moment elle ne

représentait que 55 % du PIB en France métropolitaine. Il s'agit du résultat d'une évolution de longue période dans la mesure où la consommation des ménages est passée de 58 % à 70 % en une dizaine d'années.

Corollaire de cette évolution, ce sont les fournisseurs de la Polynésie française qui ont profité de l'explosion de la consommation des ménages, puisque les importations de biens et services ont gagné 9 points de PIB entre 1995 et 2003.

Cette structure de forte dépendance de la croissance économique vis-à-vis de l'évolution de la consommation des ménages n'ont pas une spécificité polynésienne.

L'économie de la plupart des DOM, notamment la Réunion et la Martinique, est soutenue par la consommation des ménages qui comptent respectivement pour 70 % et 62 % du PIB et qui, en raison de leur petite taille, importent une grande partie des biens et services consommés. Les importations de biens et services représentent 32 % et 36 % du PIB, alors qu'en Métropole, elles ne pèsent que 25 %.

Structure des emplois finals

	Polynésie française		Réunion	Martinique	Métropole
	1995	2003	2001	2000	2003
					unité : %
Consommation finale	95	103	107	100	79
des ménages	58	70	70	62	55
des administrations	37	33	37	33	24
FBCF	15	19	20	20	19
Importations	25	34	32	36	25
Exportations	14	12	5	6	26
dont dépenses des touristes	13	11			
PIB	100	100	100	100	100

Sources : INSEE, ISPF (Comptes économiques), CEROM

4. Des changements profonds dans le système de production

Progression en valeur de la production et des consommations intermédiaires

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne 1995 / 2003
									unité : %
PIB	2,0	3,1	4,8	4,6	6,2	2,4	5,1	4,2	4,0
CI	10,8	7,0	3,2	12,5	12,1	5,2	11,1	6,0	8,4
Prod	3,8	8,9	3,6	7,4	7,4	3,1	6,1	5,4	5,7
CI / Prod	45,0	44,1	44,0	46,1	48,1	49,0	51,4	51,6	

Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

Sur la période, les consommations intermédiaires augmentent rapidement : +8,4 % en moyenne annuelle. La production aug-

mente à un rythme significativement supérieur à celui du PIB. Cette évolution peut être expliquée par un effet prix et un effet



branche. Après deux années de baisse (1997 et 1998), le rythme de progression du ratio « consommation intermédiaire sur production » indique une tendance à l'allongement des circuits économiques. Ce phénomène se produit à l'intérieur des branches (recours accru à la sous-traitance

dans le BTP par exemple) mais aussi à travers la modification de la structure de la production par branche découlant de la progression d'activités économiques nouvelles parallèles au déclin d'activité plus traditionnelles et moins consommatrices d'intrants.

5. Une présence de plus en plus importante du secteur marchand dans la valeur ajoutée...

La croissance du PIB, du PIB marchand et non marchand

	1995	2003	1995 - 2000	2001 - 2003	1995 - 2003
unité :	millions de F.CFP	millions de F.CFP	%	%	%
PIB	364 417	499 912	2,9	2,6	2,8
PIB marchand	264 111	340 106	2,5	1,2	2,0
PIB non marchand	100 306	122 086	0,0	3,3	1,3
TVA	0	37 719		17,1	

Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

Entre 1995 et 2003, l'augmentation du PIB a été principalement soutenue par la PIBe (+2 % de hausse en moyenne annuelle), qui a relativement plus contribué au gain de croissance de l'économie que la production non marchande (+1,3 % de hausse en moyenne annuelle) qui s'est maintenue au même niveau en francs constants (0 % de croissance réelle entre 1995 et 2000).

La mise en place de la taxe sur la valeur ajoutée et sa prise en compte explicitement comme ressource de l'économie a mécaniquement augmenté le PIB et participé à sa croissance, dans la mesure où la progression des montants de TVA a été plus marquée que la baisse des droits de douanes.

Contribution du secteur public au PIB

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
									unité : %
Conso publique/PIB	35,3	34,5	32,4	31,1	29,9	30,1	30,0	31,0	29,5
VA non marchande/PIB	27,3	26,1	25,4	24,6	24,3	24,3	24,2	24,7	24,2

Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

Quant à l'administration publique, sa part dans l'économie polynésienne a plutôt décliné sur la première sous-période, précédant une reprise de la croissance des salai-

res versés par les administrations qui soutiendra le PIB sur les quatre dernières années.

6. ... mais une présence encore importante des administrations dans l'économie en comparaison avec la Métropole

La proportion de la valeur ajoutée d'origine publique représente la part du secteur public dans la création du revenu, alors que le ratio « consommation publique sur PIB » traduit l'absorption de revenu par la sphère publique. Ces deux ratios se situent autour d'un quart pour le premier et d'un tiers pour le second, reflétant le poids relativement important de l'administration dans l'économie polynésienne.

En comparaison, la contribution du secteur administratif à la valeur ajoutée a été, en 2003, de 18 % au niveau national contre 24,2 % en Polynésie. Toutefois, certaines régions françaises montrent, une similitude

Poids du secteur public dans les Collectivités d'Outre-Mer

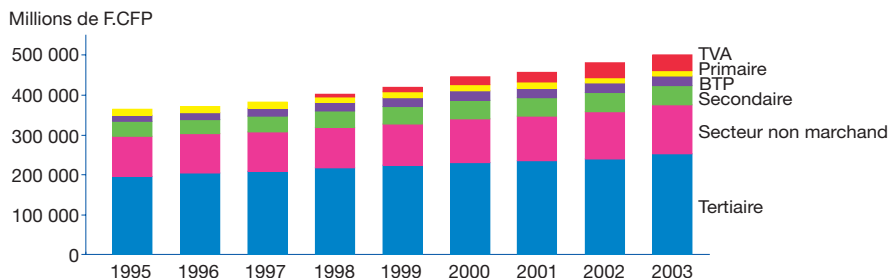
Région	VA non marchande/PIB
	Unité : %
Guadeloupe	26,7
Guyane	34,9
Martinique	29,5
Réunion	30,1
France	18,0
Polynésie française	24,2

Source : INSEE

dans ce domaine, comme en Corse (26 %) ou le Limousin (24 %) ainsi que les autres départements d'Outre-Mer (30 % en moyenne).

7. Une tertiarisation déjà importante de l'économie polynésienne en 1995 qui s'est renforcée par la suite

Évolution des contributions au PIB des différents secteurs



Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)



La production est l'activité économique socialement organisée qui consiste à créer des biens et des services s'échangeant habituellement sur le marché et/ou obtenus à partir de facteurs de production s'échangeant sur le marché.

A. Le tertiaire : « secteur porteur de l'économie polynésienne »

Le tertiaire est le premier secteur de la sphère marchande et représente entre 51 % et 55 % du PIB sur la période 1995-2003.

Les services non marchands

Les services se composent principalement des organismes financiers et des assurances, des services de location (logements, voitures, baux industriels et commerciaux), des hôtels, bars et restaurants, des services commerciaux, juridiques et techniques (cabinets comptables, avocats, géomètres), des autres services, notamment d'hygiène, de santé, d'enseignement. On y adjoint ici les transports et télécommunications qui forment un secteur à part dans le cadre comptable utilisé.

La production des services de logement tient une place importante ; celle-ci, valorisée par le montant des loyers, correspond à l'ensemble du parc des résidences principales, qu'elles soient occupées par des locataires ou par des propriétaires ; dans ce dernier cas, on valorise la production de services de logement des ménages pour eux-mêmes.

Évolution de la valeur ajoutée des services marchands (hors commerce) entre 1995 - 2003

	1995	2003	Taux de croissance moyen
Unité :	millions de FCFP		
Production	207 951	339 662	6,3 %
dont : Transport et télécommunications	26 %	32 %	
Service de logement	18 %	13 %	
Service bancaire/assurance	10 %	9 %	
Autres Services	46 %	45 %	
Part dans la production totale	46 %	48 %	
Consommations intermédiaires	87 507	168 284	8,5 %
Valeur Ajoutée	120 444	171 378	4,5 %
dont : Transports et télécommunications	23 %	27 %	
Service de logement	31 %	26 %	
Service bancaire/assurance	11 %	12 %	
Autres Services	36 %	36 %	
Part dans la PIBe	46 %	50 %	

Source : ISPF (Comptes économiques 1995-2003)

Sur la période, la valeur ajoutée des services marchands hors commerce a aug-

menté au rythme de 4,5 %, sa part dans la PIBe passant de 46 % à 50 %. Ce dyna-

misme est imputable en grande partie aux « **transports et télécommunications** » dont la production est passée de 26 % à 32 % de la production des services marchands.

La création et la montée en puissance de la

compagnie aérienne Air Tahiti Nui, à partir de 1998, associées au développement de la téléphonie mobile (réseau Vini développé par Tikiphone) et de la télévision par satellite (TNS) auront été les moteurs principaux de la croissance.

Le commerce

*Dans les comptes économiques, la « **production** » du commerce est mesurée par les marges commerciales perçues lors de la vente de biens importés ou fabriqués localement. La marge commerciale est définie comme la différence entre la valeur à la vente et la valeur à l'achat des marchandises commercialisées. Les impôts et taxes qui grèvent la valeur des produits sont donc inclus dans la marge commerciale, en particulier les différents droits et taxes à l'importation. La valeur ajoutée du commerce, contribution de ce secteur à la production intérieure brute, est calculée par l'excédent des marges commerciales sur les consommations intermédiaires, c'est-à-dire sur l'ensemble des biens et services consommés par le commerce afin de pouvoir exercer son activité.*

La valeur ajoutée dégagée par cette branche (26 % en moyenne) la positionne

comme la deuxième du territoire par son importance dans la sphère marchande.

Les déterminants de la production du commerce

	1995	2003	Croissance moyenne annuelle
Unité :		millions de F.CFP	%
Importations CAF (hors Airbus)	91 384	143 672	6
Marges sur importations	89 685	109 932	3
Taux de change	98 %	77 %	-3
Production locale	78 687	117 867	5
Production du commerce	95 543	119 565	3

Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

Compte tenu du faible développement des industries de transformations locales pénalisées par la faiblesse des productions du secteur agricole et de la taille réduite du marché intérieur, le commerce repose en presque totalité sur les importations.

Les résultats s'expliquent, en grande partie, par des marges commerciales prélevées sur les produits importés et locaux,

ainsi que par les niveaux d'importations et les taxes perçues.

La production du **commerce** (somme des marges) est donc pour près de 93 % expliquée par les marges sur importations, qui comprennent les droits et taxes à l'importation, tels que droits de douanes, droits d'entrées, etc.

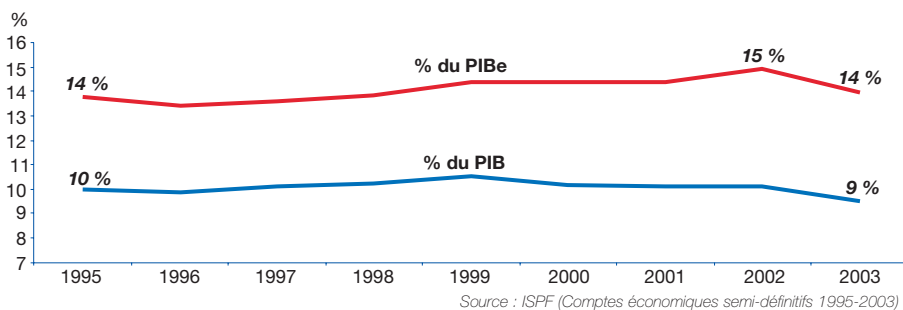


B. Une branche agroalimentaire prépondérante dans l'industrie

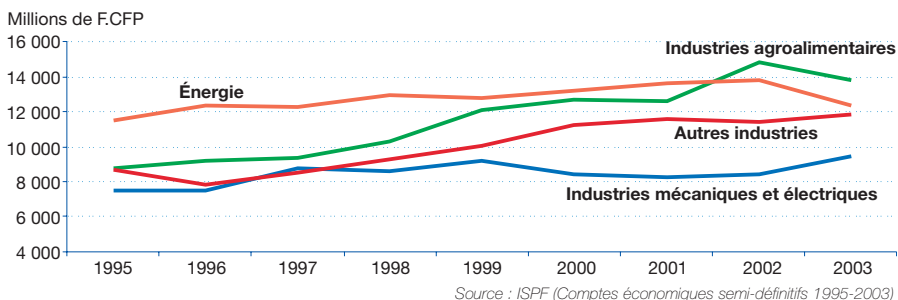
Le secteur secondaire est le deuxième secteur de la sphère marchande par son importance dans la création de richesse. Sa contribution à la valeur ajoutée marchande varie entre 13 % et 15 % sur la

période 1995-2003 (10 % du PIB en moyenne). Ce secteur se compose des industries agroalimentaires, des industries mécaniques et électriques, des industries diverses et de l'énergie.

Évolution des contributions du secondaire dans le PIBe et le PIB entre 1995 et 2003



Évolution de la valeur ajoutée générée pour le secondaire entre 1995 et 2003



Le **secteur des industries mécaniques et électriques** (réparation automobile, construction navale, industrie des équipements mécaniques) pesait jusqu'au milieu des années 1990 près de la moitié de la valeur ajoutée du secondaire grâce au CEP

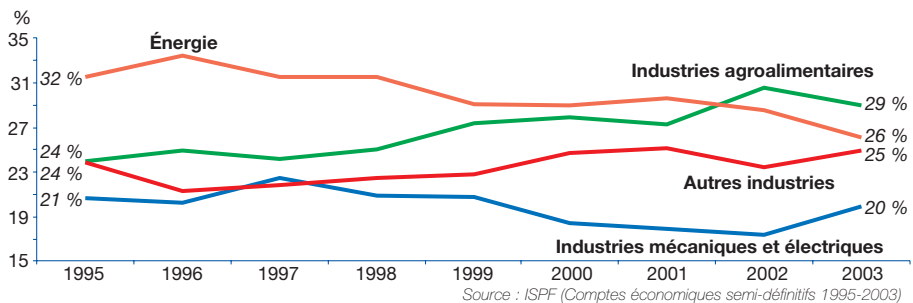
qui alimentait un réseau de sous-traitants relativement important. Mais ce secteur a connu depuis une lente contraction pour ne plus peser aujourd'hui que 20 % de la valeur ajoutée du secondaire, du fait de la réduction de l'activité de réparation auto-

mobile, et de la stagnation des autres activités composant les industries mécaniques. Entre 1995 et 2003, la part de l'activité de réparation automobile dans le secondaire, a diminué d'un quart.

Loin de reculer, **l'industrie agroalimentaire** a maintenu une réelle dynamique. Le taux de croissance moyen annuel de sa valeur ajoutée (4,8 %) a été l'un des plus importants de tous les secteurs d'activité. Sa part dans le secteur secondaire est passée de 24 % à 30 %, grâce au développement de nouveaux produits (lait et produits

laitiers, charcuterie et jus de fruits) et d'une amélioration de son appareil productif lui permettant de presque doubler sa valeur ajoutée en 9 ans. Le développement des services, ne s'est donc pas réalisé non plus au détriment du secteur agro-industriel. Le **secteur de l'énergie** se place en deuxième position en termes de valeur ajoutée, mais connaît sur la période une baisse de son influence sur le secondaire (de 32 % à 26 % de la valeur ajoutée dégagée par le secondaire).

Évolution de la contribution des différents secteurs dans le secondaire entre 1995 et 2003



C. Le BTP : « Un secteur moteur de l'économie polynésienne »

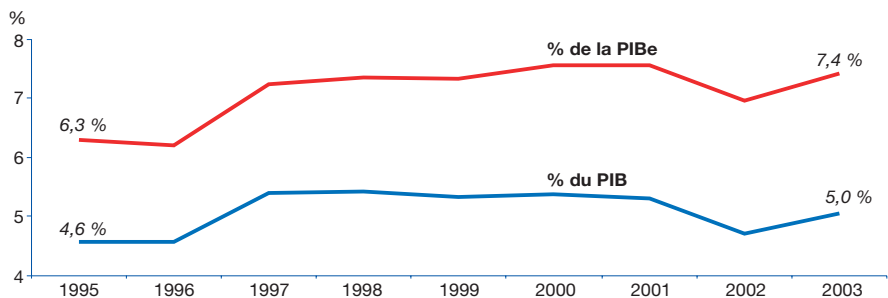
Le secteur du bâtiment et des travaux publics est partagé entre un grand nombre de petites entreprises, le plus souvent individuelles, essentiellement dans le bâtiment, et un nombre restreint de sociétés de taille relativement importante, spécialisées dans les travaux publics ou répondant aux deux sous-secteurs.

En raison des anticipations positives que la bonne santé du BTP génère sur l'ensemble de l'économie, la production et la valeur

ajoutée de ce secteur sont fortement corrélées à l'évolution globale du PIB marchand. Le BTP connaît une croissance continue sur la période (excepté en 2002) légèrement supérieure à celle de la valeur ajoutée marchande, ce qui lui permet de porter sa contribution de 6,3 % à 7,4 % de la PIBe. Le BTP se classe ainsi en troisième position au regard de la valeur ajoutée créée (5,2 % du PIB en moyenne).



Évolution de la contribution du BTP dans le PIB et la PIBe entre 1995 et 2003



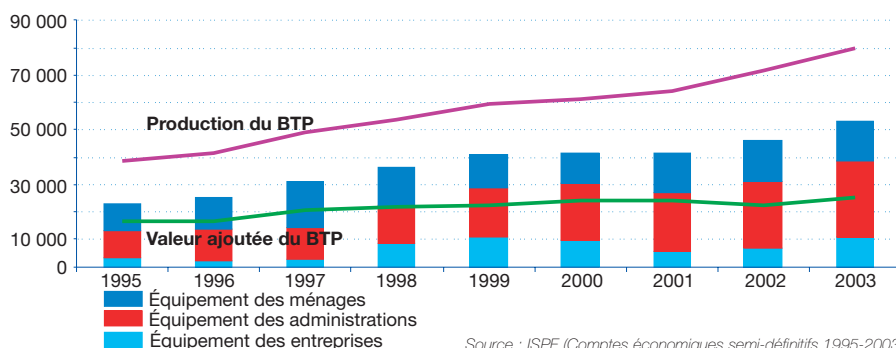
Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

La valeur ajoutée de la construction connaît des fluctuations marquées entre 1995 et 2003. Elle est tributaire de la demande en bâtiments des différents types d'agents économiques, à savoir, par ordre d'import-

tance, la demande en équipements des administrations, celle du logement pour les ménages et celle de bureaux pour les entreprises.

Évolution de la production et de la valeur ajoutée du BTP en fonction des dépenses d'équipements des agents économiques entre 1995 et 2003

Millions de F.CFP



Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

Globalement, la demande d'équipements des administrations s'est nettement renforcée ces dernières années, pesant 27 milliards en 2003 contre 10 milliards en 1995. Cependant, les différentes administrations, territoire, commune, État, peuvent avoir

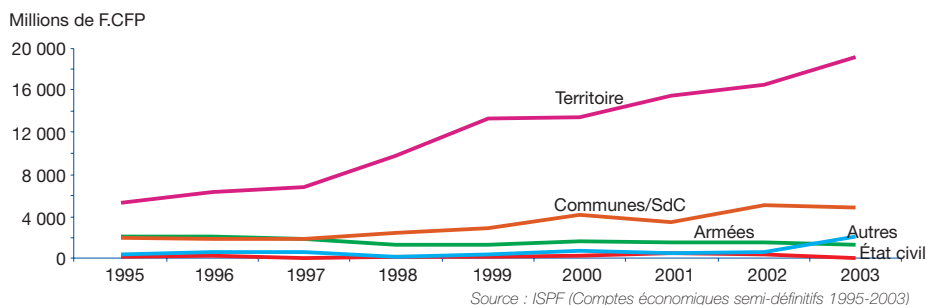
des comportements différents en matière d'investissements publics.

Le premier commanditaire est le Territoire, dont les dépenses en BTP se sont envolées sur la période, passant de 5 à 20 milliards. Son poids dans les dépenses publi-

ques de l'administration est passé de 53 % en 1995 à 70 % en 2003. Il s'agit essentiellement de travaux de voiries, d'équipements aéroportuaires et navals et de dépenses en bâtiments divers. Ce thème sera développé dans la section traitant des

investissements des administrations (p 86). Les communes, deuxième investisseur public, représentent, grâce aux travaux de réseaux d'adduction en eau potable et aux réseaux d'assainissement, 18 % des investissements publics en 2003.

Évolution des dépenses publiques en BTP par type d'administration entre 1995 et 2003



Contribution des différents agents à la demande publique en BTP entre 1995 et 2003

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	unité : %								
État civil	2	2	1	1	1	2	2	2	0
Armées	21	19	16	9	7	8	7	7	5
Territoire	53	57	60	70	73	66	72	68	70
Communes/SdC	20	17	17	18	16	21	16	21	18
Autres	4	5	6	1	2	4	3	3	8
Total administrations	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

D. Le primaire : la prépondérance de la periculture

Le secteur primaire apparaît comme le secteur le plus faible de la sphère marchande en termes de valeur ajoutée créée. Il englobe, outre les productions agricoles proprement dites, l'élevage, la pêche,

l'aquaculture et la periculture. Certes une part importante de la production agricole échappe à l'enregistrement, mais une grande partie de celle-ci est autoconsommée et n'a donc pas de valeur marchande,



à l'instar des différents travaux ménagers effectués dans le foyer.

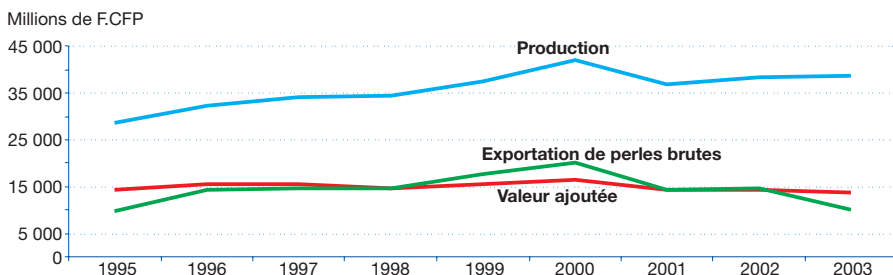
La production de l'ensemble du secteur s'est améliorée tout au long de la décennie sous l'impulsion de la perliculture. Mais la chute des exportations de perles en valeur à partir de 2001 (-29 % par rapport à 2000) a pénalisé les résultats de l'ensemble du secteur : la valeur ajoutée du secteur primaire a diminué de 17 % entre 2001 et 2003. Elle ne représente plus que 4 % du PIB marchand (3 % du PIB), alors qu'elle était de 6 % en 1995.

Une des caractéristiques marquantes de l'évolution du secteur réside dans la décon-

nexion de plus en plus importante entre l'évolution de la valeur ajoutée et celle de la production.

En raison des contraintes de compétitivité vis-à-vis des produits importés, et pour profiter d'une demande croissante mais exigeante des grandes surfaces, le secteur agricole a dû adopter des méthodes de production plus modernes, mais fortement consommatrices d'intrants (engrais, serres, cultures hydroponiques). Ces nouvelles méthodes de production, qui doivent améliorer à terme la productivité, se sont, dans un premier temps, révélées pénalisantes en termes de valeur ajoutée.

Évolution de la production et de la valeur ajoutée du primaire entre 1995 et 2003

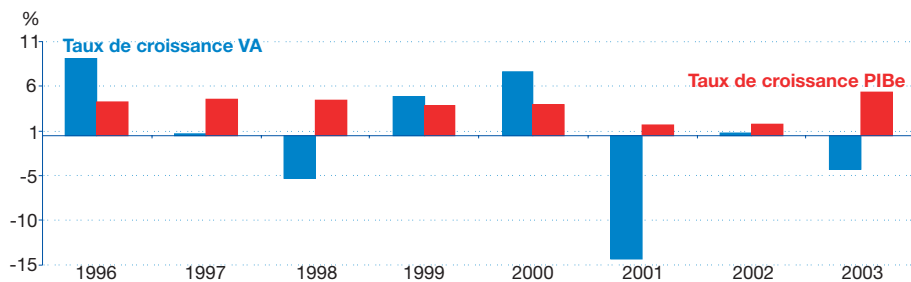


Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

L'analyse par les comptes économiques ne suffit pas pour appréhender ce secteur, où l'autoconsommation et la production informelle atteignent des niveaux importants. L'autoconsommation, ou la consommation de produits non achetés, est un phénomène essentiel dans les comportements de consommation des ménages polynésiens. L'impact est particulièrement visible

sur les habitudes alimentaires, où l'autoconsommation représente plus du tiers de ce poste. La prise en compte de l'autoconsommation offre un éclairage nouveau sur une donnée économique d'importance (jusque-là exclue des raisonnements économiques car non quantifiée) faisant partie intégrante du mode de vie polynésien : ainsi 58 % des ménages polynésiens ont

Comparaison des évolutions de croissance du primaire et du PIBe entre 1995 et 2003



Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

recours à l'autoconsommation et cette proportion dépasse 85 % dans les archipels éloignés de Tahiti.

L'autoconsommation est constituée à plus de 80 % par les produits alimentaires (plus de 17 milliards de F.CFP). Dans les archipels des Marquises ou des Australes, cette proportion atteint 95 %. Hors agglomération, à Tahiti, l'autoconsommation alimentaire demeure très significative et ce, malgré les possibilités d'accès immédiat aux lieux de distribution modernes. Elle concerne essentiellement les poissons (55,8 %), les viandes (5,9 %), les fruits (11,1 %) et les légumes (5,1 %). Le poisson est le produit non acheté dont la consommation engendre la plus grande économie pour les ménages polynésiens (11,6 milliards de F.CFP). L'autoproduction (culture, chasse) ou les échanges en nature de fruits

(2,3 milliards), de viandes ou de légumes (respectivement, 1,2 et 1,1 milliard de F.CFP) sont loin d'être négligeables mais sans commune mesure avec les produits de la pêche. Au-delà du poisson abondant sur tout le territoire, chaque archipel se distingue par ses spécialités de produits : aux Marquises, on relève l'importance de la chasse et de la cueillette des fruits (respectivement 28 % et 20 %) ; aux Tuamotu-Gambier ainsi qu'à Tahiti rural¹ – Moorea, le poisson est prédominant dans des proportions plus marquées qu'ailleurs (respectivement 63 % et 70 % de l'autoconsommation contre 55 % pour l'ensemble) ; enfin, la vocation agricole des îles Australes transparaît au travers de l'autoconsommation de légumes (27 %) constituée principalement de tubercules.

¹ : On distingue la zone urbaine, de Mahina à Papara de la zone rurale qui regroupe le reste des communes de Tahiti.



1. La consommation des ménages : « une consommation de pays développé »

Une grande partie de la croissance économique enregistrée ces dix dernières années provient de la consommation des ménages dont le poids dans le PIB est passé de

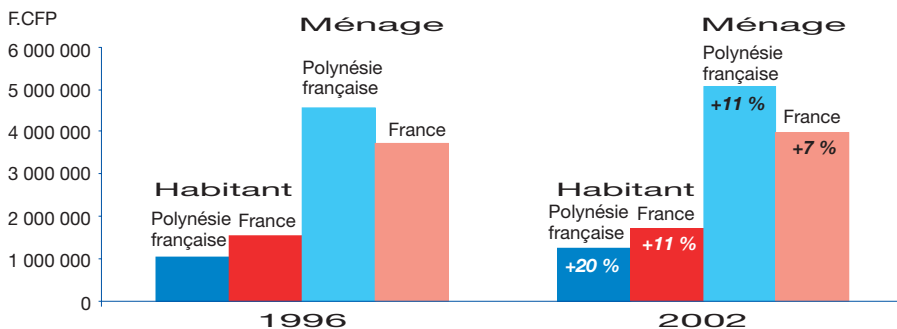
58 % en 1995 à 70 % en 2003. Plus en amont, c'est le dynamisme du revenu des ménages qui doit être souligné ainsi que l'évolution de la population active.

A. Comparaison avec la France métropolitaine

Entre 1996 et 2002, la consommation par habitant en Polynésie française a augmenté à un rythme plus soutenu qu'en France métropolitaine (20 % contre 11 %). La consommation par habitant s'élève à 1,4 million de F.CFP en Polynésie française contre 1,8 million de F.CFP en France métropolitaine.

En revanche, si l'on rapporte la consommation au nombre de ménages, le résultat est inversé : la consommation par ménage est plus élevée en Polynésie française. Cette différence tient principalement au nombre de personnes par ménage, voisin de 4 en Polynésie et égal à 2,3 en Métropole.

Évolution de la consommation réelle par habitant et par ménage en Polynésie française et en France



Sources : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003), INSEE

B. Structure de la consommation

a) Les produits alimentaires : premier poste de dépense des Polynésiens

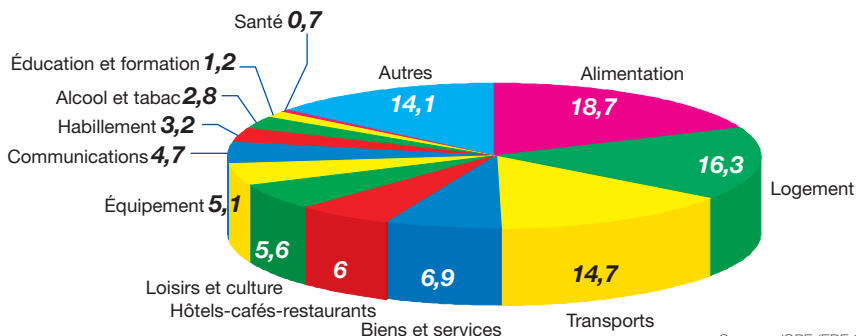
L'alimentation est le premier poste de consommation des polynésiens avec 18,7 %. En cumulant toutes les dépenses

liées à la consommation alimentaire (alimentation + boissons alcoolisées + repas et boissons pris dans les cantines, bars ou

restaurants), la part représente 26,7 % de la dépense totale des familles, contre 18,2 % en France métropolitaine (2000).

Cependant cette part a diminué de 8 à 9 points sur les 15 dernières années dans les Îles Du Vent.

Répartition de la consommation des ménages



Source : ISPF (EBF 2002)

Par ailleurs, l'autoconsommation représente près de 30 % de ce qui est

consommé et plus de 80 % des produits alimentaires commercialisés sont importés.

Importations de produits alimentaires

Unité :	1993	2005	Variation
	milliards de F.CFP		%
Alimentation	17	30	77
dont : viandes	5	8	60
produits laitiers	1,5	3,5	133
fruits et légumes	2,5	4	60
boissons et alcools	1,5	3	100

Sources : Service des Douanes, ISPF

b) Le logement : les trois quarts des ménages polynésiens sont propriétaires de leur logement

Les dépenses de logement au sens strict¹ constituent le second poste budgétaire des familles. En incluant les dépenses relatives à l'équipement de l'habitat² et à celles entraînées par les remboursements d'em-

prunts immobiliers³, les dépenses de logement au sens large s'élèvent à plus de 28 % du budget des ménages. Les postes dominants sont fonction du statut d'occupation du logement.

1 : Poste 04 de la nomenclature ONU.

2 : Poste 05 de la nomenclature.

3 : Inclus dans le poste 14 de la nomenclature.



Pour les ménages locataires, ce sont les loyers (7 % de l'ensemble des dépenses de consommation) et pour les propriétaires, les remboursements d'emprunts. 77 % des ménages sont propriétaires de leur logement ou logés gratuitement et 23 % sont soit locataires, soit en accession à la propriété d'un logement social. Le poste de

dépenses en électricité est aussi très important et se développe rapidement avec une consommation globale d'électricité qui a progressé en 12 ans de 70 % dont 40 % au titre de la croissance du nombre de ménages et le reste dû à la hausse de consommation moyenne.

c) Le transport : des dépenses en transports aériens et maritimes deux fois supérieures à celles de Métropole

Particulièrement élevées au regard des observations communément faites dans d'autres pays, les dépenses de transport reflètent à la fois l'isolement et la dispersion insulaire de la Polynésie française. Le budget moyen de transport aérien ou maritime apparaît en effet 2 fois plus élevé qu'en France métropolitaine : 5 067 F.CFP mensuel par famille en 2000-2001 en Polynésie française contre 2 250 F.CFP par ménage métropolitain et par mois en 2004. Il faut aussi souligner l'importante évolution du

poste « voyages à l'extérieur » puisque le nombre de polynésiens partis hors Polynésie est passé de 55 000 en 1995 à 100 000 en 2005.

Les frais liés aux véhicules automobiles (achat, carburant, entretien) sont aussi cinq fois plus élevés qu'en France métropolitaine, en raison sans doute du prix élevé des voitures choisies par les consommateurs mais également du fait de la faible utilisation des transports en commun.

d) Les autres dépenses : l'irruption des télécommunications dans la vie polynésienne

Les dépenses de communication révèlent l'engouement des Polynésiens pour les nouvelles technologies et reflètent, elles aussi, la nécessité de compenser l'isolement par l'usage d'outils technologiques performants. Cela se traduit par des dépenses importantes en matière de téléphone cellulaire, équipement informatique et Internet ou télévision satellitaire payante, inexistantes il y a 15 ans. L'importance de ce poste provient en grande partie des tarifs élevés liés à l'absence de concurrence sur ces marchés.

Les dépenses de santé⁴ peuvent être estimées à 47 milliards en 2004 dont :

- 37,5 milliards au titre des régimes de la Caisse de Prévoyance Sociale et Sécurité Sociale ;
- 7 milliards au titre de la santé publique ;
- 2,5 milliards à la charge des ménages.

Les dépenses de santé ont progressé de 60 % en 10 ans. La dépense annuelle moyenne par habitant s'est accrue de 30 % (en réel) pour s'élever à 190 000 F.CFP. Cette progression, plus rapide que le PIB, témoigne du progrès

4 : L'enquête Budget des familles ne retient que les dépenses réelles supportées par les ménages eux-mêmes. Ainsi, en plus des remboursements partiels des frais médicaux ou pharmaceutiques, un quart des actes de santé dénombrés n'ont entraîné aucune dépense pour les familles concernées.

social qu'a connu la Polynésie française au cours de cette période en partie lié à la mise en place de la couverture sociale universelle mais aussi au développement des maladies non transmissibles et comportementales.

Dans le domaine éducatif qui bénéficie d'une aide publique importante, la princi-

pale dépense des familles a trait aux frais de cantine (47 % du budget scolaire). L'enquête « Budget des familles » révèle également l'attrait de l'enseignement privé auprès des parents : la scolarité payante représente 30 % de la dépense totale d'éducation.

Les dépenses d'éducation

Unité :	1992	2003	Variation
	milliards de F.CFP		%
Dépenses éducation	36	59	64
dont État	27,5	47,5	42
dont Territoire	8,5	11,5	36
Nombre d'enfants scolarisés	67 000	76 000	11

Sources : MAFIC, Compte du Territoire et des communes, Vice rectorat

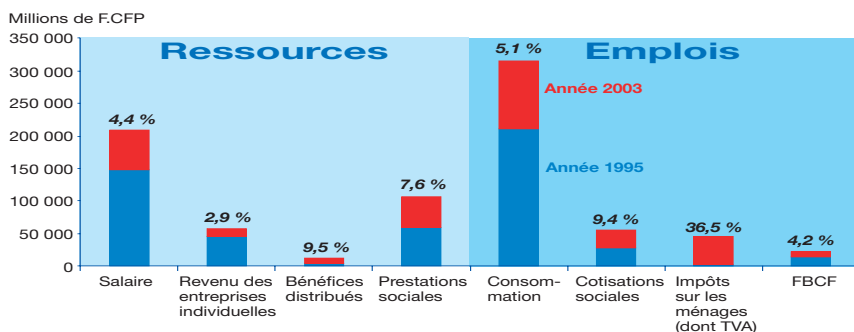
Sur le poste « biens et services », la dépense la plus importante est celle des assurances (4 % de la consommation des ménages dont deux tiers consacrés aux automobiles). Les achats de voitures parti-

culières se sont fortement développés ces dernières années. Depuis 1995 la valeur des importations de voitures a plus que doublé passant de 3,7 milliards F.CFP en 1995 à 10,7 milliards.

2. Le revenu des ménages

A. Une salarisation de l'économie et une forte croissance des prestations sociales

L'évolution des ressources et des emplois des ménages polynésiens entre 1995 et 2003



Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)



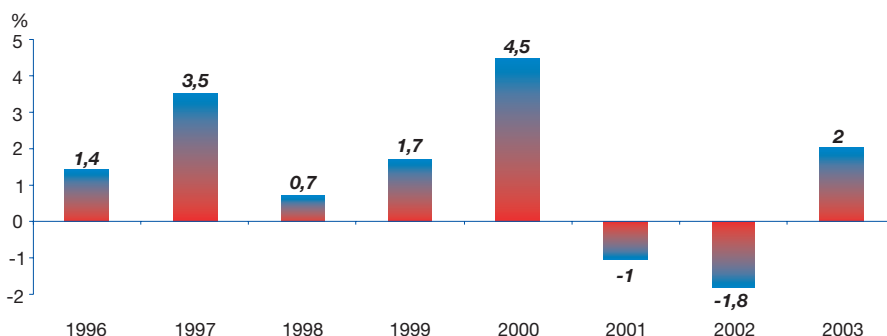
Le graphique précédant donne une idée de la croissance sur la période 1995-2003 des différents postes de revenus des ménages (recettes à gauche et dépenses à droite) ainsi que la croissance moyenne annuelle enregistrée sur l'ensemble de la période.

Le revenu disponible des ménages a progressé de 5 % en moyenne annuelle sur la période 1995-2003. Les salaires représentent une part prépondérante de ce revenu (54 %), part qui a légèrement diminué (57 % en 1995) en raison de la plus forte progression des prestations sociales. Cependant les salaires ont augmenté au rythme soutenu de 4,4 %, supérieur au taux de croissance des revenus des entreprises individuelles (2,9 %), révélant un phénomène de salarisation du travail au cours de la période.

Les revenus sociaux ont augmenté à un rythme plus important que les autres revenus, avec une augmentation deux fois plus rapide des pensions et retraites que des prestations sociales et autres transferts sociaux. La création en 1995 du régime de solidarité territoriale, constituant une couverture médicale universelle, s'est traduite par la mise en place d'une charge sociale sur les revenus dite Contribution de Solidarité Territoriale (CST). L'instauration de la CST puis de la TVA (considérée par la comptabilité nationale comme un impôt sur les ménages), explique la forte augmentation des impôts supportés par les ménages alors que les droits de douane auxquels elle s'est substituée, étaient des impôts supportés par les entreprises.

B. Une amélioration sensible du pouvoir d'achat

Variation du pouvoir d'achat par habitant



Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

Le revenu disponible brut par habitant en Polynésie est de 1,37 million de F.CFP en 2003 (11 468 Euros), soit 67,3 % du PIB par habitant (66 % en 1995). Il a progressé

de 2,6 % en moyenne annuelle, soit à un taux légèrement supérieur au PIB par habitant (2,4 % sur la période).

En valeur réelle (déflaté de l'inflation), le

revenu disponible brut par habitant qui constitue une estimation du pouvoir d'achat a sensiblement progressé : +11,4 % sur la période, soit 1,4 % par an en moyenne.

Ce n'est qu'au cours de la période 2001-2002, années au cours desquels le PIB marchand réel par habitant a baissé

(-1,6 % et -2,3 %) que le pouvoir d'achat des ménages a diminué. La croissance du pouvoir d'achat observée entre 1996 et 1997 a été rendue possible par la croissance réelle marchande, qui a permis cette évolution positive du revenu disponible brut.

C. La croissance de la masse salariale imputable en premier lieu au secteur privé

Évolution de la masse salariale (hors charges) distribuée par agent économique

	S a l a i r e s				S a l a i r e s en part de PIB	
	Totaux	dont public	dont sociétés	dont entreprises individuelles	Totaux	dont public
Unité :				millions de F.CFP	%	%
1995	137 327	90 044	39 255	8 028	37,7	24,7
1996	135 986	86 816	40 926	8 244	36,6	23,4
1997	140 385	86 700	44 716	8 969	36,7	22,6
1998	147 865	87 650	50 219	9 996	36,8	21,8
1999	156 045	90 299	54 865	10 880	37,2	21,5
2000	168 693	96 452	60 399	11 843	37,8	21,6
2001	175 277	97 893	64 978	12 406	38,4	21,4
2002	185 692	104 787	68 495	12 410	38,7	21,8
2003	193 495	106 291	74 414	12 789	38,7	21,3
Variation annuelle moyenne	4,4 %	2,1 %	8,3 %	6,0 %		

Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

La masse salariale distribuée a évolué au rythme moyen annuel de 4,4 %, sensiblement supérieur à celui du PIB. Mais les dynamiques salariales sont différentes selon les agents économiques. La masse salariale (hors cotisations sociales) du secteur public est maîtrisée, notamment jusqu'à la fin des années 1990, avec une hausse moyenne de seulement 2,1 %. En effet, la part dans le PIB des salaires distribués par l'administration polynésienne est relativement stable sur la période (9,4 % du

PIB en 1995, 9,8 % en 2003) alors que celle de l'État (civil et militaire) a régressé passant de 15,3 % à 11,6 % du PIB.

L'évolution de la masse salariale globale est ainsi largement imputable à celle des entreprises dont l'augmentation de 44 % sur la période (ou de 8 % en moyenne par an) a pour origine le développement du secteur marchand mais également une redistribution des revenus en faveur des salariés (cf. chapitre 4).



D. Salaire moyen : près d'un tiers de rémunération en plus en moyenne pour les salariés du public

Les salaires mensuels moyens versés en Polynésie ont progressé en moyenne de 25 % sur la période 1995-2005, soit à un rythme moyen annuel de 2,2 %.

Les salaires versés aux fonctionnaires d'État sont historiquement les plus élevés avec un salaire mensuel moyen de

332 600 F.CFP (soit 2 790 Euros) en 2005. Les rémunérations moyennes des fonctionnaires de l'administration locale se situent juste en dessous (318 100 F.CFP, soit 2 650 Euros) avec un écart qui s'est réduit de 11 % à 4 % entre 1995 et 2005.

Évolution comparée des salaires moyens dans le secteur privé et dans le secteur public et du salaire minimum entre 1995 et 2005

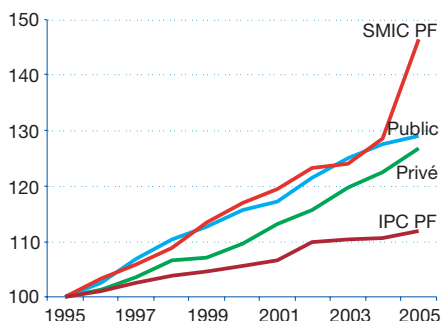
	1995	2005	Croissance annuelle moyenne
Unité :	F.CFP	F.CFP	%
Salaire moyen dans le secteur public	224 736	289 892	2,6
Administration d'État	276 966	332 562	1,8
Administration de la Collectivité	247 143	318 090	2,6
Salaire moyen dans le secteur privé	158 523	200 954	2,4
Salaire moyen en Polynésie française	180 452	224 995	2,2
SMIG	85 450	125 000	3,9
Écart entre le public et le privé	29 %	31 %	
Écart entre administration d'État et Collectivités	11 %	4 %	

Sources : CPS, ISPF

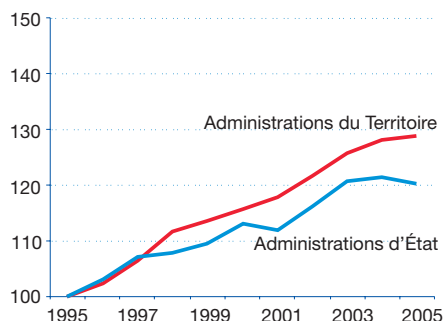
Par contre, loin de se réduire, l'écart entre le salaire moyen du secteur public et

celui du secteur privé s'est plutôt creusé. Il est passé de 29 % en 1995 à

Évolution du salaire public et privé (base 100 en 1995)



Évolution des salaires moyens (État et Collectivité), base 100 en 1995



Sources : CPS, ISPF

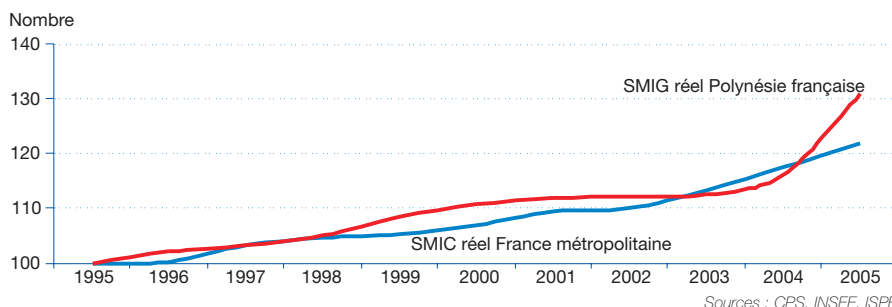
31 % en 2005, malgré les évolutions de statuts de l'administration⁵ visant à réduire les écarts avec le secteur privé, d'une part, et la forte augmentation du SMIG, de 45 % sur la période (2,2 % de croissance moyenne annuelle), d'autre part.

En effet, une des évolutions notables de la décennie concerne l'évolution importante du salaire minimal qui est passé de 86 000 F.CFP en 1995 à 125 000 F.CFP en 2005 (soit 1 050 Euros). Cette forte crois-

sance du SMIG polynésien ne lui a pas permis de combler son retard par rapport au salaire minimum métropolitain (corrigé de l'effet des 35 h) : de 25 % en 1995, cet écart était encore de 23 % en 2005.

Néanmoins, les prix ont augmenté moins vite en Polynésie française d'où un rattrapage. Le salaire minimal réel (corrigé de l'inflation) a progressé de 31 % en Polynésie française contre 22 % en Métropole.

Évolution du SMIC réel en France métropolitaine et du SMIG réel en Polynésie française



Les conclusions quant à l'attractivité relative des secteurs public et privé à partir des salaires moyens comparés doivent cependant être mesurées. Le secteur privé a en effet créé plus d'emplois que le secteur public, grâce notamment au développement des services marchands sur la décennie et particulièrement des télécommunications. Par ailleurs, à la place du secteur privé, il conviendrait de parler plutôt des secteurs privés en matière d'évolution des salaires moyens comme le montre le tableau suivant. Dans le peloton de tête, se

trouvent en effet les entreprises de production et de distribution d'eau et d'énergie (+3,2 % d'augmentation moyenne annuelle), les établissements de crédit (+3,5 %). Les secteurs dont les salaires moyens ont le moins évolué sont la « pêche » (+1,5 %), l'« immobilier et les services aux entreprises » (+1,8 %).

Même si la persistance d'un différentiel des salaires moyens favorable au secteur public peut se traduire par une préférence de la population en âge de travailler pour l'administration et maintenir la distorsion entre le

⁵ : Mise en place du statut de la fonction publique territoriale en 1996 qui remplace le statut des Agents Non Titulaires de l'Administration.



secteur privé et le secteur public, la faible augmentation du coût du travail dans le secteur privé a joué favorablement en

matière de compétitivité de l'économie polynésienne.

Évolution du salaire moyen mensuel selon les secteurs d'activité entre 1995 et 2004

	1995	2004	Croissance annuelle moyenne
Unité :		F.CFP	%
Agriculture	115 064	138 408	1,9
Agriculture, chasse, sylviculture	92 034	118 936	2,6
Pêche, aquaculture, services annexes	125 779	146 405	1,5
Industrie	177 275	233 974	2,8
Industries extractives	111 426	170 939	4,4
Industrie manufacturière	164 275	218 129	2,9
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	289 921	399 112	3,2
Construction	137 031	164 160	1,8
Tertiaire	186 524	235 034	2,3
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	158 626	209 168	2,8
Hôtels et restaurants	127 237	156 589	2,1
Transports et communications	218 287	281 359	2,6
Activités financières	265 963	374 427	3,5
Immobilier, locations et services aux entreprises	162 386	193 389	1,8
Administration publique	218 085	278 079	2,5
Éducation	214 388	240 911	1,2
Santé et action sociale	235 996	287 104	2,0
Services collectifs, sociaux et personnels	155 183	208 621	3,0
Activités des ménages	41 856	55 244	2,8
Total	180 452	224 746	2,2

Sources : CPS, ISPF

3. Le marché du travail

A. Structure du marché de l'emploi « 3 actifs occupés sur 4 sont salariés »

En Polynésie, le marché de l'emploi reflète encore la coexistence de deux modèles de développement : un secteur moderne et structuré avec l'emploi salarié à destination des entreprises et des administrations ; un secteur traditionnel avec l'emploi non salarié encore largement tourné vers l'autosubsistance, où vies domestique et économique sont étroitement mêlées l'une à l'autre.

D'après le recensement de la population de 1996, près d'un actif occupé sur 3 (34 %) déclarait travailler à son compte⁶. En 2002, ils sont 29 %, soit encore plus d'un actif occupé sur 4 dans la sphère non salariée. En Métropole, ce taux était trois fois moins élevé en 1996 (10,6 % des actifs occupés travaillaient à leur compte) comme en 2002 (8,8 %).

6 : En Polynésie, le recours à une main d'œuvre de sous traitant qui correspond à du salariat déguisé n'est pas à ignorer.

Évolution de l'emploi en Polynésie française

	31 décembre 1996	31 décembre 2002	Croissance annuelle moyenne
Unité :	F.CFP	F.CFP	%
Salariés	46 613	61 886	4,8
Non salariés	27 934	25 957	-1,2
Total	74 547	87 843	2,8

Sources : CPS, ISPF (RP 1996-2002)

L'emploi salarié connaît une forte croissance sur la période puisque 15 000 nouveaux emplois ont été créés ; en 2002, un emploi salarié sur quatre a été créé entre

1996 et 2002, contre un emploi sur 10 en Métropole.

Une des spécificités de l'économie polynésienne est la corrélation parfaite entre le

Évolution de l'emploi salarié

	1995	2004	Évolution moyenne annuelle
Unité :	nombre	nombre	%
Agriculture	1 256	2 424	7,6
dont Pêche, aquaculture, services annexes	874	1 705	7,7
Industrie	3 920	5 261	3,3
Construction (BTP)	3 003	5 238	6,4
Travaux Publics	737	1 476	8,0
Gros œuvre	1 318	2 184	5,8
Second œuvre	948	1 578	5,8
Commerce	6 800	9 852	4,2
Services	30 298	40 461	3,3
Transports	2 874	4 851	6,0
Activités financières	1 441	1 532	0,7
Activités immobilières	476	729	4,9
Services aux entreprises	2 556	4 623	6,8
Postes et télécommunications	691	971	3,9
Location	216	331	4,9
Activités informatiques	66	148	9,4
Recherche et développement	329	162	-7,6
Services fournis principalement aux entreprises	1 254	3 011	10,2
Services aux particuliers	6 600	9 469	4,1
dont Hôtels et restaurants	4 453	6 681	4,6
Éducation, santé, action sociale	2 656	3 839	4,2
Éducation	488	728	4,5
Santé et action sociale	2 168	3 111	4,1
Administration	13 695	15 418	1,3
dont Administration publique	12 673	14 047	1,2
Toutes activités	45 277	63 236	3,8

Sources : CPS, ISPF



taux de croissance du PIB en volume (+2,8 % en moyenne entre 1995 et 2003) et la progression du nombre d'emplois. Apparemment, la productivité globale par actif occupé est restée stable. Si l'on se

limite à l'emploi salarié total, la productivité a baissé, mais il faut relativiser, car sur cette période, la chasse au travail clandestin a mécaniquement fait progresser l'emploi sans générer de richesse supplémentaire.

B. Chômage en Polynésie : une situation spécifique dans l'Outre-Mer français

Selon la recommandation du Bureau International du Travail (BIT), sont considérées comme chômeurs les personnes en âge de travailler qui satisfont simultanément, au cours d'une période de référence, aux quatre critères suivants :

- être sans emploi ;
- être à la recherche d'un emploi ;
- être disponible pour occuper un emploi s'il se présente ;
- effectuer des démarches afin de trouver un emploi.

Toutefois, la recommandation internationale précise que « dans les situations où les moyens conventionnels de recherche de travail sont peu appropriés, où le marché du travail est largement inorganisé ou d'une portée limitée (...), où la proportion de main-d'œuvre non salariée est importante, la définition standard du chômage peut être appliquée en renonçant au critère de la recherche effective de travail ».

Or, les caractéristiques géographiques de la Polynésie, constituée de plusieurs archipels fortement éloignés ainsi que d'une multitude de petites îles, souvent faiblement peuplées et au développement économique très limité en dehors des activités traditionnelles, entre lesquelles de surcroît les communications sont difficiles et coûteuses, sont autant de facteurs qui expliquent la quasi inexistence de marchés du travail locaux en dehors de Tahiti.

Ces spécificités constituent autant de handicaps à l'organisation d'un marché du travail plus large, au niveau de l'ensemble du territoire. En outre, les difficultés dans les archipels éloignés à trouver un emploi dans le secteur moderne, ont pour conséquence, notamment en l'absence d'un système d'indemnisation du chômage et d'un revenu minimum garanti, le développement du non salariat. Les difficultés rencontrées par les populations des îles pour trouver un travail et l'impossibilité de rester inactif du fait de la nécessité d'assurer sa subsistance, poussent les personnes à s'engager dans des activités plus traditionnelles, souvent non formalisées ou de proximité (agriculture ou pêche de subsistance, petit artisanat, petit commerce ...).

Ces remarques prennent toute leur acuité dans les archipels distants, à mesure que l'on s'éloigne du pôle administratif et économique de Tahiti et de l'économie moderne.

Selon les données du recensement de la population, la faiblesse du taux de chô-

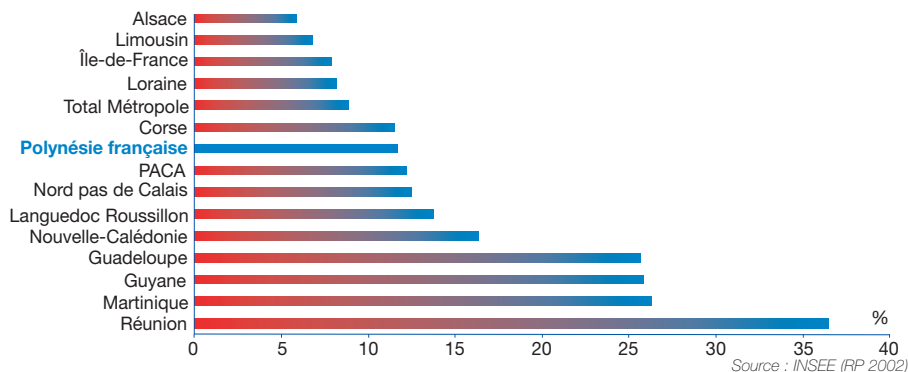
mage en Polynésie est l'une des particularités de ce territoire par rapport aux autres

collectivités d'Outre-Mer. Depuis 20 ans ce taux se situe dans une fourchette comprise entre 10 et 13 %.

Avec un taux de chômage de 11,7 % en 2002, la Polynésie affiche un résultat trois fois moins élevé qu'à la Réunion et deux

fois moins élevé que dans l'ensemble des départements d'Outre-Mer. Il est également inférieur à celui de certaines grandes régions françaises comme la région PACA (12,2 %), le Nord Pas-de-Calais (12,5 %) et le Languedoc-Roussillon (13,8 %).

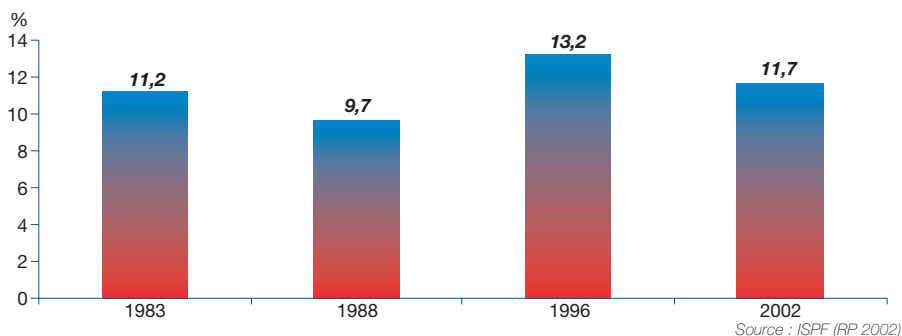
Taux de chômage par région française



Une autre caractéristique est l'absence de chômage de longue durée. Il semblerait qu'une grande partie des actifs polynésiens

alternent entre périodes d'activité et périodes d'inactivité.

Taux de chômage observé lors des recensements





L'absence de caisse d'allocation chômage et de revenu minimum d'insertion, traduisant un choix politique, pourrait expliquer le relativement faible niveau de chômage offi-

ciel en Polynésie française, comme en Nouvelle-Calédonie d'ailleurs⁷, relativement aux taux enregistrés dans les départements d'Outre-Mer.

Bilan de l'activité et de l'emploi selon les recensements

	1988	1996	2002
<i>Unité :</i>	<i>nombre</i>	<i>nombre</i>	<i>nombre</i>
Polynésie française (1) 15 ans et plus	120 923	146 876	171 581
Population active (2) = (3) + (4)	70 895	87 036	99 498
<i>dont actifs occupés (3)</i>	64 932	75 548	87 843
<i>dont chômeurs (4)</i>	5 963	11 488	11 655
<i>Unité :</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Taux d'activité (2) / (1)	58,6	59,3	58,0
Taux de chômage (4) / (2)	8,4	13,2	11,7

Source : ISPF (Recensements)

À travers les résultats des derniers recensements, il apparaît que les fluctuations du taux de chômage sont d'abord le résultat

de mutations démographiques, sociales et économiques.

Rythmes annuels moyens de progression de l'activité, de l'emploi et de l'économie

	1996 / 1988	2002 / 1996
<i>Unité :</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Pop en âge de travailler (15 ans et plus)	2,5	2,6
Population active	2,6	2,3
Population active occupée (b)	1,9	2,5
Chômeurs	8,5	0,2
Croissance de l'économie (a)	3,5	4,4
Productivité apparente globale (a-b)	1,6	1,8

Source : ISPF (Recensements)

D'après les différents recensements de la population effectués depuis 1988, la forte croissance du chômage en 1988 et 1996 résulte de la conjonction de plusieurs facteurs. Du fait de la pyramide des âges, la population active croît plus vite que la population (+2,6 % contre +2 %). Ce phénomène est renforcé par la hausse du taux

d'activité des femmes et par un marché du travail dynamique (+3,2 % d'emplois salariés sur cette période), consécutif en grande partie à la salarisation de l'économie : les non salariés représentaient 45 % des actifs occupés en 1988 et 34 % en 1996.

⁷ : L'Institut de la statistique et des études économiques donne un taux de chômage de 16,3 % en 2004 en Nouvelle-Calédonie.

Évolution des taux d'activité selon le sexe

	1988	1996	2002
Unité :	%	%	%
Taux d'activité total	58,6	59,3	58,0
Taux d'activité masculine	71,2	69,8	67,9
Taux d'activité féminine	44,7	47,8	47,6

Évolution annuelle moyenne des taux d'activités

	1996/1988	2002/1996
Unité :	%	%
Population en âge de travailler	2,5	2,6
Population active	2,6	2,3
Population active homme	2,1	1,9
Population active femme	3,4	2,8

Source : ISPF (Recensements)

En l'absence de données récentes et détaillées, comme celles fournies dans le cadre d'une enquête emploi, il est très difficile d'avoir une analyse plus fine sur les facteurs explicatifs de ce faible taux de chômage. Ainsi pour mieux comprendre la

notion de chômage, il faut aller plus loin que l'étude de la dynamique démographique, et insister notamment sur l'analyse de la productivité des entreprises polynésiennes.



1. Un secteur marchand plus développé que dans le reste de l'Outre-Mer...

La valeur ajoutée des entreprises¹ (sociétés non financières et entreprises individuelles) représente aujourd'hui un peu plus des deux tiers du PIB. C'est une proportion légèrement supérieure à celle observée dans les départements d'Outre-Mer, mais toutefois inférieure à l'ensemble des départements français.

Cette part est demeurée relativement stable sur la période 1995-2003 même si la valeur ajoutée réelle du secteur marchand a progressé un peu moins vite que la valeur ajoutée non marchande, soit 1,9 % par an en moyenne contre 2,7 % pour le PIB réel.

La répartition de la valeur ajoutée globale selon les secteurs institutionnels

	Réunion	Guadeloupe	Guyane	Martinique	France	Polynésie française	
						1995-1996	2002-2003
						Unité : %	
ISBL	3	1	0	1	0	0	0
SQS	53	64	56	60	72	68	68
Ménages	15	9	9	10	10	7	7
AP	29	27	35	29	18	25	25

SQS : sociétés et quasi-sociétés regroupant les SNF (sociétés non financières) et les entreprises individuelles ;

ISBL : Banques et Assurances ;

AP : Administration Publique.

Sources : INSEE, ISPF

2. ... fortement orienté vers les services

Les activités de services, liées à des modes de consommation des ménages (immobilier, tourisme, télécommunications, transports, services aux entreprises, services financiers), sont souvent considérées comme l'une des caractéristiques de transition économique accomplie. La contribution des services à la valeur ajoutée marchande est particulièrement élevée en Polynésie : ils représentent 72 % de la valeur ajoutée marchande polynésienne. Le commerce correspond à 18 %, les transports et télécommunications à 13 %, et les autres services marchands (banques et

assurances, hôtels, services de location, bars et restaurants) à 41 %. Cette place relativement importante des services est également l'une des caractéristiques de la plupart des économies insulaires de petite taille par opposition aux économies dont la taille est suffisante pour favoriser le maintien du tissu industriel. Cette « spécialisation » de l'économie polynésienne peut aussi s'expliquer par les problèmes de concurrence internationale qui, au regard des coûts de productions importants (salaires minimum, droit de douanes, éloignement...), incitent les entrepreneurs à déve-

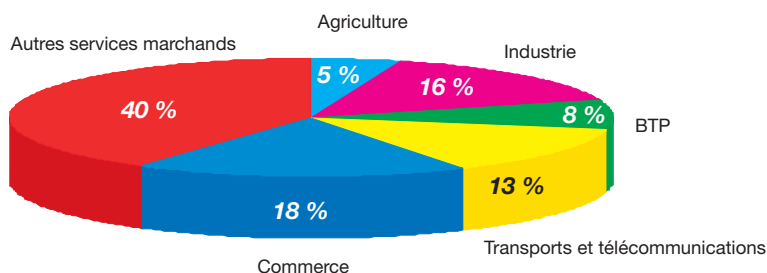
1 : Que l'on appelle PIB marchand ou PIBe.

lopper des activités dans des secteurs « protégés » comme le BTP et les entreprises de services.

La valeur ajoutée de l'industrie en France métropolitaine, par exemple, représente 25 % de la VA marchande globale, alors

que cette proportion à la Réunion, en Guadeloupe ou en Martinique est de l'ordre de 10 %. La Polynésie fait mieux en ce domaine : son secteur industriel représente 16 % de la valeur ajoutée marchande.

Répartition de la Valeur ajoutée marchande (VAM)-moyenne sur 2001-2003



Source : ISPF

La répartition de la VA du secteur marchand

	Réunion 2001	Guadeloupe 2001	Martinique 2001	France 2001	Polynésie française 2003
					Unité : %
Agriculture	3,7	5,3	5,2	3,5	4,7
Industrie	11,4	8,4	11,0	25,2	15,7
BTP	10,3	13,0	10,0	5,8	7,9
Commerce	15,6	20,7	19,1	12,8	18,0
Autres services	59,0	52,6	54,6	52,7	53,8

Source : ISPF

3. Caractéristiques des entreprises polynésiennes

Le tissu des entreprises polynésiennes se caractérise par une proportion dominante d'entreprises individuelles (62 %) en 2005. Cette part s'est réduite depuis 1995, au profit des sociétés civiles et des associations, dont le nombre a été multiplié par

trois pour les premières et quatre pour les secondes.

La part des très petites entreprises (TPE, 1 à 2 salariés) s'élève à 93 % en 2005 alors qu'elle était de 86 % en 1995. Le dynamisme de la création d'entreprises en



Polynésie s'est appuyé au cours des 10 dernières années sur les TPE pour qui les démarches administratives de créations ont été grandement facilitées par la création de guichets uniques. Le nombre d'entreprises de 3 à 10 salariés est passé de 13,2 % à 6,6 %, au profit des entreprises de 1 à 2 salariés.

Toutefois, la répartition du nombre de salariés selon la taille de l'entreprise offre une autre vision de l'importance relative des grandes entreprises. Les entreprises de plus de 50 salariés, (2,7 % des entreprises), emploient 50,9 % de l'ensemble des salariés enregistrés à la CPS.

Répartition des entreprises par forme juridique

Taille des entreprises : 93 % des entreprises ont moins de 3 salariés

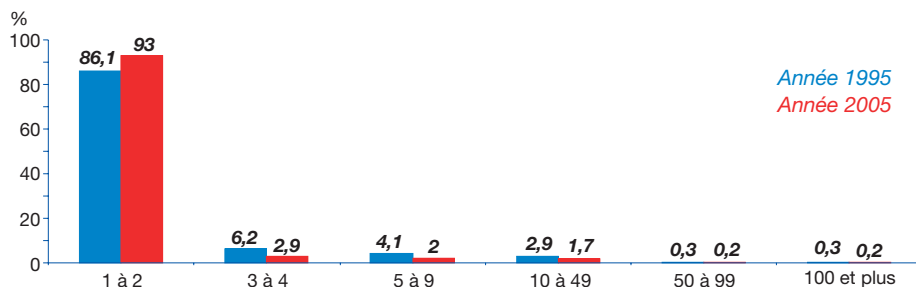
	Nombre d'entreprises			Répartition	
	1995	2005	Taux de croissance annuelle	1995	2005
Unité :	nombre	nombre	%	%	%
Ensemble	21 421	46 309	8	100	100
Personnes physiques	15 470	28 863	6	72	62
SARL	1 271	2 708	8	6	6
Sociétés civiles*	1 204	3 499	11	6	8
Associations	2 074	8 289	15	10	18
Autres**	1 402	2 650	8	7	6

* Parmi les sociétés civiles, on trouve les sociétés civiles professionnelles qui ont pour but de permettre à des personnes physiques ayant une profession libérale réglementée d'exercer en commun cette activité. On y trouve notamment les sociétés civiles immobilières dont le but est d'acheter et de louer des biens immobiliers, et les sociétés civiles de construction-vente dont l'objet est la construction d'immeubles en vue de la vente.

** dont les Sociétés Anonymes, les Sociétés en Nom Collectif, les Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée, les entreprises publiques, etc.

Source : ISPF

Répartition des entreprises en fonction du nombre de salariés



Source : ISPF

A. Localisation des entreprises : « le tourisme et la perliculture permettent l'émergence d'un tissu d'entreprises en dehors de Tahiti »

Près des trois quarts des entreprises sont situées dans les Îles Du Vent. Cette proportion a toutefois diminué ces 10 dernières années, au profit notamment des Îles Sous-Le-Vent et des Marquises où le rythme de création d'entreprises a été rela-

tivement important (+11 % et +9 % en croissance annuelle)². Ce phénomène est à rattacher au développement du secteur touristique aux Îles Sous-Le-Vent et aux Marquises ainsi qu'à l'essor de la perliculture aux Tuamotu-Gambier.

Localisation et évolution du nombre d'entreprises entre 1995 et 2005

	Nombre d'entreprises			Répartition	
	1995	2005	Taux de croissance annuelle	1995	2005
Unité :	nombre	nombre	%	%	%
Polynésie française	21 421	46 309	8	100	100
Îles Du Vent	16 547	33 703	7	77	73
Îles Sous-Le-Vent	2 107	5 950	11	10	13
Îles Marquises	726	1 788	9	3	4
Îles Australes	421	1 157	11	2	2
Îles Tuamotu-Gambier	1 620	3 711	9	8	8

Source : ISPF

B. Répartition des entreprises par secteurs d'activité : « forte créations d'entreprises dans les services marchands et dans la perliculture »

Évolution de la répartition des entreprises par secteur d'activité entre 1995 et 2005

	1995 2005 Taux de croissance annuelle			1995 2005	
	1995	2005	Taux de croissance annuelle	1995	2005
Unité :	nombre	nombre	%	%	%
Agriculture et pêche	2 350	6 859	11	11	16
Industries agroalimentaires	1 870	2 858	4	9	6
Autres industries	46	49	1	0	0
Construction	1 803	3 003	5	8	7
Commerce	3 641	4 891	3	17	11
Hôtels - restaurants	1 101	1 578	4	5	4
Transports et communications	890	971	1	4	2
Autres services marchands	6 218	12 048	7	29	27
Services administrés	3 454	11 018	13	16	27
Total	21 373	44 075	8	100	100

* Essentiellement : immobilier, location et services aux entreprises.

Source : ISPF

2 : Il est vrai que bon nombre d'entreprises dont l'activité est localisée dans les archipels éloignés, déclarent leur siège social à Tahiti, ce qui conduit à surestimer le nombre d'entreprises sur Tahiti ou dans les Îles Du Vent.



Les services marchands regroupent une part prépondérante des entreprises, part qui a toutefois diminué au cours de la période au profit notamment de l'agriculture et de la pêche (11 % d'entreprises

supplémentaires chaque année dans ce secteur d'activité) dopé par le dynamisme du secteur de la perliculture et de l'agriculture d'exportation.

4. La productivité des entreprises polynésiennes

A. Une productivité dans la moyenne de celle observée dans les DOM ...

L'amélioration de la productivité est l'un des déterminants essentiels du rythme de croissance sur longue période. Toutefois, la vérification de cette relation théorique bute sur un problème de mesure. La plus courante, bien qu'imparfaite, consiste à calculer le ratio de la « valeur ajoutée sur le nombre d'emplois ».

Il convient d'être prudent avec cette mesure de la productivité qui dépend de la répartition entre capital et travail. Plus l'économie est capitaliste, c'est-à-dire plus elle repose sur les machines ou sur le capital physique (économie fortement industrielle par exemple) plus ce ratio est élevé. À contrario, une économie de services, plus fondée sur le travail, dégagera une produc-

tivité apparente relativement faible. Il faudra en effet plus de travail pour dégager une même unité de valeur ajoutée. Ce ratio ne mesure pas réellement la productivité du travailleur, mais plutôt un effet de structure sectorielle. La valeur ajoutée par emploi relativement élevée de l'économie guyanaise s'explique naturellement par l'importance de l'activité spatiale. De même, l'existence d'une activité de raffinage influe sur les résultats de la Martinique.

En Polynésie, la productivité apparente dans le secteur privé, mesurée par le ratio « valeur ajoutée du secteur marchand sur nombre d'emplois salariés et non salariés dans ce secteur », se situe dans la moyenne de celle calculée dans les autres DOM ou en Métropole : elle était de 41 575 Euros en 1999-2000, alors qu'elle s'élevait au même moment à 43 900 Euros en Guyane et à 54 000 Euros en Métropole mais elle est supérieure à celle mesurée à la Réunion ou en Guadeloupe.

Toutefois le niveau constaté en Polynésie s'explique également par un effet de structure : le secteur industriel y est plus important, 16 % du secteur marchand contre 10 % environ dans les DOM (hors Guyane et Martinique).

VA marchande sur emploi privé

	1999
	Unité : Euro
Réunion	38 800
Guadeloupe	39 600
Guyane	43 900
Martinique	42 200
France métropolitaine	54 000
Polynésie française	41 575

Sources : « Émergence de nouveaux moteurs de croissance, le rattrapage économique réunionnais expliqué », CEROM, novembre 2005, ISPF, INSEE

B. ... mais une productivité apparente du travail qui a diminué en Polynésie française

Si la comparaison des niveaux de productivité par cette méthode est sujette à caution, la variation du ratio « valeur ajoutée marchande sur emplois du secteur privé »

rend mieux compte a priori des efforts de productivité qui ont été faits durant la période 1995-2003, à structure sectorielle inchangée.

Productivité apparente du secteur marchand

VA marchande sur emplois pri- vés	Polynésie française			Réunion	Martinique	France
	1995-2003	1995-1999	2000-2003	1990-1999	1993-2001	1993-2001
Toutes entreprises	-1,6	-3,1	0,1	3,2	0,8	1,6

Unité : %

Sources : Service des Contributions, ISPF

Fait curieux, la productivité apparente dans l'économie marchande a globalement diminué en Polynésie française (-1,6 %) ³ sur la période 1995-2003, alors que d'après ce que l'on observe dans la plupart des pays ou départements français (+3,2 % à la Réunion, +0,8 % en Martinique, +1,6 % en Métropole), la productivité telle qu'elle est mesurée ici est en augmentation. Cette faible croissance, voire même la baisse de la productivité sur la période étudiée peut trouver son origine dans plusieurs phénomènes. Tout d'abord, **une modification structurelle** au profit des services ou des secteurs plus intensifs en main d'œuvre pourrait expliquer un tel résultat. Le développement du secteur « transports et télécommunications » et la création correspondante de grandes entreprises publiques comme Air Tahiti Nui, ont pu favoriser une large politique d'emploi sans donner lieu à une création proportionnelle de valeur ajoutée.

Ensuite, l'augmentation de la concurrence supposée ⁴ s'est traduite par une réduction des marges des entreprises. Au fur et à mesure que les entreprises se sont créées ou se sont développées, des emplois ont émergé à un rythme plus rapide que la valeur ajoutée dégagée en raison d'une compression des taux de marge. Cet effet mécanique se retrouve également lorsque les pouvoirs publics aident les entreprises à **favoriser l'embauche, soit par une diminution des charges patronales, soit par le versement de subventions à la création d'emplois** : l'augmentation de la masse salariale due à un plus grand nombre de salariés peut alors être supérieure à l'augmentation de l'excédent brut d'exploitation (voir paragraphe suivant). Ce n'est donc pas la productivité des travailleurs qui a diminué mais l'indicateur utilisé pour la mesurer.

Enfin, la baisse de la productivité apparente, constatée sur la seconde moitié des

3 : C'est un résultat que l'on retrouve également sur la période 1992-1999 dans un document de travail « Bilan Diagnostic de l'économie polynésienne », janvier 2002, DME.

4 : Le nombre d'entreprises a augmenté de 8 % par an sur la période 1995-2005.



années 1990, pourrait s'expliquer par un effet de régularisation de l'emploi salarié : le nombre d'emplois enregistrés augmente plus que la valeur ajoutée marchande, alors que l'emploi réel lui ne s'accroît pas autant. Une telle explication paraît plus probable,

d'ailleurs, pour les petites ou moyennes entreprises. A contrario, les grandes entreprises, plus visibles et donc plus incitées à respecter la réglementation du travail, ne connaissent pas une telle diminution de leur productivité apparente.

C. Une déconnection entre la productivité apparente et les salaires

Évolution de la productivité apparente et des revenus du travail

	1995-2003	1995-1999	2000-2003
			Unité : %
Masse salariale	5,5	4,5	5,7
Secteur privé	7,9	8,4	7,2
Secteur public	3,7	1,8	4,6
Salaires moyens	1,2	-0,6	2,8
Secteur privé	2,5	1,2	4,2
Secteur public	1,6	0,7	1,7
Productivité	-0,9	-2,6	0,6
Secteur privé	-1,6	-3,1	0,1
Secteur public	1,6	0,7	1,7

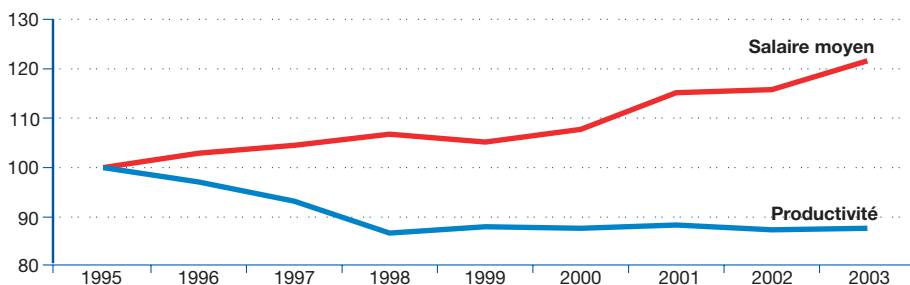
Source : ISPF

Autre particularité polynésienne : la déconnection entre l'évolution de la productivité du travail et sa rémunération dans le secteur marchand. Les salaires moyens dans le secteur privé ont augmenté de 2,5 % par an alors que la productivité, mesurée

imparfaitement par le ratio « valeur ajoutée marchande sur emploi dans le secteur privé », a diminué de 1,6 % sur la période 1995-2003.

Si l'évolution des salaires moyens apparaît normale compte tenu de l'inflation, mais

Évolution comparée du salaire moyen et de la productivité dans le secteur marchand



Source : ISPF

également des conséquences du relèvement régulier des minima sociaux, la réduction de la productivité s'explique fort probablement par une progression moins forte

de l'excédent brut d'exploitation que par celle de la masse salariale comme nous l'avons vu précédemment.

5. Le partage de la valeur ajoutée : une décennie plutôt favorable aux salariés

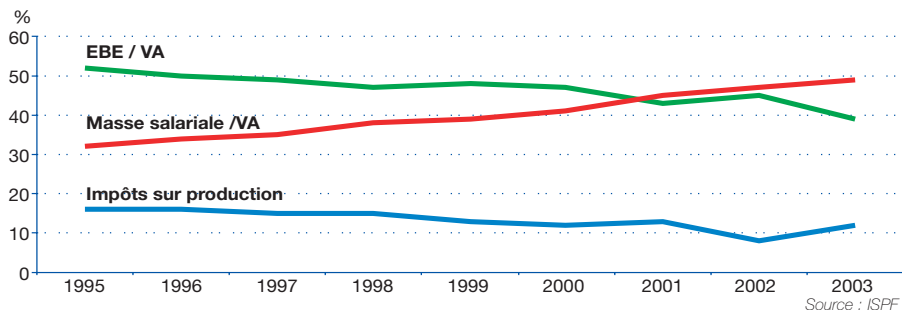
Le partage de la valeur ajoutée a profité de plus en plus aux salariés ces 10 dernières années. La part des salaires distribués dans la valeur ajoutée du secteur marchand est passée de 32 % à 49 %, alors que celle de l'excédent brut d'exploitation (ou EBE) est passée de 52 à 39 %. Les salariés ont donc été les gagnants de la

croissance économique mais les entrepreneurs n'ont pas été nécessairement perdants, tout dépend en réalité du mode de rémunération des dirigeants. Ceux-ci peuvent, pour des raisons fiscales, se rémunérer sur salaire et faire apparaître ainsi leur rémunération non pas dans l'EBE mais dans la masse salariale.

Dans le compte des entreprises, la valeur ajoutée est ventilée selon trois grandes masses :

- les impôts sur la production qui sont constitués essentiellement de droits de douane (mais également ici de la TVA sur les importations) ;
- la masse salariale y compris les cotisations sociales ;
- l'excédent brut d'exploitation (EBE) qui est le solde du compte d'exploitation. Il est égal à la valeur ajoutée diminuée de la rémunération des salariés, des impôts sur les produits, et augmentée des subventions sur les produits. L'EBE est ensuite ventilé entre impôt sur les sociétés, frais financiers, dividendes et revenu disponible brut. L'EBE des sociétés et quasi sociétés comprend aussi bien l'EBE à proprement parler des SNF que l'équivalent pour les entreprises individuelles, c'est-à-dire le revenu mixte brut. Le ratio EBE sur valeur ajoutée est également appelé « taux de marge ».

Évolution de la part des composantes de la valeur ajoutée des entreprises polynésiennes





Ventilation de la valeur ajoutée des entreprises du secteur marchand (SNF et EI) entre salaires, EBE et impôts indirects

	1995	2000	2003	Différence
Rémunération des salariés / valeur ajoutée				
Unité :	%	%	%	pt
Polynésie française	32	41	49	17
France	58	58	59	1
EBE et revenu mixte brut des EI / valeur ajoutée brute				
Polynésie française	52	47	39	-14
France	39	38	38	-1
Impôts sur la production / valeur ajoutée				
Polynésie française	16	12	12	-4
France	3	4	3	0

Source : ISPF

Cette évolution de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée, qui a dépassé en 2001 le taux de marge dans l'ensemble du secteur marchand (y compris entreprises individuelles), est propre à la Polynésie française, puisqu'en France métropolitaine par exemple, la part de l'EBE et celle de la masse salariale n'ont pratiquement pas bougé en près de 30 ans⁵. Toutefois, si le taux de marge est descendu au niveau du taux métropolitain (respectivement 39 % et

38 %), la part de la masse salariale, malgré sa forte augmentation, reste aujourd'hui bien en deçà de celle observée en France : 49 % contre 59 %. Il est vrai que l'importance des droits de douane, considérés comme un impôt sur la production et apparaissant dans le compte des entreprises (mais qui sont en réalité, payés par les ménages), réduit sensiblement par construction la part des coûts salariaux.

Ventilation de la valeur ajoutée des sociétés non financières : comparaisons avec la Métropole et les Départements d'Outre-Mer

Ventilation de la valeur ajoutée des SNF	Polynésie française 2001-2003	France 2003	Réunion 2001	Guadeloupe 2001	Guyane 2001	Martinique 2001
						Unité : %
Rémunérations des salariés / VA	57	65	68	nd	nd	nd
Taux de marge (EBE / VA)	30	30	28	32	28	30
Impôts sur la production / VA	13	5	4	nd	nd	nd

Sources : INSEE, ISPF

Par rapport à l'ensemble des départements d'Outre-Mer, le fort taux d'imposition sur la

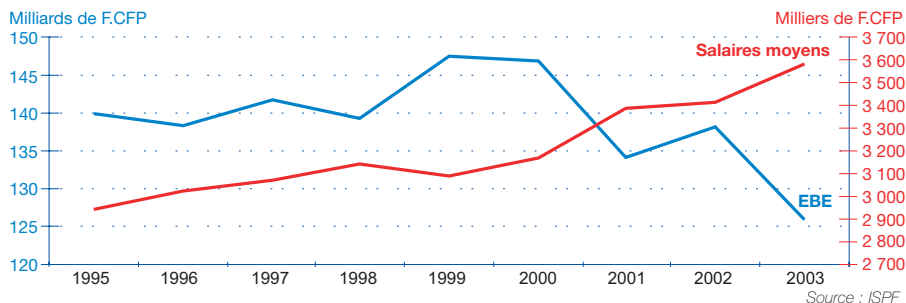
production (droits de douane essentiellement, et taxes professionnels ou patentes)

5 : En 1978, la part de la masse salariale était déjà de 61 % en France et celle de l'EBE de 37 %, contre respectivement 59 % et 37 % en 2005 (pour l'ensemble des entreprises confondues, sociétés non financières et entreprises individuelles). On peut donc affirmer que le partage de la valeur ajoutée est demeuré stable en France métropolitaine.

se traduit dans le compte des sociétés non financières (non prise en compte des entreprises individuelles) par une moindre part de la masse salariale. En effet, l'importance relative de l'impôt sur la production (13 % de la valeur ajoutée) est une particularité de l'économie polynésienne (5 % pour les

sociétés non financières métropolitaines). Enfin et surtout, il apparaît que l'EBE n'a pas seulement diminué en pourcentage de la valeur ajoutée mais qu'il a également diminué en valeur absolue, notamment sur la période 2000-2003.

Évolution comparée de l'EBE et des salaires moyens dans les entreprises polynésiennes



En réalité, deux phénomènes ont sans doute empêché les entreprises de répercuter les augmentations de charges sur les prix et les ont même poussées à réduire leur excédent brut d'exploitation : le renforcement de la concurrence et surtout la mise en place de la TVA⁶.

La création d'entreprises a favorisé la réduction des marges dans le secteur marchand. Globalement, sauf subventions ou secteurs hautement protégés et faiblement concurrentiels, les unités prises dans le jeu d'une concurrence accrue ont dû réduire leur taux de marge : l'excédent brut d'ex-

ploitation a donc baissé. Cela est vrai aussi bien pour la production locale de biens, les services marchands ou les biens importés. Mais cet effet est variable, voire nul, selon les catégories de produits.

Par ailleurs, le secteur du commerce a connu une véritable révolution qui a bénéficié aux consommateurs : le développement de la grande distribution. L'augmentation de la taille des magasins a intensifié la concurrence entre importateurs et marques.

L'élargissement du choix donné aux consommateurs a forcé les commerçants à

⁶ : Pour plus de détails, voir le chapitre consacré aux entreprises qui souligne également la possibilité, en raison d'une pression fiscale importante sur les bénéfices, que les entrepreneurs, observant l'érosion de leur marge, aient modifié leur source de rémunération : ils se sont de plus en plus payés sous forme de salaires et de moins en moins à partir des bénéfices nets, participant dès lors à l'augmentation de la masse salariale et précipitant la réduction de l'excédent brut d'exploitation.



réduire leurs marges. Une logique de volume plus favorable aux consommateurs est venue remplacer une logique de marge⁷.

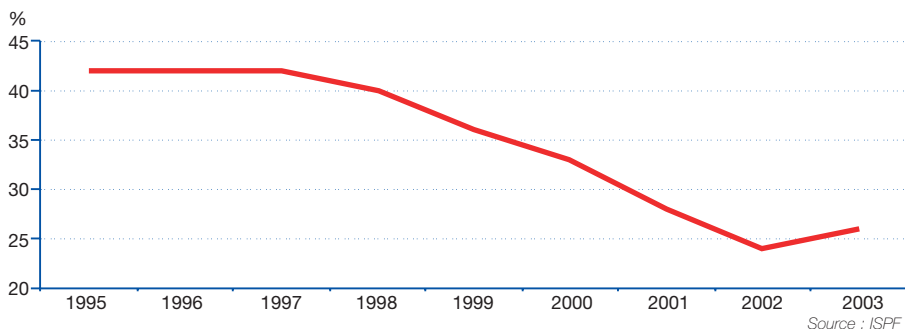
La mise en place de la TVA a eu pour effet de réduire la protection douanière. La TVA, qui s'applique aussi bien aux produits importés qu'aux produits locaux, a en effet remplacé une partie des droits de douane qui ne frappaient que les importations (produits finis et consommations intermédiaires entrant dans la fabrication de produits locaux).

La part des droits et taxes appliqués aux importations (sauf TVA) sur la valeur des

importations de biens et services CAF, a commencé à diminuer à partir de 1998, date de l'instauration de la TVA. Elle est passée de 42 % en 1995 à 26 % en 2003. Cette diminution de la protection douanière a obligé les entreprises à réduire leur taux de marge brut afin de ne pas être évincées par la concurrence importée.

Toutefois, une Taxe de Développement Local (TDL) a été instaurée en même temps que la TVA. Cette taxe qui n'affecte que les importations de produits pour les lesquels une production locale existe, est destinée à compenser l'écart de compétitivité entre produits locaux et produits importés.

Part des droits et taxes à l'importation sur la valeur des importations de biens et services



6. La fiscalité des entreprises : « une pression fiscale deux fois plus importante qu'en Métropole »

La fiscalité sur la production a diminué, passant de 16 % à 11 % sur la décennie. Les droits de douane ont partiellement et progressivement été remplacés par la TVA

à partir de 1998, mais cette substitution n'a pas donné lieu à une très forte diminution de la fiscalité indirecte pesant sur les entreprises du secteur marchand. En effet, l'im-

7 : Plus un produit est différencié (la pâte à tartiner « Nutella » par exemple) plus la marge pourra être importante si l'importateur est le seul représentant de la marque. Par contre, moins un produit est différencié (le dentifrice par exemple) et plus la concurrence jouera pour réduire les marges des grossistes/importateurs.

portation des consommations intermédiaires était, avant la mise en place de la TVA, exonérée d'une grande partie des Droits et Taxes à l'Importation (DTI). Elle demeure deux fois plus importante qu'en Métropole (11 % contre 5 %).

C'est la fiscalité grevant le revenu des entreprises qui a le plus augmenté. La part de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les transactions dans le revenu disponible des entreprises (sociétés et entreprises individuelles confondues) avant impôts est passée de 10 à 15 % sur la période. Ce sont les sociétés non financières qui ont fait l'objet d'une plus grande taxation sur le revenu : le taux de pression fiscale directe a en effet progressé de 13 % à 24 %,

dépassant ainsi en une dizaine d'année le taux relativement stable de la France métropolitaine (19 %). Cette évolution de la pression fiscale s'explique, aussi, par un meilleur recouvrement de l'impôt lié aux avantages que propose le dispositif de défiscalisation locale. Cette procédure permet aux entreprises de maintenir la pression fiscale nette à un niveau raisonnable. Globalement le taux de pression fiscale sur les entreprises polynésiennes est le double de celle qui transparaît des comptes métropolitains. En moyenne sur les années 2001-2003, le taux global (impôts sur valeur ajoutée) était de 18 % en Polynésie française contre 9 % en France métropolitaine.

La pression fiscale sur les entreprises

	1995-1997	2001-2003
	Unité : %	
Fiscalité sur la production (1)		
Pour toutes les entreprises		
Polynésie française	16	11
France métropolitaine	5	5
Fiscalité sur le revenu (2)		
Pour toutes les entreprises		
Polynésie française	10	15
France métropolitaine	17	19
Pour les SNF uniquement		
Polynésie française	13	24
France métropolitaine	17	19
Part des impôts directs et indirects dans VA marchande		
Polynésie française (toutes E)	22	18
France métropolitaine (SNF uniquement)	8	9

(1) : Droits de douane et taxes professionnels (patente) sur valeur ajoutée marchande

(2) : Impôts directs (dont IS et IT) sur revenu disponible avant impôt

NB : Les transferts aux administrations sont exclues des impôts directs

Source : IEOM



7. Les subventions aux entreprises : « doublement des aides directes et indirectes au cours de la décennie »

Pour soutenir l'activité économique, mais aussi pour pallier le manque de compétitivité de l'économie, le gouvernement polynésien alloue, à la sphère marchande, des aides directes (à la création d'entreprises et à la création d'emplois, subventions à certains investissements,...). Ces aides permettent ainsi de stimuler des secteurs considérés comme stratégiques en matière

de création d'emplois ou de valeur ajoutée. Par ailleurs, des aides indirectes sont également attribuées et consistent en des crédits ou exonérations d'impôts. Les crédits d'impôts relevant du mécanisme de défiscalisation sur les investissements (« Loi Flosse ») se sont élevés à environ 75 milliards sur l'ensemble de la décennie (cf. Partie 1).

Évolution du montant des aides apportées aux entreprises

	1995-1997	2001-2003
	Unité : millions de F.CFP	
Aides directes : subventions(1)	2 531	6 329
Aides indirectes : exonérées de taxes et d'impôts(2)	5 705	13 865
Total	8 236	20 194
% dans la VA	Unité : %	
Aides directes : subventions(1)	1	2
Aides indirectes : exonérées de taxes et d'impôts(2)	2	4
Total	3	6

1 : Aides à l'exploitation et subventions d'investissement

2 : Défisicalisation : avantages fiscaux sur la production (exonération) et défiscalisation locale

Sources : Service des Contributions, Service des Finances et de la Comptabilité

8. L'investissement des entreprises soutenu par les dispositifs de défiscalisation

Les dépenses d'équipement des entreprises ont progressé en moyenne chaque année de 8 % sur la période 1995-2003, témoignant d'une anticipation plutôt positive de leurs perspectives d'activité mais aussi de l'impact des dispositifs de défiscalisation. Dans les composantes de l'investissement, les dépenses en BTP ont connu la plus forte évolution avec une croissance annuelle moyenne de 30 % contre 2 %

pour les investissements en matériels. Les données étudiées ont été retraitées des achats d'Airbus par la compagnie aérienne Air Tahiti Nui ; la valeur unitaire de ces avions (entre 8 et 12 milliards suivant les modèles) étant trop importante pour permettre une analyse globale sur la période. Les investissements en BTP, ont été principalement initiés par le secteur des services, de l'énergie et dans une moindre mesure

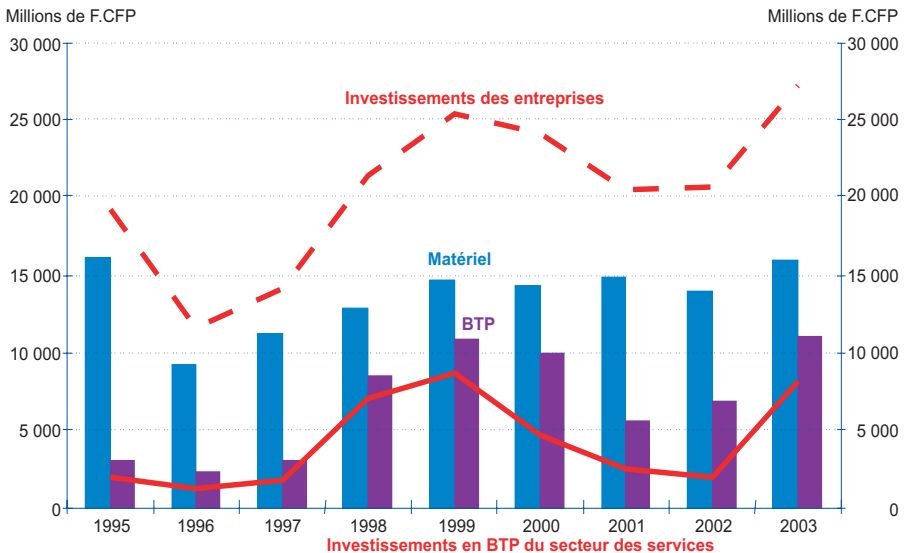
par celui du commerce. De 1995 à 2003, les acquisitions de BTP des entreprises du secteur des services ont représenté 62 % du total. La construction d'installations hôtelières en 1998 et 1999, puis en 2003, dans le cadre de la défiscalisation locale et nationale, de même que la croissance de la demande publique ont eu un impact fort sur le niveau d'équipement global des entreprises.

Parallèlement le niveau d'équipement en matériels a été plus stable sur la période, avec des dépenses annuelles moyennes de 13,6 milliards. Les secteurs les plus

actifs ont été ceux des services, des transports et télécommunications (hors Airbus), de l'énergie et du commerce. Ces quatre secteurs représentent à eux seuls 84 % des acquisitions de matériels de 1995 à 2003.

Avec des montants certes plus faibles, le secteur du BTP a montré la vigueur de son investissement en matériel avec des acquisitions représentant un total de 6 milliards entre 1995 et 2003, contre 4,4 milliards entre 1987 et 1994, reflétant ainsi l'évolution de la demande de BTP de la part des administrations publiques et des ménages.

Les dépenses en équipements du secteur privé de 1995 à 2003



Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)



9. Un taux d'investissement légèrement inférieur aux taux observés dans les DOM

Le taux d'investissement des entreprises se situe légèrement en dessous de celui constaté dans les départements d'Outre-Mer français. Il se situe aux alentours de 22 % en incluant les investissements effec-

tués depuis la Métropole qui bénéficient de la loi Girardin. Les taux d'investissement dans les DOM s'établissent dans une fourchette légèrement supérieure, entre 23 % pour la Réunion et 29 % pour la Guyane.

Ratios des comptes des sociétés non financières (hors entreprises individuelles)

	Polynésie française 2001-2003	France 2001-2003	Réunion 1997-2001	Guadeloupe 1997-2001	Guyane 1997-2001	Martinique 1997-2001
						Unité : %
Taux d'investissement	22	19	23	27	29	24
Taux d'épargne	16	16	3	18	22	15
Taux d'autofinancement	69	82	14	68	74	62
Pression fiscale	34	20				

* Impôts sur les sociétés et autres transferts sans contrepartie

Sources : ISPF, CEROM



Le secteur des administrations publiques (APU) comprend trois sous-secteurs :

- l'administration publique centrale (APUC) qui comprend l'État, en charge des compétences régaliennes (éducation, justice, sécurité...) et les organismes divers d'administration centrale (ODAC). Ces derniers regroupent des organismes de statuts juridiques variés - souvent des établissements publics à caractère administratif, en général dotés de la personnalité juridique, auxquels l'État a confié une compétence fonctionnelle, spécialisée, au niveau national (l'AFD¹, l'IRD² ou encore Météo France sont des exemples d'ODAC) ;
- les administrations publiques locales

(APUL) qui comprennent la Collectivité territoriale de Polynésie française et les communes, ainsi que les organismes divers d'administration locale. Ces derniers regroupent notamment les crèches communales et associatives, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM), les associations culturelles financées par les collectivités locales, les lycées et collèges ;

- les administrations de sécurité sociale qui comprennent la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et les organismes dépendant des assurances sociales (principalement les hôpitaux à financement public).

1. Des ressources publiques en Polynésie française qui représentent 71 % du PIB

Les ressources des APU en Polynésie française, comparaison avec les départements français

	Année 2003	
	Polynésie française	Métropole
	unité : millions de F CFP	
Ressources publiques hors CS*	283 284	59 055 224
Cotisations sociales	57 355	34 527 420
Total	340 639	93 582 643
% du PIB	68 %	49 %
Par habitant	1 377 433	1 511 055
Pour information		
PIB	499 912	190 309 155
Population	247 300	61 932 000

* : produit de la CST inclus (C.S. : cotisations sociales)

Sources : CPS, DAE, Service des Finances et de la Comptabilité, ISPF

La valeur ajoutée générée par le secteur des APU (avec ses trois composantes confondues) s'élève à 121 milliards (chiffre de 2003), soit 24 % du Produits intérieur brut (PIB). À l'instar des économies domiennes³, la présence des administrations publiques dans l'économie est plus forte qu'elle ne l'est dans l'ensemble des départements français (16 % du PIB).

Les ressources publiques totales, qui ont un périmètre de calcul plus large que la valeur ajoutée⁴, s'élèvent à 341 milliards de F.CFP en

1 : A.F.D. = Agence française de développement.

2 : IRD = Institut de recherche pour le développement.

3 : Les économies domiennes correspondent aux économies des Départements d'Outre-Mer (DOM) et des Collectivités d'Outre-Mer (COM) du Pacifique.

4 : Si la valeur ajoutée du secteur des APU correspond à la production de services publics moins les consommations intermédiaires - solde souvent très proche des salaires des fonctionnaires -, les ressources publiques correspondent à l'ensemble des ressources nécessaires pour faire fonctionner les services publics : traitement des fonctionnaires, dépenses de matériel, service de la dette publique et financement et maintenance des infrastructures.

Polynésie. Si en pourcentage du PIB, ce montant paraît particulièrement élevé (68 %), et notamment bien plus élevé que le niveau relatif déjà important des départements français (49 %), l'importance des ressources publiques rapportées au nombre d'habitants n'apparaît pas démesurée. Les administrations publiques en Polynésie dépensent dans leur ensemble et en moyenne 1 380 000 F.CFP (11 543 Euros) par habitant, elles dépensent en moyenne 1 500 000 F.CFP (12 663 Euros) par habitant en Métropole.

Toutefois le niveau inférieur de dépenses publiques par habitant en Polynésie par rapport à la France est cohérent avec le fait que le besoin de financement de la couver-

ture sociale par habitant est presque deux fois inférieur en Polynésie qu'en France du fait de la jeunesse relative de la population polynésienne et de l'absence de RMI. Par ailleurs ce niveau est encore largement surestimé en raison d'un coût de la vie supérieur en Polynésie française⁵.

Or, si l'on prend en compte cet effet et que l'on considère les dépenses publiques hors cotisations sociales par habitant, on constate qu'elles s'élèvent à 1 150 000 F.CFP en 2003 contre 950 000 F.CFP en France à la même date⁶. Les dépenses publiques, même ramenées en moyenne par habitant, sont donc particulièrement élevées en Polynésie.

2. L'origine des ressources publiques de la Polynésie française : diminution de la part de l'État et augmentation de la part des ressources fiscales

Hors cotisations sociales, les ressources publiques s'élèvent à 282 milliards de F.CFP en moyenne sur la période 2003-2005, soit 56 % du produit intérieur brut.

Leur croissance aura été en moyenne de 4 % sur la période 1989-2005, soit à un rythme similaire à celui du PIB.

Origine des ressources publiques en Polynésie française (hors cotisations sociales)

	Moyenne annuelle		Croissance annuelle		Part		Évolution des parts
	1989- 1991	2003- 2005	Nominale	Réelle	1989- 1991	2003- 2005	
	Unité : millions de F.CFP		%	%	%	%	pts
Ressources publiques	169 512	282 183	3,7	2,4	100	100	-
dont État	107 137	147 981	2,3	1,1	63	52	-11
dont recettes fiscales	48 158	95 186	5,0	3,7	28	34	5
dont autres recettes budgétaires*	3 657	13 428	9,7	8,4	2	5	3
dont emprunts	9 219	10 097	0,7	-0,6	5	4	-2
dont recettes non budgétaires	1 340	15 492	19,1	17,7	1	5	5

* : hors dotation de l'État, comprises dans la ligne État

Sources : DAE, Service des Finances et de la Comptabilité

5 : Le rapport Brard (2007) fait état d'une majoration de 70 % des prix en Polynésie française par rapport à la France, à partir d'un panier restreint de 29 de biens identiques présents dans les hypermarchés.

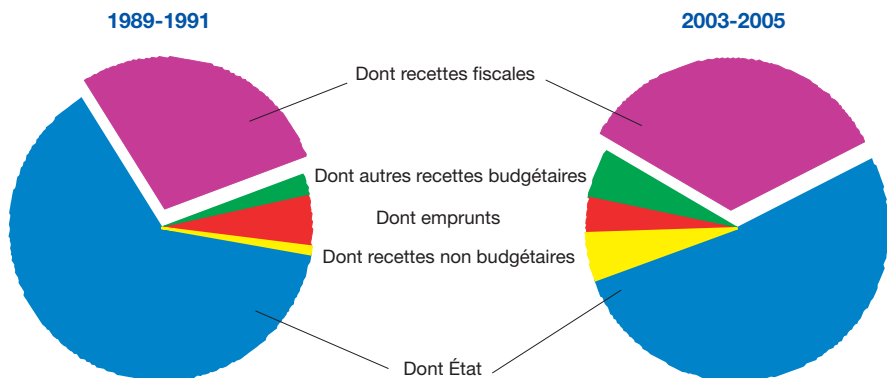
6 : Voir plus loin, le paragraphe portant sur les prélèvements obligatoires.



Le poste le plus important est celui des ressources apportées par l'État (148 milliards de F.CFP courants ou 123 milliards de F.CFP constants⁷ en 2005) : 52 % des ressources publiques totales. Cette part a toutefois fortement diminué en une quinzaine

d'années puisqu'elle représentait 63 % des ressources publiques totales sur la période 1989-1991, et son rythme de progression a été en moyenne inférieur à la croissance du PIB (2 % contre 4 %) et 1,1 % en valeur réelle.

Les ressources publiques



Sources : DAE, Service des Finances et de la Comptabilité

Cette diminution de l'importance relative de la part de l'État a été compensée par une croissance soutenue (et supérieure à la croissance économique) des recettes fiscales de la Collectivité de l'ordre de 5 % en moyenne sur ces 15 dernières années et de 3,7 % lorsqu'elle est corrigée de l'inflation. Elles représentent 99 milliards de F.CFP en moyenne sur la période 2003-2005, soit 35 % des ressources publiques totales (28 % il y a une quinzaine d'années). Ces rythmes de progression différents des versements de l'État et des recettes fiscales ne sont pas neutres sur la croissance économique et sur la redistribution. Ils

signifient en effet que la diminution de la part provenant de l'État, qui n'a pas une origine fiscale, a été compensée par une part de plus en plus importante de ressources publiques qui sont prélevées sur l'économie locale par la fiscalité.

Cette politique qui a recours à plus de fiscalité locale devrait faire l'objet d'une étude qui évaluerait son impact sur la croissance, sa rentabilité et son efficacité.

Le troisième poste par ordre d'importance est constitué par les recettes qui ne sont pas affectées au budget territorial : il s'agit du produit des Contributions de Solidarité Territoriale (CST) versé directement à la

7 : Francs CFP de 1989.

CPS, des taxes et redevances prélevées par le service des douanes au profit d'établissements publics (EGT, EPAP, GIE Tahiti Tourisme, GIE Perles de Tahiti, ...). Ces recettes représentent en moyenne 15 milliards de F.CFP et constituent 5 % de l'ensemble des ressources publiques disponibles en Polynésie française. La part de ces

recettes non versées au budget général est passée de 1 % à 5 % en une quinzaine d'années.

Viennent enfin les autres recettes budgétaires (recettes non fiscales) et les emprunts, ces deux sources représentant toutes deux 4 % de l'ensemble des ressources publiques.

3. La composition des versements publics de l'État : « une réduction des transferts militaires compensée par des transferts civils »

Si les dépenses de l'État ont globalement diminué en points de PIB, c'est en raison d'une tendance longue, entamée depuis le début des années 1990, de réduction des dépenses militaires. Celles-ci sont en effet passées de 57 milliards en 1989 à 22 milliards de F.CFP en 2005. Mais cette diminution a été compensée par l'accroissement des dépenses civiles de l'État qui ont crû en moyenne de 7 % chaque année, soit à

un rythme supérieur à celui du PIB (4 % en moyenne). Les dépenses civiles représentent à présent 83 % des dépenses totales de l'État. Cette plus grande part de dépenses civiles est sans doute génératrice de plus forte croissance, même à dépense totale constante, dans la mesure où elle traduit un soutien plus fort au budget d'équipement du Pays.

Évolution des dépenses civiles et des dépenses militaires de l'État

	Moyenne annuelle		Croissance moyenne		Part	
	1989-1991	2003-2005	Nominale	Réelle	1989-1991	2003-2005
Unité :	millions de F.CFP		%	%	%	%
Dépenses civiles de l'État	50	122	7	5	47	83
Dépenses militaires	57	25	-6	-7	53	17
Dépenses totales de l'État	107	148	2	1	100	100

Sources : DAE, Service des Finances et de la Comptabilité

Les dépenses civiles de l'État sont composées pour 58 % de rémunérations de fonctionnaires⁸, de pensions et de retraites (que l'on ne considère pas ici comme des ressources propres) pour une valeur globale

de 71 milliards (moyenne sur la période 2003-2005). 7 % des dépenses civiles de l'État, soit 8,4 milliards de F.CFP sont consacrées au financement des établissements publics nationaux (RFO, météo

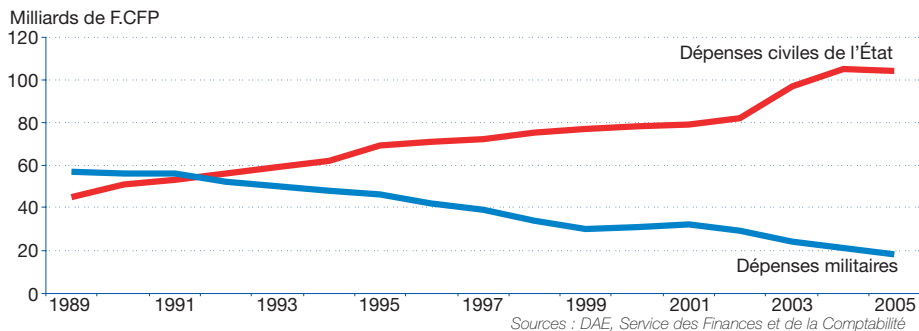
⁸ : On peut nuancer l'effet économique des salaires des fonctionnaires dans la mesure où une partie non négligeable est épargnée à l'extérieure de la Polynésie et ne sert ni la consommation, ni l'épargne polynésiennes.



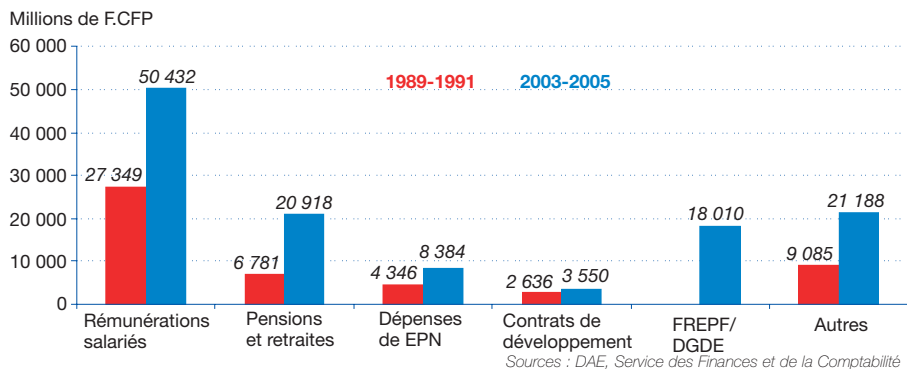
France, IEOM, AFD, ...). En moyenne sur les trois dernières années, les dépenses de l'Etat dans le cadre du contrat de développement ont représenté 3,6 milliards et les versements au titre de la Dotation globale de développement économique (DGDE) se sont élevés en moyenne à 18 milliards. Enfin, 16 % (soit 19 milliards) sont des

dépenses directes en matériel et investissement. Enfin, ce sont les retraites et pensions qui ont crû le plus vite sur la période 1989-2005, aux alentours de 8 % par an en moyenne. Elles ont été multipliées par 3,5 entre 1989 (6,5 milliards de F.CFP) et 2005 (22,4 milliards de F.CFP).

Évolution des dépenses civiles et des dépenses militaires de l'État (en francs CFP constants de 1989)



Évolution des composantes des dépenses civiles de l'État



4. Les versements de l'État au budget d'équipement du Pays : « une contribution croissante »

Si l'État, pour une partie importante de ses dépenses en Polynésie française, assume les missions qui lui sont dévolues, plus ou moins complètement, en matière d'éducation et de sécurité notamment, il participe également au financement du budget d'investissement territorial à travers deux mécanismes.

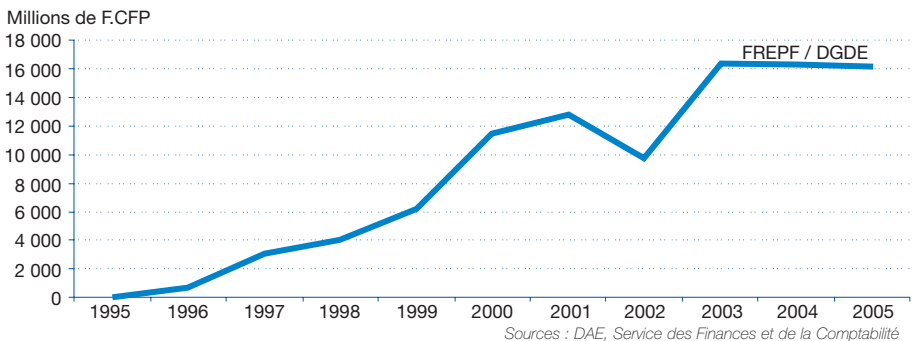
Le premier est le Contrat de développement qui lie la Collectivité et l'État sur des actions conjointes de développement financées à parts égales par les deux parties. Si le mécanisme de Contrat de développement existait bien avant l'arrêt des essais nucléaires, la « Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française », signée en août 1996, avait clairement pour vocation de mettre en place des instru-

ments financiers de substitution à la diminution des transferts liée à l'arrêt du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP)⁹.

Sur un total de 18 milliards de F.CFP par an, 4 milliards de F.CFP avaient pour objet de compenser, dans le budget de la Collectivité d'outre-mer, la perte des recettes fiscales et douanières auparavant liées à l'activité du CEP, 14 milliards de F.CFP étant versés, au titre de la compensation des dépenses directes effectuées en Polynésie, à un Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (FREPF).

Cette Convention a été remplacée par celle du 4 octobre 2002 et maintient de manière permanente les versements annuels au budget polynésien à un niveau de référence d'environ 18 milliards de F.CFP : 4,3 mil-

Versements de l'État au titre du FREPF (1996-2002) et au titre de la DGDE



9 : Dans une moindre mesure, le Fonds pour les restructurations de dépenses (FRED) mis en œuvre par le Haut-Commissariat, participe également à cet effort de compensation du manque à gagner dû à la diminution des dépenses militaires, mais à une échelle bien moindre puisque les montants annuels avoisinent 200 millions de F.CFP.



liards réévalués chaque année au titre des pertes fiscales et douanières, et 13,6 milliards de F.CFP sous la forme d'une Dotation globale de développement économique (DGDE).

Cependant l'Etat n'a pas dépensé depuis 1996, cette somme annuelle de 18 milliards de F.CFP. En effet, un certain nombre de projets approuvés dans le cadre du FREPF n'ont pas fait l'objet d'engagements financiers entre 1996 et 2002. Ces montants

s'élevaient fin 2003 à 22,6 milliards. L'État s'est engagé à verser ces montants en plusieurs tranches entre 2004 et 2010. Ces règlements viennent ainsi s'ajouter aux flux annuels de la DGDE et à ceux correspondants aux pertes fiscales et douanières.

Enfin, il convient de souligner que les versements annuels au titre de la DGDE diminuent en francs constants. En francs de 1995, cette somme n'est plus de 18 milliards, mais de 16,1 milliards de F.CFP.

5. Les ressources de la Collectivité : « un recours grandissant à la fiscalité indirecte »

A. Les ressources globales de la Collectivité

Les ressources de la Collectivité correspondent aux recettes du budget territorial et aux recettes non budgétaires (taxes et redevances perçues au profit d'établissements publics).

Ces recettes et emprunts s'élevaient à 151 milliards en 2005 (153 milliards en moyenne sur la période 2003-2005). Elles sont composées en majorité de recettes

fiscales (64 %), de subventions, participations et dotations reçues de l'État (14 %), d'emprunts (7 %), de recettes non fiscales (5 %) et de recettes non budgétaires (10 %).

Depuis 1989, les ressources de la collectivité ont augmenté en moyenne annuelle de 6 %, grâce à la forte progression des recettes fiscales qui ont plus que doublé, pas-

Les ressources de la Collectivité en francs CFP courants

	Moyenne annuelle		Croissance moyenne annuelle	Part		Évolution des parts
	1989-1991	2003-2005		1989-1991	2003-2005	
<i>Unité :</i>	<i>millions de F.CFP</i>		<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>pts</i>
Ressources de la Collectivité,	65 849	153 340	6	100	100	
dont :						
Recettes fiscales	48 158	95 186	5	73	62	-11
Subventions, participations et dotations reçues	4 333	21 517	12	7	14	7
Autres recettes*	2 800	11 048	10	4	7	3
Emprunts	9 219	10 097	1	14	7	-7
Recettes non budgétaires	1 340	15 492	19	2	10	8

Source : Service des Finances et de la Comptabilité

sant de 48 milliards à 95 milliards en 2005. Enfin, il apparaît que le gouvernement local a développé un système de financement hors budget d'institutions ou organismes publics. Les impôts, taxes et redevances versés directement à différents GIE, à la

Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) ou à des établissements publics représentent aujourd'hui 16 milliards de recettes, soit 10 % de l'ensemble des ressources globales utilisables par le gouvernement.

B. Les prélèvements obligatoires¹⁰

Le taux de prélèvements obligatoires correspond à l'ensemble des impôts payés par les contribuables auxquels s'ajoutent les cotisations sociales, le tout rapporté au produit intérieur brut. Ce taux s'élève à 38 % en 2003 en Polynésie. Il est inférieur à celui de la France qui se situait à 43 % à la même date.

Rapporté à la population cette fois, on peut en déduire que chaque habitant contribue en moyenne à hauteur de 670 000 F.CFP (5 615 Euros) en Polynésie française. Dans les départements français, cette somme est près de 2 fois supérieure, soit 1 317 000 F.CFP (11 037 Euros) par habitant.

Les taux de prélèvements obligatoires en Polynésie française et comparaison avec les départements français

	Polynésie française		France
	1995	2003	2003
Unité :	millions de F.CFP	millions de F.CFP	millions de F.CFP
Impôts (1)	60 821	108 222	50 763 817
Cotisations sociales (2)	28 287	57 355	30 770 911
Total	89 108	165 577	81 534 728
% du PIB	24 %	33 %	43 %
Par habitant en F.CFP	412 919	669 538	1 316 520
Pour information			
PIB en millions de F.CFP	364 417	499 912	190 309 155
Population	215 800	247 300	61 932 000

(1) directs (IS, IT, CST et autres), indirects (TVA et droits de douane)

(2) au RGS, RNS et Régime de sécurité sociale

Sources : INSEE, ISPF

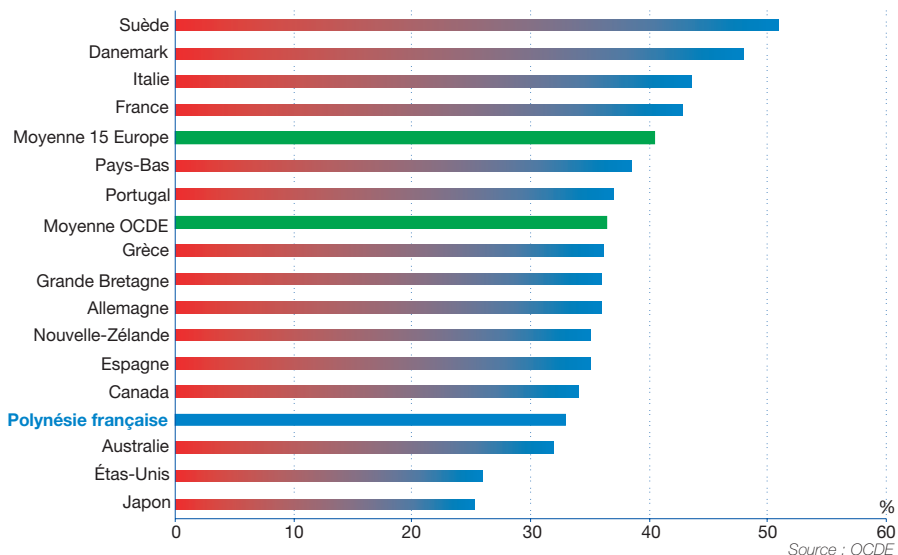
10 : La notion de prélèvements obligatoires fut à l'origine définie par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) comme recouvrant l'ensemble des « versements effectifs opérés par tous les agents économiques au secteur des administrations publiques (élargi en Europe aux institutions de l'Union européenne), tel qu'il est défini en comptabilité nationale, dès lors que ces versements résultent, non d'une décision de l'agent économique qui les acquitte, mais d'un processus collectif de décisions relatives aux modalités et au montant des débours à effectuer, et que ces versements sont sans contrepartie directe ».



En termes de taux de prélèvements obligatoires, la Polynésie française se situe en deçà de la moyenne nationale¹¹ et de la

moyenne de l'OCDE. Elle évolue au voisinage de l'Australie et du Canada.

Taux de prélèvement obligatoire



6. L'investissement des administrations publiques

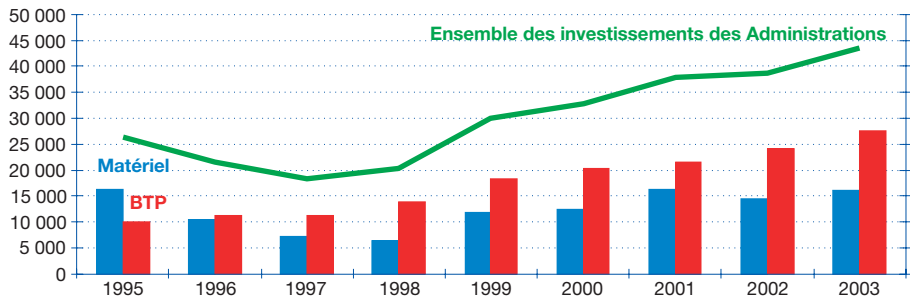
De 1995 à 2003 l'investissement des administrations a connu une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 8 %. Les deux composantes de ces investissements, le « bâtiment-travaux » publics

(BTP) et les acquisitions de matériel ont augmenté respectivement de 14 % et 5 % en moyenne annuelle. Cette évolution masque en fait deux sous-périodes.

11 : La comparaison internationale des taux de prélèvements obligatoires est toutefois rendue difficile en raison du caractère plus ou moins public du système de protection sociale.

L'investissement des administrations publiques

Millions de F.CFP



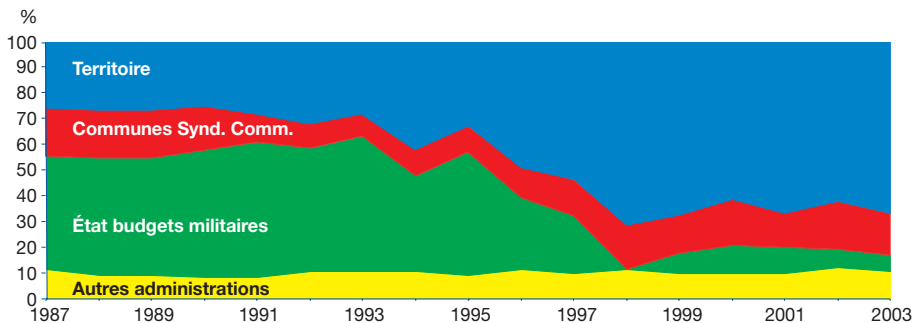
Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)

La première, de 1995 à 1997, correspond à une diminution du montant dédié par les pouvoirs publics à l'acquisition de matériel, du fait principalement de la chute des dépenses d'équipements liés à la partie militaire du budget de l'État. Dans le même temps les dépenses en constructions sont restées atones aux alentours de 10-11 milliards de F.CFP.

La seconde période, de 1997 à 2003, voit les investissements en matériel se redres-

ser. Au global ce poste a connu une croissance moyenne annuelle de 24 % sur cette période, illustrant l'impact du premier et du second Contrat de Développement et de la mise en place du FREPF et de la DGDE sur les dépenses d'investissements initiées localement tant en matériel qu'en BTP. En effet, sous l'impulsion des collectivités locales (y compris communes), et de façon plus ponctuelle du fait du lancement du chantier de l'Hôpital, les investissements

Les dépenses d'investissements des Administrations Publiques



Source : ISPF (Comptes économiques semi-définitifs 1995-2003)



en BTP de l'Administration ont été en forte progression. Les montants injectés dans ce domaine par la Collectivité ont été quasiment multipliés par 3 entre 1997 et 2003 (de 6,7 à 19,1 milliards) témoignant de l'intensification des travaux d'infrastructures,

des programmes d'amélioration des conditions d'hébergement et de résorption de l'habitat insalubre. La croissance annuelle moyenne de ces investissements, pour les administrations publiques, a été de 16,4 % entre 1997 et 2003.

7. Le rôle de plus en plus important des dépenses publiques de la Collectivité locale dans la croissance économique

Les dépenses de la collectivité peuvent se classer en deux grandes catégories :

- les dépenses de fonctionnement qui comprennent les salaires versés aux fonctionnaires territoriaux, les dépenses de matériel, les intérêts de la dette et les versements au Fonds intercommunal de péréquation (FIP) ;

- les dépenses en capital constituées des investissements réalisés par la Collectivité, des subventions à l'investissement versées à des entreprises privées ou publiques, et le remboursement du capital dans le service de la dette.

Les dépenses de la Polynésie française

	Moyenne annuelle		Croissance moyenne annuelle	Part		Évolution des parts
	1989- 1991	2003- 2005		1989- 1991	2003- 2005	
Unité :	millions de F.CFP		%	%	%	pts
Dépenses de fonctionnement	48 666	94 105	4,8	80	74	-6
Dépenses d'investissement*	11 848	32 944	7,6	20	26	6
Total	60 514	127 048	5,4	100	100	

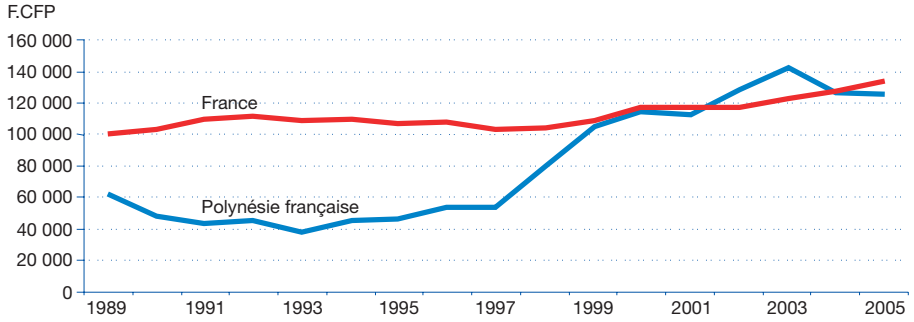
* hors remboursement du capital du service de la dette

Sources : DAE, Service des Finances et de la Comptabilité

En moyenne sur la période 2003-2005, les dépenses du budget de la Polynésie française se sont élevées à 127 milliards de F.CFP hors remboursement du capital des emprunts. Il y a une quinzaine d'années, les dépenses de la Collectivité s'élevaient à 60 milliards. La progression annuelle a donc été de 5,4 %, c'est-à-dire supérieure au taux de croissance du PIB en valeur (3,6 %) sur la période 1989-2003.

Ce sont les dépenses d'investissement (aides à l'investissement comprises) qui ont le plus augmenté sur la période puisqu'elles ont triplé en 15 ans (7,6 % de progression annuelle), alors que les dépenses de fonctionnement ont augmenté au rythme annuel moyen de 4,8 %.

**Dépenses d'investissement public de la Polynésie française par habitant :
comparaison avec les départements français**





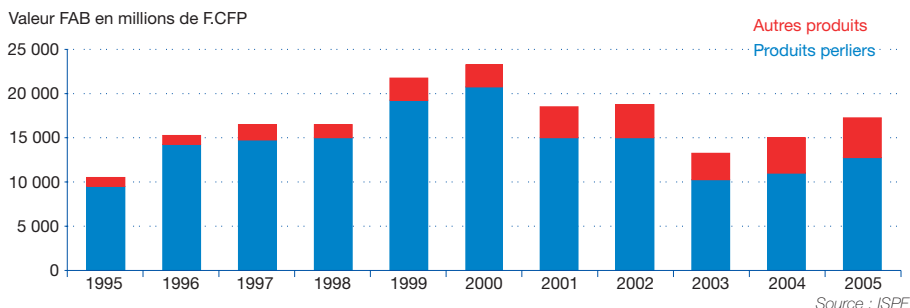
1. Les exportations : « le choix de la diversité et du développement »

En dix ans, les exportations polynésiennes ont subi d'importantes mutations. Les variations différentielles des marchés de chaque bien exporté ont contribué à façonner l'image actuelle du commerce extérieur.

Au-delà des fluctuations en valeur, aboutissant globalement à une croissance d'environ 70 % pendant la période, la diversification des produits et des destinations a marqué la décennie 1995 – 2005.

A. Exportations civiles en valeur

Les exportations civiles de 1995 à 2005



La décennie se caractérise par une croissance annuelle moyenne des exportations civiles de 5 %, passant de 10,7 milliards F.CFP en 1995 à 17,4 milliards F.CFP en 2005. Cette augmentation n'a pas été régulière et trois périodes apparaissent clairement :

- 1995/2000 caractérisée par une croissance rapide (+121 %) ;
- 2001/2003 durant laquelle une chute importante est enregistrée (-43 %) ;
- 2004/2005 révélant une reprise franche des exportations (+30 %) et permettant de retrouver sensiblement le niveau de 2001/2002, tout en restant à un niveau inférieur de 6 milliards au pic de 2000.

Le moteur des exportations polynésiennes durant cette période a incontestablement été la perle et ses dérivés. Les variations du montant total des exportations traduisent très fidèlement les mouvements, en valeur, des exportations de produits perliers. Néanmoins, l'exportation des autres biens a presque quintuplé, permettant à ces derniers de représenter 25 % du total des exportations en 2005 (4,44 milliards de F.CFP), contre 9 % en 1995.

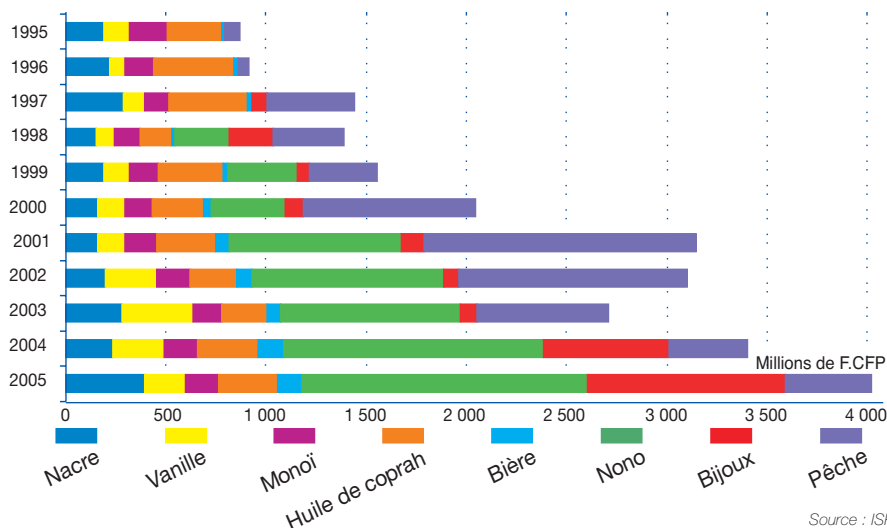
Outre les produits perliers faisant l'objet d'une analyse séparée, une observation des principaux biens exportés par la Polynésie française s'impose.

B. Principales exportations hors produits perliers

Bien qu'une centaine de produits différents soit concernée, huit d'entre eux dominent, en volume, le marché de l'exportation. Ils

représentent plus de 90 % des devises encaissées en 2005, hors produits perliers.

Exportations locales hors produits perliers



De 1995 à 2005, les exportations de ces huit produits ont été multipliées par un facteur 4,7. Dans le détail, la décennie a vu :

- l'émergence du nono (*Morinda citrifolia*) depuis 1998, devenu en 2005 la première source de devises à l'exportation après la perle (1,4 milliard) ;
- l'explosion des exportations des bijoux, ces deux dernières années, prenant la troisième place, en valeur, en 2005 (1,0 milliard) ;
- l'effondrement des produits de la pêche, passant du deuxième au quatrième rang en l'espace de deux ans (0,4 milliard en 2005) ;
- l'établissement définitif de la bière au rang des produits alimentaires d'exportation ;
- la relative stabilité des exportations d'huile de coprah, de monoï, de nacre et de vanille.

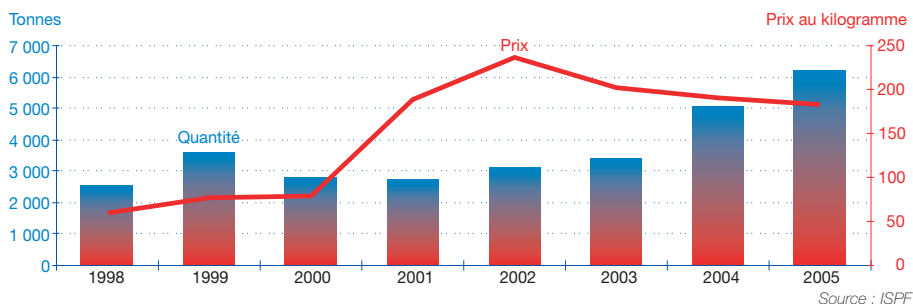


a) Le nono

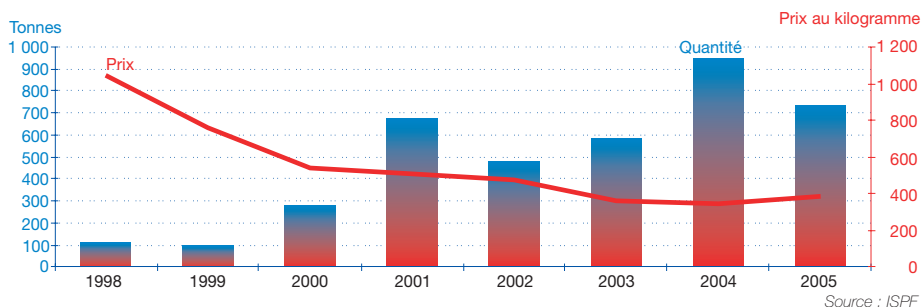
La production de nono n'a cessé de croître depuis le début de son exploitation industrielle. En cinq ans, ses exportations ont atteint, en valeur, le second rang derrière la perle, avec 1,4 milliard. Cette place a été confortée par la création, en 2003, d'une unité de production moderne à l'initiative

de la société leader sur le marché ainsi que par le dynamisme commercial de l'ensemble des entrepreneurs locaux. L'autorisation de mise sur le marché européen du jus de nono en juin 2003 a permis une progression des exportations vers l'Allemagne et la France.

Exportation de purée de nono



Exportation de jus de nono



La production de nono reste, malgré tout, très liée aux exportations vers les États-Unis qui absorbent, du fait de ses liens privilégiés avec le principal industriel local, 86 % des exportations. Cette part est, néanmoins, en diminution régulière depuis

1998, date à laquelle elle représentait 98 %.

Globalement, les quantités de purée ont sensiblement progressé ces dernières années alors que celles de jus ont marqué un léger repli en 2005.

Toutefois, en raison d'un manque certain de compétitivité par rapport à d'autres producteurs, l'avenir du nono, qui à la différence de la perle noire n'est pas un produit exclusivement polynésien (Hawaï, par exemple, en produit aussi), ne s'annonce

pas aussi prometteur qu'on pouvait le croire au début des années 2000.

Après un pic en 2002, le prix de la purée semble converger vers 175 F/kg et le rapport de prix jus/purée s'établir aux alentours de 2.

b) Les bijoux

La créativité et l'effort promotionnel de nombreux bijoutiers polynésiens, participant notamment à différents salons en métropole, ont largement contribué à l'expansion de cette filière. Par ailleurs, de récents aménagements fiscaux et douaniers (possibilité de créer des entreprises franches et l'affranchissement de droits spécifiques tels que les taxes d'exportation) ont également eu un impact significa-

tif sur les volumes exportés. Enfin, la volonté des professionnels de gagner des parts de marchés, se traduisant en 2005 par la création d'un groupement d'exportateurs de bijouterie-fantaisie, donne la mesure de leur dynamisme.

Tous ces éléments expliquent la croissance, sans précédent, de cette filière exportatrice, atteignant désormais le milliard de francs.

c) La nacre

La nacre est utilisée de manière ancestrale en Polynésie française. Son exploitation rationnelle dans un premier temps puis son exportation dans un second, sont le fruit de démarches commerciales individuelles. De fait, le marché international offre depuis de nombreuses années d'intéressantes possibilités de valorisation de ce sous-produit de la culture perlière. La nacre est exportée brute vers des pays qui possèdent les industries de transformation.

Durant la décennie, la chute du prix au kilogramme de 390 F.CFP à 140 F.CFP a été largement compensée par la forte augmentation des tonnages exportés. En 2005, la nacre a rapporté 395 millions de devises contre seulement 189 millions en 1995.

Son utilisation récente dans le domaine médical pourrait être de nature à maintenir le cours de ce produit dans les années à venir.

d) Le monoï

Globalement, au court de la décennie, les exportations de monoï ont chuté de 14 % en volume et de 13 % en valeur, pour s'établir à 243 tonnes et 168 millions de F.CFP en 2005.

L'essentiel est vendu en vrac, les produits conditionnés et les préparations anti-solaires ne représentant plus désormais que 10 % de la valeur exportée.

La production d'huile de coprah n'est pas



le facteur limitant de l'exportation de monoï qui, bien qu'étant son constituant principal, représente un tonnage 25 fois plus élevé. L'évolution plutôt défavorable des exportations de cette gamme de produits à l'échelle de la décennie est à chercher dans la concurrence de lignes cosmétiques simi-

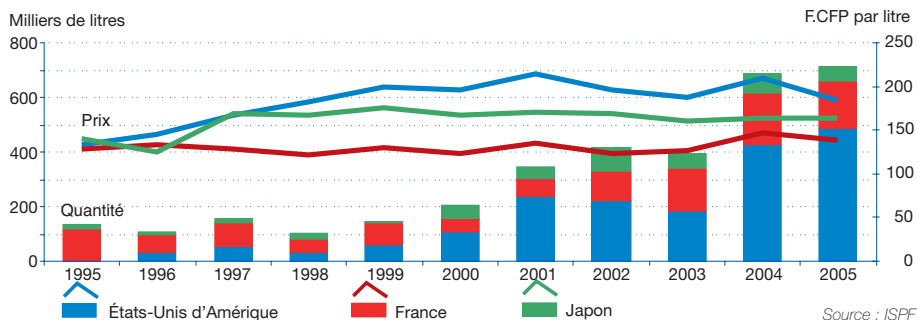
laires (produits moins huileux, plus protecteurs...) répondant mieux aux attentes des clientèles potentielles. En 10 ans, sur les 47 pays ayant importé au moins une fois du monoï, seuls 16 le font encore et 6 de manière continue depuis 1995.

e) La bière

Bien que l'exportation de ce produit de l'industrie agro-alimentaire soit ancienne, son essor est récent. D'une vingtaine de millions de devises dans les années 90, l'exportation de la bière n'a dépassé la barre des 100 millions de F.CFP qu'en 2004. En 2005, 711 tonnes de bière sont sorties du Pays pour une valeur FAB de 123 millions de F.CFP, six fois supérieure à celle de 1995.

Sur ce créneau extrêmement concurrentiel, la conquête de nouveaux marchés relève exclusivement de la politique commerciale du groupe industriel. À cet égard, le prix au litre de la bière à l'exportation diffère selon les destinations tout en restant très inférieur à celui du marché intérieur sur lequel, il est vrai, pèsent les taxes sur les boissons alcoolisées.

Exportation de bière



f) La pêche

La filière des produits de la pêche fait l'ob-

jet d'une analyse séparée.

g) L'huile de coprah

Après un creux de la vague en début de décennie, la production en 2005 a retrouvé sensiblement son niveau de 1995, soit

5 703 t pour 292 millions de F.CFP (contre 5 528 t pour 233 millions en 1995).

Une distorsion importante existe entre le prix du coprah acheté aux producteurs (100 F.CFP/kg) et la valeur FAB de l'huile de coprah, alignée sur le cours mondial (environ 30 F.CFP/kg).

Cette filière bénéficie d'un soutien indéfec-

tible depuis de nombreuses années afin, notamment, d'éviter un exode massif de la population de certains archipels (Tuamotu-Gambier pour l'essentiel). Bien que l'impact socio-économique des subventions soit difficile à évaluer, il est indéniable.

h) La vanille

Les exportations de vanille sont passées de 127 millions de F.CFP en 1995 à 204 millions de F.CFP en 2005, soit une augmentation de 60 %. Dans le même temps, la quantité a chuté de 12,7 tonnes à 9,8 tonnes, soit -22 %. En 2001, devant une situation en constante dégradation (5,9 t), l'idée de créer une entité dotée d'un budget propre, concentrant compétences et moyens techniques, a été retenue. L'EPIC vanille a vu le jour en 2003. Après trois années d'activité et un budget cumulé de 3 milliards de F.CFP, l'effet d'entraînement escompté n'est pas au rendez-vous.

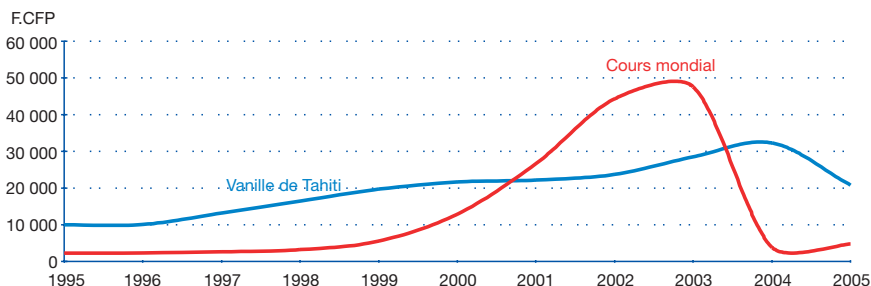
La chute brutale du cours mondial en 2004 n'a pu être compensée par la bonne tenue de la vanille polynésienne (*Vanilla tahitensis*) appréciée pour sa qualité. L'effondrement, dû à la surproduction mondiale, a touché

de plein fouet les principaux producteurs (Madagascar et l'Indonésie : 80 % de la production mondiale) mais également les nombreux pays de la zone Pacifique et de l'Océan Indien lancés récemment dans cette spéculation.

Dans ce contexte défavorable et extrêmement concurrentiel, le prix de vente au kilogramme des exportations :

- a progressé de manière régulière jusqu'en 2000 ;
- a été largement dépassé par celui de la vanille malgache pendant la flambée des prix, tout en poursuivant sa croissance ;
- a amorcé une chute brutale en 2004, un an après l'effondrement du cours mondial. Ceci a eu pour effet d'annihiler les efforts de relance de la production polynésienne.

Évolution du cours de la vanille



Source : ISPF

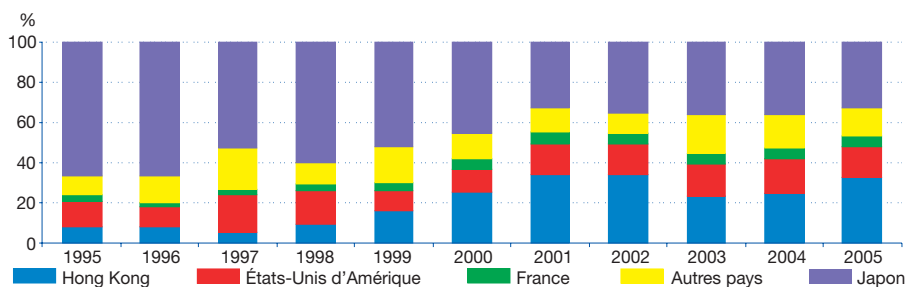


C. Exportations par pays

La Polynésie française a élargi son champ commercial, exportant vers 55 pays en 2005 contre 41 en 1995. Le Japon conserve son rang de premier importateur

de produits polynésiens malgré la montée en puissance de Hong Kong durant la décennie. Ces deux pays absorbent, en valeur, les deux tiers des exportations.

Répartition des exportations par pays

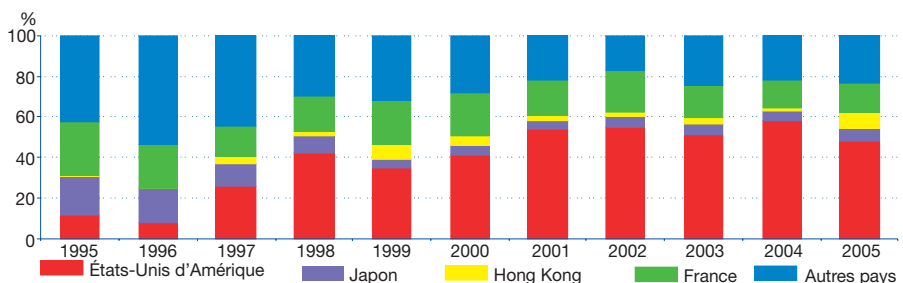


Source : ISPF

La part des États-Unis est relativement stable depuis plusieurs années (15 % en 2005), comme celle de la métropole qui

reste au premier rang des pays européens avec 5 % en 2005.

Exportations hors produits perliers par pays destinataire



Source : ISPF

Les États-Unis ont acquis depuis 1997, grâce au nono, le statut de premier importateur¹ de produits non perliers provenant de Polynésie française. Depuis 1997, la

métropole conserve son deuxième rang grâce essentiellement au monoï et au poisson, dont elle absorbait respectivement 85 % et 40 % des exportations en 2005.

1 : En 2005, 86 % des exportations de nono sont partis vers les États-Unis.

Les autres pays ont vu leur part diminuer de plus de 30 % en 10 ans. Plusieurs destinations ont acquis une certaine spécificité comme la Belgique pour l'huile de coprah (58 % des exportations en 2005) ou la

Chine pour la nacre (57 % des exportations en 2005).

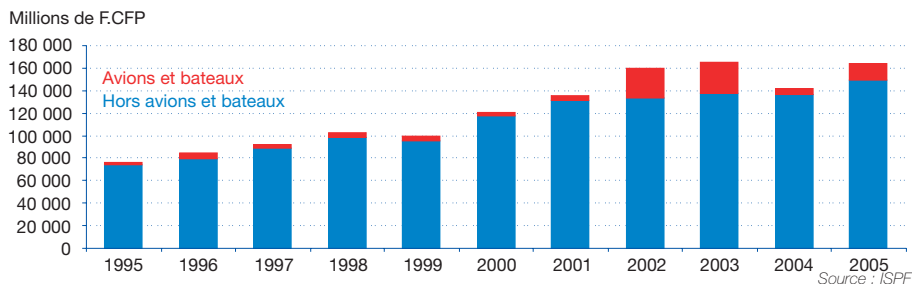
N.B. Rappelons que Hong Kong a réintégré la République Populaire de Chine en 1997.

2. Les importations : augmentation de 8 % sur la période

La valeur CAF (Coût Assurance Fret) des importations polynésiennes affiche une croissance annuelle moyenne de 8 % sur la période. En 2005, elle est de 164 milliards de F.CFP contre 76 milliards de F.CFP en 1995. Sans les importations exceptionnelles (avions gros porteurs et bateaux de plus

de 100 tonnes), le montant des achats civils à l'extérieur s'établit à 149 milliards de F.CFP en 2005. Les importations militaires ne représentant en 2005 que 1 % (20 % en 1995 et 8,4 % en 1997), seules les importations civiles seront prises en compte dans cette analyse.

Les importations globales de 1995 à 2005



Hors importations exceptionnelles, la courbe révèle deux périodes. L'une à croissance rapide et régulière de 1995 à 2001 (+10 % par an), l'autre quasiment stable de 2001 à 2005 (+2,7 % par an) excepté tou-

tefois l'année 2005 qui clôt la décennie sur une hausse exceptionnelle en raison d'un rattrapage des années à faible croissance accentuée par la flambée des produits énergétiques.

Une mutation fiscale : l'introduction de la TVA

En 1998, une réforme fiscale a été initiée en Polynésie française. Elle a consisté en l'introduction de la TVA ainsi qu'en l'adjonc-

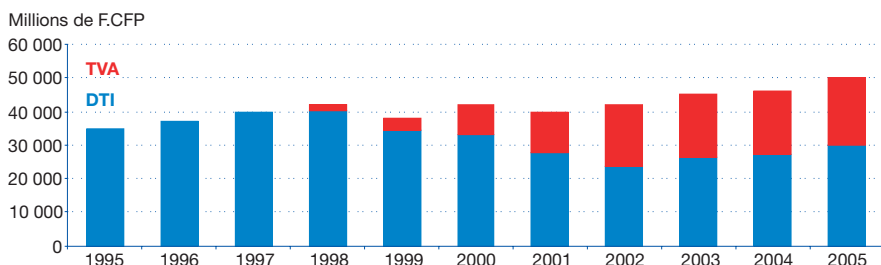
tion de la Taxe de développement local (TDL visant à maintenir la protection des industries polynésiennes) et la suppression



de divers droits et taxes à l'importation (DTI). Cette mutation s'est opérée sur une période de cinq ans et visait à rééquilibrer les ressources fiscales du Territoire (TVA à l'importation et TVA en régime intérieur)

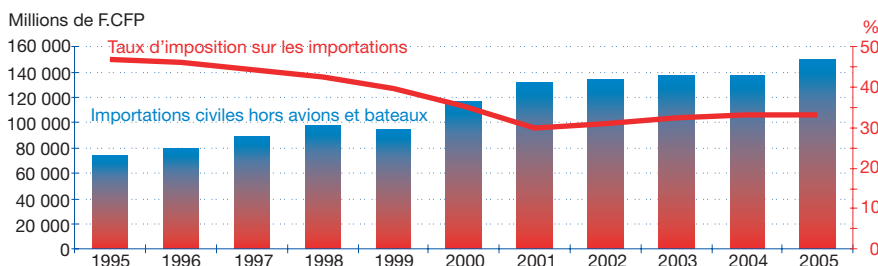
tout en assurant une protection satisfaisante des productions locales vis à vis de la concurrence étrangère (Taxe de Développement Local).

Ressources fiscales à l'importation (DTI et TVA à l'importation)



Source : ISPF

Évolution de la pression fiscale à l'importation



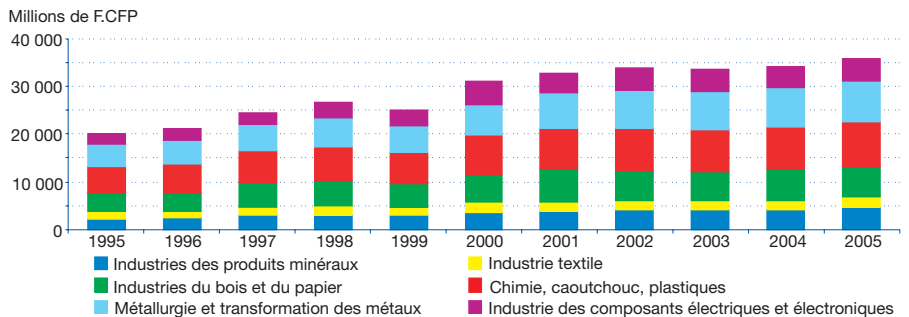
Source : ISPF

a) Les biens intermédiaires :

Indicateur de l'activité industrielle, les importations de biens intermédiaires se placent en première position et représentent, en 2005, 22 % du total des importations avec 35,7 milliards de F.CFP contre 26 % et 20 milliards de F.CFP en 1995. L'analyse de la structure des importations des biens intermédiaires révèle, en termes

de valeur, la prépondérance de trois catégories de produits : ceux de l'industrie du plastique et du caoutchouc qui concourent à hauteur de 28 % de l'ensemble de ces biens en 2005, ceux de l'industrie de la métallurgie et de la transformation des métaux (22 %) et ceux de l'industrie du bois et du papier (20 %).

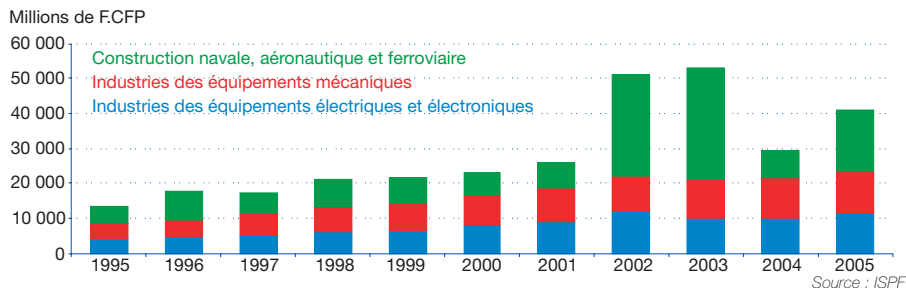
Importations de biens intermédiaires



Toutefois, ce sont les intrants en produits minéraux et ceux en composants électriques et électroniques qui affichent les meilleurs taux de croissance avec des progressions annuelles respectives de 7,6 % et 7,2 %. Ces évolutions résultent de l'essor des constructions immobilières, ainsi que des besoins croissants en matière de technologie de pointe, notamment dans l'aéronautique et l'informatique.

- Les biens d'équipement affichent un taux de croissance moyen annuel de 12 %. Cette progression est essentiellement due à la création de la compagnie aérienne locale et au développement de la flottille de pêche hauturière polynésienne. Ainsi les pics observés en 2002, 2003 et 2005 traduisent l'achat des cinq Airbus A340 par AIR TAHITI NUI, dont la flotte compte actuellement cinq appareils identiques.

Importations de biens d'équipement



- Les produits énergétiques : la consommation d'hydrocarbures n'a cessé de progresser au cours des dix dernières années.

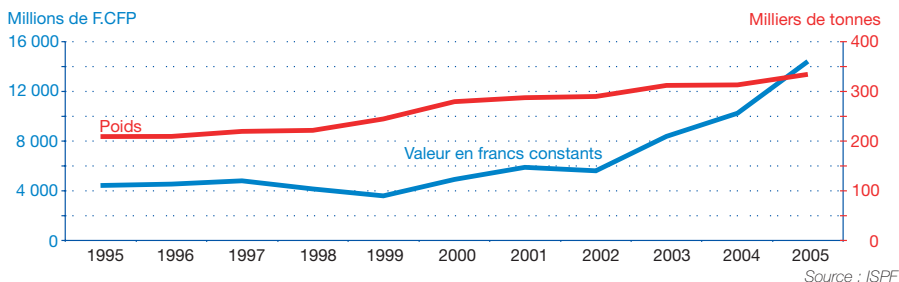
Passant de 4 milliards de F.CFP en 1995 à 14 milliards en 2005, l'importation des produits énergétiques croît au rythme de



12,5 % par an. La très forte hausse observée en fin de période s'explique par la flambée des cours mondiaux. En 2005, par

exemple, le prix du baril a souvent dépassé les 50 dollars US.

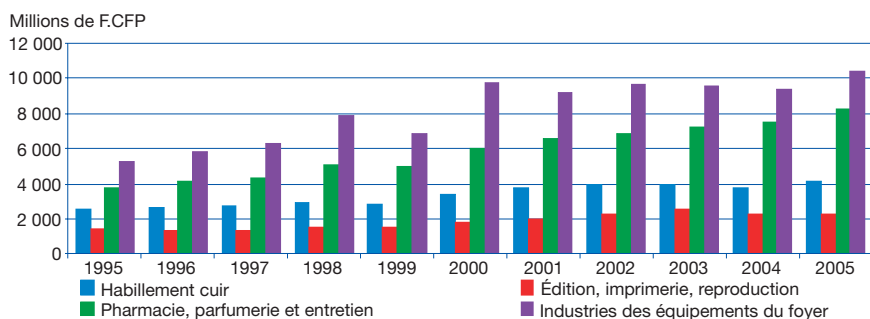
Les importations de produits énergétiques



• Les biens de consommation totalisent 25 milliards de F.CFP en 2005 contre

13 milliards de F.CFP en 1995, avec une croissance annuelle moyenne de 7 %.

Les importations de biens de consommation non alimentaire



L'analyse du graphique met en évidence la croissance continue des importations de produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien (8,1 % par an), qui explique en grande partie la croissance du poste des biens de consommation. En 2005, ils représentent 20 % du total des importations de biens de consommations. Rapportée à la population polynésienne, la

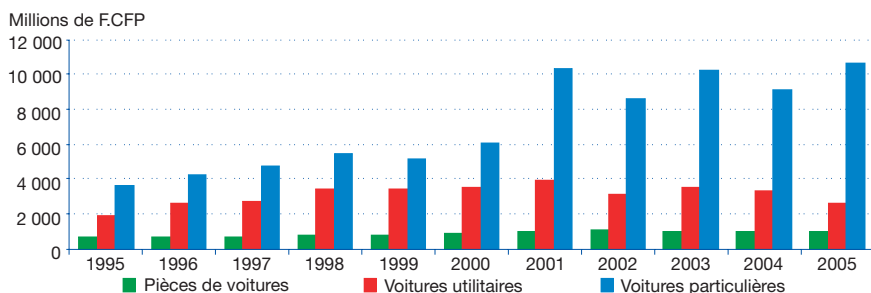
dépense annuelle par habitant passe de 13.000 F.CFP en 1996 à 23.000 F.CFP en 2005.

Les produits des industries agricoles et alimentaires (IAA) voient la valeur de leurs importations augmenter en moyenne de 5,6 % par an. En 2005, leur part relative représente 19 % du total des imports réguliers contre 23 % en 1995.

Les importations de l'industrie automobile affichent un taux de croissance annuel de 9 % en valeur CAF depuis 1995. Les véhi-

cules de tourisme enregistrent une évolution de 191 %.

Les importations de l'industrie automobile



b) Importations par origine

Tous les continents enregistrent une forte progression allant de 37 % pour l'Océanie à 384 % pour l'Asie. En terme de contribution, les parts respectives de marché de nos pays partenaires ont elles aussi évolué au fil des dix dernières années. Même si l'Europe reste toujours largement majori-

taire, sa contribution passe de 54 % à 49 %. Cette variation vient de la diminution des exportations métropolitaines vers la Polynésie depuis 2001 (-0,7 % par an). Le même mouvement a touché l'Amérique (-4 points) et l'Océanie (-6 points).

Importations en valeur par continent

	1995	2001	2005
	Unité : millions de FCFP		
Europe hors France	12 370	22 053	23 627
France	27 231	47 304	45 917
Asie	9 673	20 311	44 964
Océanie	12 694	27 322	17 358
Amérique	12 256	16 200	19 098
Afrique	258	596	493

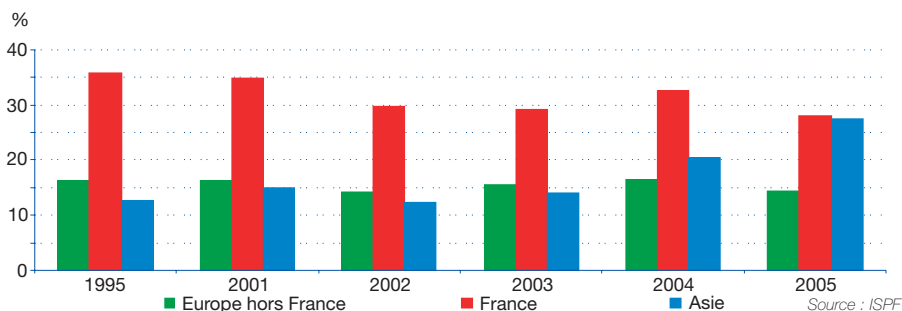
Source : ISPF

L'Asie tire profit de la situation en s'allouant une part croissante des importations de la Polynésie française passant de 13 à 30 %

et procède actuellement à un véritable rattrapage sur notre premier pays partenaire commercial : la Métropole.



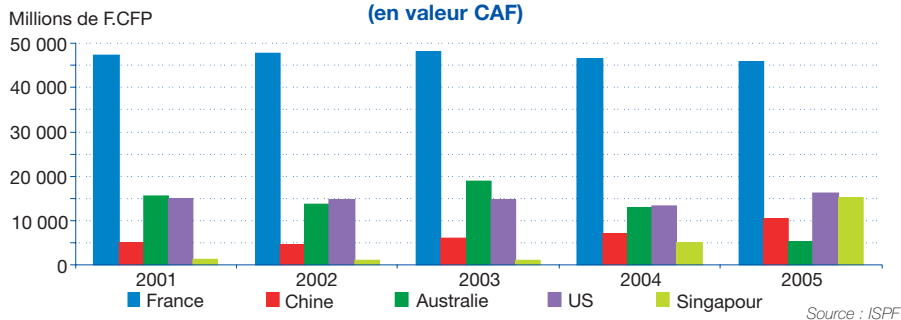
Évolution de la part des importations par pays d'origine



La forte progression relative des importations en provenance d'Asie est notamment liée au transfert du marché des produits

pétroliers d'Australie (Océanie) à Singapour (Asie) mais aussi aux gains de parts de marché de la Chine et de la Thaïlande.

Mutation des importations (en valeur CAF)



À l'opposé, la provenance de certains produits est restée stable au cours de la décennie à l'instar de la majorité des denrées alimentaires (viandes, produits laitiers, ...) d'origine néo-zélandaise. Les États-Unis aussi affichent une certaine stabilité sur la période et demeurent en seconde

position derrière la France, en ce qui concerne certains biens d'équipements et quelques produits des industries agroalimentaires. Enfin, l'importation de produits réglementés à l'image des produits pharmaceutiques gardent de fait la même origine.

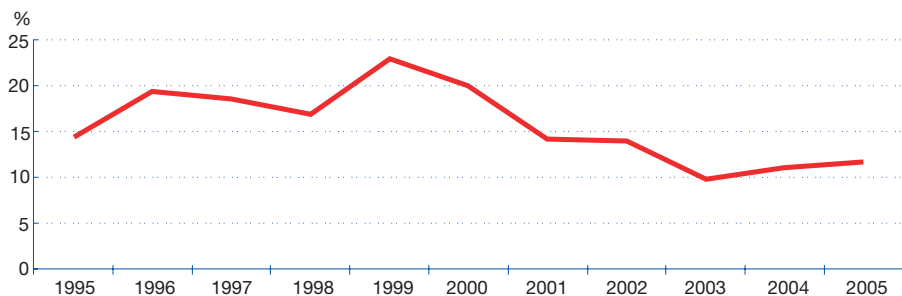
3. Un taux de couverture en baisse mais d'un niveau comparable à celui de la plupart des Collectivités d'Outre-Mer

Les échanges extérieurs de la Polynésie française restent fortement déséquilibrés. Depuis 1995, le déficit de la balance commerciale a progressé au rythme moyen de 7,5 % par an pour atteindre le montant de 132 milliards de F.CFP en 2005 (hors importations exceptionnelles).

Le taux de couverture qui était de 14,37 % au début de la période, tombe à 11,65 %

en 2005. Cependant, sur la période intermédiaire de 1999 à 2003 on observe une diminution plus accentuée du taux (-57 %) due principalement à la baisse des exportations de produits perliers. De fait, la variation de ce taux traduit assez fidèlement les mouvements, en valeur, des exportations de produits perliers.

Taux de couverture de la Polynésie française



Source : ISPF

Le faible niveau du taux de couverture donne toute la mesure de la dépendance des petites économies insulaires vis à vis de l'extérieur pour la majorité des biens.

Pour autant, le déficit commercial subi par la Polynésie est compensé par les transferts publics métropolitains, en particulier.

Comparaison des taux de couverture (biens uniquement)

	1995	2000	2005
			Unité : %
Guadeloupe	8,9	7,6	8,5
Guyane	20,3	19,9	12,7
Martinique	15,4	16,9	16,8
Réunion	7,6	8,3	7,3
Nouvelle-Calédonie	57,3	65,5	61
France	100	99,4	98,8
Polynésie française	14,3	20	11,7

Sources : CEROM, ISPF (Comptes économiques)



CONCLUSION



La Polynésie française a connu une croissance de 2,7 % de son Produit Intérieur Brut (PIB) réel en moyenne sur la période 1995-2003. **Ce résultat peut être considéré comme une bonne performance au regard de la croissance moyenne mesurée sur la dernière période des essais nucléaires (1987-1993) qui a été de 2,1 %.** Toutefois, comparée à celle des économies des Départements d'Outre-Mer, comprise entre 2,9 % et 4,7 %, la croissance polynésienne peut apparaître **modérée** même si elle est supérieure à celle constatée en Métropole (2,2 %). Dans son espace géographique, constitué principalement de petites économies insulaires, la Polynésie française se classe sur le podium derrière l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.

Sur l'ensemble de la période, le PIB par habitant a progressé de 20 % en francs courants et de 9 % en francs constants. Cette performance appréciable de 1,1 % de croissance réelle annuelle est le résultat d'une accélération entre 1995 et 2000, suivie d'un ralentissement à partir de 2001. Le PIB polynésien par habitant s'établissait en 2003 à 17 000 Euros, soit 67 % du PIB par habitant métropolitain. Depuis 1995, ce différentiel a peu évolué et ne montre pas de signes de rattrapage. En tenant compte de la différence du coût de la vie, beaucoup plus élevé en Polynésie française, l'écart serait d'ailleurs plus sensible.

De même, l'autonomie économique n'a pas progressé. Les ressources propres se sont montrées plus vulnérables que prévu aux chocs externes. Cependant, caractéristique majeure de l'économie polynésienne, **l'importance cumulée des ver-**

sements de l'État et des ressources fiscales de la Collectivité d'Outre-Mer (68 % du PIB) lui permet d'absorber ces chocs et d'atténuer les conséquences socio-économiques d'un manque de réactivité.

Par ailleurs, des progrès sociaux ont été accomplis au cours de cette période, avec la mise en place de la Protection Sociale Généralisée et le réajustement régulier des bas salaires et des prestations familiales et sociales qui ont permis une répartition plus équitable des richesses.

L'évolution des agrégats macroéconomiques a principalement bénéficié à la population polynésienne. Le pouvoir d'achat réel des ménages s'est amélioré de 1,3 % en moyenne annuelle. La création d'emplois salariés qui a suivi une progression similaire à celle du PIB, peut être considérée, elle aussi comme une réussite (c'est peut-être cela le plus important), tout comme les fortes revalorisations des salaires minimums et la maîtrise du taux de chômage.

Néanmoins, cette étude n'a pas pour vocation de dresser un diagnostic des avancées sociales de la Polynésie française. Une étude spécifique serait nécessaire.

Le bilan économique dressé a permis de mettre en évidence que la croissance économique est entraînée principalement par les entreprises privées qui s'adressent de manière quasi-exclusive au marché intérieur. **Ce développement rapide des services marchands a été rendu possible par le positionnement de l'écono-**

mie polynésienne en société de consommation, avec pour contrepartie, une très forte augmentation des importations de biens.

Ce modèle de croissance a un coût, celui d'une dépendance accrue vis-à-vis des versements publics de la Métropole. Ce sont ces transferts qui ont principalement entraîné la machine économique polynésienne, notamment à partir de 2000-2001, vers plus de consommation et donc plus d'importations de biens (+8 % par an en moyenne) et plus de services marchands (+4,5 % de valeur ajoutée en moyenne par an).

Ce bilan a également mis en évidence, à côté de l'augmentation des transferts publics de la Métropole, la montée en puissance des moyens financiers de la Collectivité d'Outre-Mer qui ont progressé de 6 % par an au cours des dix dernières années. Le ratio recettes fiscales sur PIB est passé de 15 % à 18 % et le taux de prélèvements obligatoires de 24 % à 33 %.

Ces ressources toujours plus importantes ont permis au gouvernement de **canaliser l'épargne vers l'investissement intérieur, public ou privé**, et de disposer de marges de manœuvre relativement importantes pour mener sa politique économique. Elles lui ont permis notamment, à travers un dispositif de défiscalisation polynésien, d'offrir des crédits d'impôts conséquents aux entreprises (75 milliards cumulés sur la période) qui réinvestissent dans le Pays (+17 % en moyenne annuelle pour les investissements en BTP du secteur

privé). Ces investissements ont peu touché les outils de production (stabilité des montants investis en machine) mais ils ont permis de lancer des chantiers BTP qui ont soutenu la création d'emplois.

Cependant, cette politique d'investissement s'inscrit-elle dans une politique de développement de la Polynésie française à long terme ? Si elle a probablement permis de limiter la fuite de l'épargne polynésienne par l'incitation fiscale à son réinvestissement local, un tel dispositif a un coût budgétaire certain pour le Pays. **Plus de dix ans après la mise en place de ce dispositif de défiscalisation locale, la question de la politique économique de promotion de l'investissement mérite sans doute d'être posée.**

Plus généralement, le constat offert par ce bilan macro-économique invite à s'interroger sur les voies possibles d'un développement plus autonome des dépenses publiques mais aussi plus équitable.

En effet, malgré une volonté politique forte (Pacte de Progrès) et des moyens publics considérables, il ne semble pas que les efforts consentis aient encore permis de réduire, ou de faire changer de nature, les handicaps structurels auxquels est soumise cette économie. **La dépendance économique de la Polynésie aux transferts publics est toujours très présente** ; malgré l'introduction de la TVA, le secteur productif bénéficie d'un régime protecteur qui ne l'incite pas à réduire ses coûts, et qui lui interdit toute recherche de marchés extérieurs, ce qui génère un déficit commercial important (25 % du PIB) et



une sortie équivalente de revenus qui disparaissent du circuit local. Si du chemin reste encore à faire, l'économie polynésienne a néanmoins connu, sur la période analysée, des mutations importantes dans son organisation économique telles qu'il ne s'en était pas produites depuis le bouleversement des années soixante avec l'ouverture du Centre d'Expérimentation du Pacifique.

La Polynésie française possède, aujourd'hui, les caractéristiques d'une économie développée, mais paradoxalement, son développement autonome n'est pas assuré. Si son modèle de croissance, fondé sur les services, et les exportations de services touristiques, de poissons et de perles, paraît bien identifié, il n'en demeure pas moins fragile : les filières à l'exportation doivent être consolidées mais aussi diversifiées et la recherche de plus d'équité dans la redistribution des revenus devra se poursuivre. Une réforme fiscale visant à accroître la compétitivité des entreprises et à permettre ainsi une baisse des prix des biens sur les marchés local et extérieur pourrait s'avérer nécessaire. La création d'emplois demeure elle aussi un enjeu.

La décennie écoulée, qui aurait pu être celle « de tous les dangers » pour la Polynésie française, suite à la disparition du principal moteur de l'économie polynésienne, le CEP, semble être celle de la transition. Quels moyens doivent être mis en œuvre pour parachever cette mutation économique ?

Nous avons souhaité, en dressant un panorama approfondi de l'économie polynésienne sur les dix dernières années, contribuer à la connaissance précise de ses caractéristiques, de ses points forts comme de ses points faibles. Aujourd'hui, comme l'avaient fait les auteurs du Pacte de Progrès, il reste à mener une réflexion sur les objectifs de développement économique, eu égard à ses caractéristiques ainsi mises en lumière, et sur les politiques à mettre en œuvre pour les poursuivre.

Les évolutions économiques depuis 1995 ont montré qu'une mutation structurelle de l'économie polynésienne était possible : des améliorations notables de l'environnement économique et des conditions de vie sont certainement encore possibles dans l'avenir.



Institut d'Émission d'Outre-Mer

Agence de Papeete

21, rue du Docteur Cassiau

B.P. : 583 - 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française

Tél. : (689) 50 65 00 / Fax : (689) 50 65 03

E-mail : direction@ieom.pf



Institut de la Statistique de Polynésie Française

Immeuble UUPA, rue Édouard AHNNE, Papeete

B.P. 395 - 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française

Tél. : (689) 47 34 34 / Fax : (689) 42 72 52

E-mail : ispf@ispf.pf / Site web : www.ispf.pf



Service du Plan et de la Prévision Économique

Fare Ute, Papeete

B.P. : 20 721 - 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française

Tél. : (689) 50 25 70



Groupe Agence Française de Développement

Immeuble Hokule'a,

2, rue Cook - Paofai

B.P. : 578 - 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française

Tél. : (689) 54 46 00 / Fax : (689) 54 46 01

afdpapeete@pf.groupe-afd.org



Alors que la Polynésie française s'interroge sur son destin, cherchant à définir les conditions d'exercice d'une autonomie économique, le bilan macro-économique réalisé par le CEROM apporte des éléments de cadrage par une description de l'évolution du Pays sur la période 1995 - 2003.